

# Rapport de durabilité 2024/25

Groupe ZEISS



Seeing beyond

**Avertissement** : Ce document est une traduction en français du [rapport de de développement durable ZEISS 24-25 original](#) rédigé en allemand. Seul ce dernier fait foi en matière d'allégations.

**Avertissement** : Tous les liens contenus dans ce document renvoient vers des sites internationaux ou des documents rédigés en anglais ou allemand. Pour toute demande de documentation en français, veuillez vous rapprocher de [ZEISS France](#).

# Indicateurs clés de l'exercice fiscal 2024/25

(Du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025)

**3.5 millions d'euros** provenant de *Carl Zeiss AG* et du fond *Zeiss Promotion Fund* investis dans environ 195 projets sur les sites en Allemagne.

Plus de **600** personnes se sont portées volontaires dans le monde entier dans le cadre de l'initiative "Un cœur pour la science" afin de promouvoir l'éducation et la science.

Plus de **46 600** collaborateurs dans près de 50 pays

Revenus par exercice fiscal (FY)

2024/25 **11.9** milliards d'euros

2023/24 **10.9** milliards d'euros



## Résultats

**68%**

Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>  
Par rapport à l'exercice 2018/19

**28%**

Réduction de la consommation d'énergie  
(rapportée à la valeur ajoutée)  
Par rapport à l'exercice 2018/19

**55%**

Réduction de la consommation d'eau  
(rapportée à la valeur ajoutée)  
Par rapport à l'exercice 2018/19

**49%**

Réduction des déchets  
(rapportée à la valeur ajoutée)  
Par rapport à l'exercice 2018/19

## Contenu du rapport

<b>01</b>	<b>Informations générales</b>
<u>7</u>	<u>Principes généraux pour la préparation de la Déclaration de Durabilité</u>
<u>8</u>	<u>Gouvernance</u>
<u>15</u>	<u>Stratégie et modèle économique</u>
<u>30</u>	<u>Identification et publication des impacts matériels, Risques et opportunités</u>
<u>41</u>	<u>Informations relatives à des circonstances spécifiques</u>
<b>02</b>	<b>Environnement</b>
<u>43</u>	<u>ESRS E1 : Changement climatique</u>
<u>52</u>	<u>ESRS E2 : Pollution</u>
<u>55</u>	<u>ESRS E3 : Ressources hydriques et marines</u>
<u>58</u>	<u>ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire</u>
<b>03</b>	<b>Social</b>
<u>65</u>	<u>ESRS S1 : Personnel de l'entreprise</u>
<u>75</u>	<u>ESRS S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur</u>
<u>82</u>	<u>ESRS S3 : Communautés affectées</u>
<u>86</u>	<u>ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux</u>
<b>04</b>	<b>Gouvernance</b>
<u>90</u>	<u>ESRS G1 : Conduite des affaires</u>

## A propos de ce rapport

Le présent rapport de durabilité est à destination des clients, partenaires commerciaux, employés ainsi qu'aux investisseurs du groupe ZEISS.

Il s'adresse également aux représentants intéressés du monde des affaires, de la science, de la politique et de la Société, en particulier les personnes résidant à proximité des sites.

Ce rapport montre comment le groupe ZEISS contribue au développement durable, quels objectifs il s'est fixés, quelles structures il a mises en place et quelles mesures il a prises. Il aborde également les obligations légales auxquelles l'entreprise est soumise dans divers domaines.

Ce rapport de durabilité concerne l'exercice fiscal 2024/25 (du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025). Il a été élaboré en collaboration avec tous les départements concernés et approuvé par le PDG du groupe ZEISS.

Le rapport s'applique – sauf indication contraire – à l'ensemble du groupe ZEISS conformément au périmètre de consolidation des rapports financiers, voir le rapport annuel 2024/25, page 98.

Pour la première fois, le rapport repose volontairement sur les exigences de la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD) et sur les normes européennes

d'information en matière de durabilité (ESRS). Celles-ci remplacent les normes GRI, qui constituaient auparavant le cadre des rapports de durabilité de ZEISS.

Le groupe ZEISS publie ce rapport de durabilité chaque année. Ce rapport a été publié le 30 janvier 2026.

# Avant-propos du comité exécutif



**Andreas Pecher**  
Président Directeur Général du Groupe ZEISS

**Mesdames, Messieurs,  
chers lecteurs,**

En tant que leader technologique opérant à l'échelle mondiale, ZEISS ressent aussi les effets des tensions géopolitiques et de l'incertitude des marchés. Il est d'autant plus réjouissant que l'entreprise ait réussi à résister à ces adversités et qu'un résultat solide ait été enregistré pour l'exercice 2024/25. Un facteur décisif de réussite est l'attention constante portée à notre force d'innovation. Grâce à cela, les clients peuvent toujours compter sur de nouvelles idées, technologies et solutions. L'accent mis sur la recherche et le développement continuera d'être maintenu. Des mesures ciblées renforcent la compétitivité de l'entreprise elle-même. Un facteur important dans cette situation est la digitalisation en cours chez ZEISS, en partie due à l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle. En parallèle, des programmes à l'échelle du groupe sont mis en œuvre pour simplifier et rendre nos processus plus efficaces. L'efficacité a également été au cœur de la stratégie de durabilité ces dernières années. Depuis que ZEISS a fixé des objectifs à l'échelle du groupe en 2020, l'amélioration de l'utilisation des ressources a permis de maintenir la consommation d'eau et la quantité de déchets de production au même niveau que lors de l'exercice de référence 2018/19, malgré une croissance régulière. De plus, l'entreprise a réussi à réduire significativement les émissions de gaz à

effet de serre issues de ses activités propres.

Ces avancées ainsi que d'autres sont expliquées dans ce rapport pour l'exercice 2024/25. Pour la première fois, celui-ci est basé sur la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), selon les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS). Les ESRS visent à rendre les rapports de durabilité plus transparents et à faciliter la comparaison des performances entre entreprises. Ils sont une incitation à intégrer davantage la durabilité dans nos processus métier principaux. Même en ces temps difficiles, ZEISS reste engagé à contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la transformation durable de l'économie. Pour que cette démarche soit couronnée de succès, une nouvelle stratégie de durabilité est en cours d'élaboration. Il s'agit de fixer des priorités, notamment dans le domaine de l'économie circulaire et des chaînes d'approvisionnement, et d'inclure des objectifs climatiques fondés sur la science.

Si nous continuons à exploiter nos forces, notre équipe mondiale ZEISS peut envisager l'avenir avec confiance. Nos employés ont prouvé leur performance à maintes reprises et méritent nos sincères remerciements et notre reconnaissance pour cela. Il est important pour nous de connaître les points de vue de nos employés. C'est pourquoi des canaux de feedback et de participation sont mis à leur disposition. La

satisfaction des employés et les principaux facteurs qui l'influencent sont régulièrement analysés. Au niveau mondial, une enquête auprès des employés du groupe entier sert également de base à des mesures ciblées. Pour continuer à apporter une contribution durable au progrès technologique et social, ZEISS s'appuie non seulement sur les retours internes, mais aussi sur ceux provenant de parties externes. C'est pourquoi, nous considérons ce rapport comme une opportunité de dialogue avec nos parties prenantes : ZEISS souhaite vous inviter à regarder avec nous en arrière, à évaluer nos progrès et à tracer ensemble la voie vers l'avenir.

Je vous souhaite une lecture enrichissante.

Cordialement,

Andreas Pecher,

Président Directeur Général du groupe ZEISS

# Entretien avec Dr Nicole Ziegler, Directrice du développement durable chez ZEISS



**Dr. Nicole Ziegler**  
Directrice du Développement Durable chez ZEISS

**Dr Ziegler, il y a cinq ans, ZEISS s'est fixé divers objectifs de durabilité pour 2025. L'un des objectifs était la décarbonation de ses activités propres. Où en est ZEISS aujourd'hui ?**

Dès le début, il était crucial de rendre notre empreinte CO<sub>2</sub> plus transparente. À cette fin, nous avons constitué une base de données fiable. Cela nous permet d'évaluer l'avancement de nos mesures sur la base de chiffres clairs. Cela montre que notre consommation relative d'énergie a diminué de 28 % depuis l'exercice de référence 2018/19. Les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 ont diminué de 68 % par rapport à ce même exercice de référence. Ces progrès nous incitent à poursuivre sur cette voie.

**Quels ont été les plus grands défis – et comment les avez-vous surmontés ?**

Pour favoriser la décarbonation, nous travaillons activement à la transition du gaz vers l'électricité. L'un des plus grands défis ici est d'obtenir électricité et chaleur à partir de sources renouvelables dans le monde entier avec la qualité dont nous avons besoin. Entre autres, nous avons conclu des Accords d'Achat d'Électricité (PPA) à long terme avec des fournisseurs d'électricité. Nous avons également élaboré une feuille de route de décarbonation pour nos sites à forte intensité gazière. Elle vise à éliminer progressivement l'utilisation des combustibles fossiles dès que possible. Sur nos sites de production allemands et mondiaux tels qu'Aalen, Jena, Guangzhou, Bangalore, Dublin (États-Unis) et Petrópolis, nous nous appuyons sur de nouvelles technologies telles que les pompes à chaleur ou l'énergie géothermique et nous investissons dans nos propres centrales de production d'énergie.

**Pouvez-vous nous raconter une réussite qui illustre la mise en œuvre de ces mesures ?**

Un exemple remarquable est notre nouveau centre de production d'énergie « NBG 5 » sur notre site ZEISS Sud à Oberkochen. Ici, nous avons développé un procédé novateur basé sur des pompes à chaleur et des systèmes de

stockage de chaleur pour augmenter significativement l'efficacité énergétique. Ce procédé exploite de manière optimale les chaleurs ambiante et résiduelle, créant ainsi une infrastructure énergétique avancée pour l'industrie. Il consomme ainsi 70% d'énergie primaire en moins qu'une installation conventionnelle. Cet exemple montre comment les investissements dans des bâtiments et technologies durables peuvent réduire les coûts et avoir un impact direct sur les objectifs de décarbonation de ZEISS.

**Dans le cadre du « Pacte vert », l'UE a introduit début 2024 les normes européennes d'information en matière de développement durable (ESRS). Comment ZEISS gère-t-elle ces nouvelles exigences et quelles opportunités en découlent ?**

L'introduction des ESRS impose aux entreprises d'adapter leur Reporting aux nouvelles exigences et ainsi fournir des informations sur leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance plus transparentes et basées sur des données. Chez ZEISS, nous avons également vu cela comme une opportunité d'améliorer la qualité de nos données et de nos processus, ce qui est crucial pour fixer des objectifs mesurables et gérer la mise en œuvre des mesures. Afin d'accroître continuellement la disponibilité et la qualité des données, nous avons, par exemple, mis en place une plateforme mondiale de

données énergétiques. Cela nous aide à gérer la complexité du flux de données et à suivre nos progrès.

**Quel rôle joue l'innovation dans l'approche de ZEISS en matière de durabilité et pouvez-vous nous donner un exemple ?**

L'innovation est au cœur de ZEISS. Nous prenons en compte les aspects de durabilité dès le début du processus de développement. Prenons par exemple nos verres solaires ZEISS Plano fabriqués en polyamide certifié. Nous obtenons 100 % de l'électricité pour leur production à partir de sources renouvelables. Nous avons aussi remplacé 39 % des matières premières fossiles auparavant utilisées dans toute la chaîne de valeur du verre solaire par des ressources biosourcées. Un autre exemple est notre programme ZEISS Retrofit, qui permet d'allonger la durée de vie des machines de mesures tridimensionnelles en les adaptant et en les mettant à jour avec les dernières technologies. Cette approche a même reçu le Prix allemand de durabilité en 2024. Ces innovations montrent comment nous pouvons non seulement réduire notre impact environnemental grâce à des solutions plus durables, mais aussi élargir nos portefeuilles de produits.

# Informations générales

- 7 [Principes généraux sur l'élaboration de ce rapport de durabilité](#)
- 8 [Gouvernance](#)
- 15 [Stratégie et modèle économique](#)
- 30 [Identification et déclaration des impacts matériels, risques et opportunités](#)
- 41 [Informations relatives à des circonstances spécifiques](#)



## ESRS 2 Informations générales

### Principes généraux pour la préparation de la déclaration de durabilité

Ce rapport sur la durabilité s'adresse aux clients, partenaires commerciaux et employés du groupe ZEISS (nommé par la suite ZEISS). Il s'adresse aussi aux représentants intéressés du milieu des affaires, des sciences, de la politique et de la Société, en particulier les personnes résidant à proximité des sites. Ce rapport expose comment ZEISS entend contribuer au développement durable, les objectifs fixés par l'entreprise, les structures créées pour y parvenir et les mesures prises. Le rapport a été préparé pour la première fois selon la directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD) de l'Union européenne (UE) et sur les normes européennes d'information en matière de développement durable (ESRS). Elle n'est soumise à aucun audit externe.

ZEISS rend compte chaque année de sa stratégie, de ses objectifs et de ses activités dans le domaine de la durabilité. Ce rapport a été publié le 30 janvier 2026 et concerne l'exercice 2024/25 (du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025). Il a été préparé avec l'implication de tous les départements concernés et approuvé par le PDG du groupe ZEISS. Sauf indication contraire, le rapport s'applique à l'ensemble du groupe ZEISS conformément au périmètre de consolidation des rapports financiers (voir Rapport annuel 2024/25, page 98).

Dans ce qui suit, les termes « entité » ou « entité juridique » désignent Carl Zeiss AG en tant que société mère et ses filiales.

Conformément aux exigences de l'ESRS, le rapport couvre les chaînes de valeur amont et aval de ZEISS. L'ensemble de la chaîne de valeur a été pris en compte lors de la détermination des impacts, risques et opportunités (IRO) dans le cadre de l'analyse de double matérialité. Selon les IRO identifiés, les concepts, mesures, objectifs et chiffres-clés indiqués concernent également la chaîne de valeur amont ou aval. Les détails sont disponibles dans les chapitres dédiés à chaque norme thématique.

## Gouvernance

### Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance pour les questions de durabilité

La *Carl Zeiss Foundation* est l'unique propriétaire de Carl Zeiss AG. Carl Zeiss AG, à son tour, gère l'ensemble du groupe ZEISS en tant que société holding de gestion stratégique.

### Gestion d'entreprise par Carl Zeiss AG

Carl Zeiss AG développe les activités commerciales et le portefeuille de ZEISS. Elle assure la gestion centrale et fournit les services supports pour l'ensemble du groupe ZEISS.

Le conseil exécutif de Carl Zeiss AG, société non cotée, gère l'entreprise, et les membres du conseil se répartissent les responsabilités selon un plan d'allocation. Le Conseil exécutif est nommé et contrôlé par le Conseil de surveillance. Selon la loi allemande sur la codétermination, le Conseil de surveillance bénéficie d'une représentation égale et compte actuellement 20 personnes. Elle est composée pour moitié de représentants de l'unique actionnaire – la *Carl Zeiss Foundation* – et pour moitié de représentants des employés (sept employés de l'entreprise élus et trois représentants de syndicats). Au cours de l'exercice écoulé, environ 14 % des membres du Conseil exécutif et 25 % des membres du Conseil de surveillance étaient des femmes. 90% des membres du Conseil de surveillance sont indépendants. Le processus de sélection des membres du Conseil exécutif et du Conseil de surveillance garantit que les membres possèdent les connaissances, compétences et expérience professionnelle nécessaires pour exercer correctement leurs fonctions. Les biographies et profils des membres du Conseil exécutif et du Conseil de surveillance peuvent être consultés sur le site web de ZEISS, à la rubrique Gestion d'entreprise.

Les statuts de la *Carl Zeiss Foundation* régissent les activités et la comptabilité des sociétés de la Fondation ainsi que les missions du Conseil exécutif et la coopération entre le Conseil exécutif et le Conseil de surveillance. Par exemple, lors de la détermination de la rémunération totale de chaque membre du Conseil d'administration, comprenant les indemnités de départ et les pensions, le Conseil de surveillance doit s'assurer que la rémunération est proportionnelle aux fonctions et à la performance du membre concerné du Conseil d'administration ainsi qu'à la situation de l'entreprise. La procédure d'évaluation de la performance du Conseil exécutif est basée sur le succès économique de ZEISS.

Dans son activité quotidienne, ZEISS poursuit des objectifs spécifiques dans le respect de valeurs spécifiques. Cela comprend la croissance rentable, la responsabilité envers les employés, l'engagement social et la promotion des sciences et de l'éducation. Ces objectifs et valeurs impliquent de fait de bases sa gouvernance de la durabilité sur le strict respect des lois et règlements.

Le Code de conduite ZEISS définit tous les principes contraignants du Groupe. Ceux-ci aident les employés et la direction à agir de manière responsable. Le Code contient, entre autres, des règles sur le traitement équitable des employés et des partenaires commerciaux, la sécurité des produits, la santé et sécurité environnementales et au travail, ainsi que la lutte contre la corruption. Des politiques plus détaillées sont disponibles pour chaque sujet adressé dans le Code de conduite.

### ZEISS, entreprise détenue par une fondation : la *Carl Zeiss Foundation*

La *Carl Zeiss Foundation* est l'unique propriétaire de Carl Zeiss AG. Cette structure de propriété particulière garantit la stabilité et permet à l'entreprise de créer des perspectives à long terme : le statut de fondation exclut la vente d'actions, par exemple via une introduction en bourse. En 1889, le physicien et entrepreneur Ernst Abbe fonda la *Carl Zeiss Foundation*, dont dépendent Carl Zeiss AG et SCHOTT AG. Les objectifs de la fondation s'appliquent encore aujourd'hui :

- Protéger l'avenir et gérer de manière responsable les deux sociétés de la fondation
- S'acquitter de sa responsabilité particulière envers les employés
- Assumer sa responsabilité sociale par l'engagement caritatif des entreprises fondatrices dans leur environnement
- Promouvoir les sciences

Depuis 2004, la fondation a reçu 668,5 millions d'euros de dividendes de la part de Carl Zeiss AG. Grâce aux bénéfices de Carl Zeiss AG et SCHOTT AG, la fondation promeut la science – en particulier les sciences naturelles, l'ingénierie, les mathématiques et l'informatique dans les universités des États fédéraux du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Thuringe. Aujourd'hui, la *Carl Zeiss Foundation* est l'une des plus grandes fondations allemandes pour la promotion des sciences.

Depuis fin 2021, la fondation promeut également spécifiquement l'aspect technique de la durabilité, en mettant l'accent sur l'efficacité des ressources. La *Carl Zeiss Foundation* possède actuellement un budget de 133,8 millions d'euros pour financer 67 projets de recherche portant sur des matières premières équitables à destination des nouvelles technologies, des innovations en matière de matériaux durables, une digitalisation économe en ressources et les systèmes énergétiques du futur. Le travail de la Fondation vise à soutenir l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, la mise en pratique des connaissances, et l'ancrage de l'efficacité des ressources et du développement durable dans l'enseignement.

Pour plus d'information:

[www.carl-zeiss-stiftung.en](http://www.carl-zeiss-stiftung.en)

### Comités du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a formé divers comités pour le soutenir dans son travail avec des tâches spécifiques. Cela comprend le Comité de médiation, le Comité des Présidents, le Comité d'audit et le Comité numérique.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice écoulé comme prévu. Il a évalué l'efficacité de la gestion des risques et discuté de la situation économique, de la conformité, de l'audit interne, du système de contrôle interne, de la comptabilité, des domaines à auditer particulièrement ainsi que des états financiers annuels et consolidés. Le comité des Présidents s'est réuni six fois. Comme prévu, la réalisation des objectifs et la rémunération du Conseil d'administration ont été examinées. De plus, le système de rémunération incitative du Conseil de Direction a été préparé en vue de son adoption par le Conseil de surveillance.



Par ailleurs, les décisions liées au personnel concernant le pourvoi des postes vacants dans les segments Technologie médicale et Qualité industrielle et Recherche, ainsi que la répartition des responsabilités précédemment assumées par le *Chief Transformation Officer*, ont été soumises au conseil de surveillance; Le rapport d'évaluation de l'efficacité du conseil de surveillance a aussi été établi. Le Comité numérique s'est réuni quatre fois au cours du dernier exercice. Les réunions portaient sur la numérisation et la standardisation des processus métier, l'expansion de la gestion des données et de la sécurité informatique, ainsi que sur l'assurance de la fiabilité opérationnelle et de la résilience. L'introduction de solutions modernes de CRM et d'IA a aussi été accélérée. Les présidents des comités d'audit, exécutif et numérique faisaient régulièrement rapport sur le travail des comités lors des réunions du Conseil de surveillance. Le Comité de médiation n'a pas été convoqué au cours du dernier exercice.

### Organisation de développement durable

En fin de compte, la responsabilité de la durabilité chez ZEISS incombe à l'ensemble du conseil exécutif de Carl Zeiss AG. Le Directeur Général (CEO) examine et approuve le rapport de Durabilité. La mise en œuvre stratégique et opérationnelle relève de la directrice du développement durable, qui est membre de l'équipe de direction du département *Corporate Strategic Development*. Avec l'équipe de durabilité, la directrice du développement durable est responsable des initiatives centrales et inter-divisions de durabilité chez ZEISS et donne ses recommandations en termes d'objectifs environnementaux, tels que la réduction des émissions. Dans son rôle, elle coordonne et surveille également l'interprétation et le respect des lois pertinentes – en particulier en matière de rapports de durabilité et

d'obligations de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement. De plus, la directrice du développement durable et l'équipe centrale de développement durable travaillent ensemble avec les responsables internes des processus pour ancrer les questions de durabilité dans toute l'entreprise. Les domaines spécialisés concernés incluent, par exemple, la gestion environnementale et énergétique, les ressources humaines, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la conformité.

La directrice du développement durable rend compte régulièrement, au moins deux fois par an, au PDG et au conseil d'administration au complet sur des sujets tels que la stratégie de durabilité et les objectifs associés, les impacts matériels, les risques et opportunités, la mise en œuvre des obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains, ainsi que les résultats et l'efficacité des concepts et mesures adoptés. En complément, les fonctions supports en charge des ressources humaines, de la conformité et de la gestion environnementale rendent compte au Conseil exécutif et au Conseil de surveillance sur les aspects de durabilité dans leurs domaines, selon les besoins.

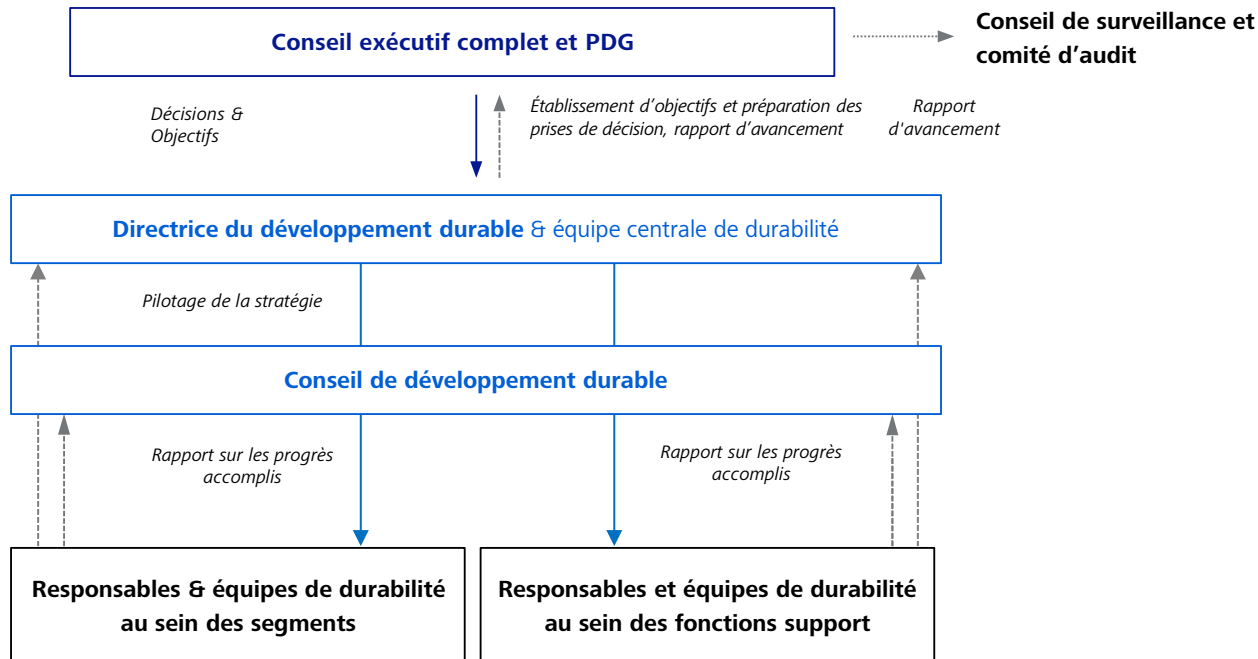
L'équipe de durabilité, qui fait partie du département *Corporate Strategic Development*, s'est fixée pour objectif d'ancrer la durabilité d'un point de vue stratégique dans toute l'organisation et de la rendre mesurable. À cette fin, l'équipe travaille intensément avec les quatre segments de ZEISS pour rendre justice à la diversité du portefeuille de produits ZEISS et identifier les leviers qui apportent la plus grande contribution à des activités plus durables.

En plus de l'équipe centrale de durabilité, il existe des responsables de la gestion de la durabilité dans chaque segment de ZEISS (voir la section "Stratégie, modèle économique et chaîne

de valeur"), ainsi qu'au sein de l'unité de production partagée et des départements centraux clés tels que la Communication et la gestion des infrastructures. Tous rendent régulièrement compte à la direction de leur segment ou au responsable du département. À cette fin, ils doivent veiller à ce qu'une stratégie de durabilité spécifique à chaque segment, fondée sur l'approche centrale, soit ancrée et mise en œuvre, tout en s'assurant que les exigences spécifiques de chaque unité soient prises en compte dans l'approche centrale de durabilité de ZEISS.

ZEISS dispose également d'un Conseil de développement durable. Ce comité directeur est composé des responsables du développement durable des segments et des fonctions centrales concernées, et se réunit trimestriellement. Il permet d'échanger des informations. Il a pour mission de prendre des décisions sur des questions stratégiques et de veiller à ce que les exigences réglementaires pertinentes soient prises en compte et mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe. L'organe directeur du Conseil de la durabilité se compose d'un membre du Conseil exécutif, de la directrice du développement durable et d'un représentant de l'équipe de direction de chaque segment.

Le système de gestion des risques géré centralement par ZEISS définit des règles et des processus uniformes pour l'identification, l'évaluation et la gestion précoces des risques. L'objectif principal est de tirer parti des opportunités entrepreneuriales et de gérer les risques associés ainsi que d'identifier les développements susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise à un stade précoce. La direction des segments et des unités d'affaires stratégiques identifie, gère et rend compte des risques opérationnels et stratégiques. Cela implique également de prendre en compte les risques liés au développement durable, qui



sont intégrés dans l'analyse de matérialité de ZEISS (voir description de la procédure de détermination et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités). La responsabilité globale du système central de gestion des risques incombe au Conseil exécutif, qui évalue régulièrement les scénarios, risques et opportunités possibles, ainsi que leur gestion au niveau du Groupe et la capacité de prise de risque de ZEISS.

Toutes les personnes des organismes mentionnés ci-dessus possèdent généralement des compétences et une expertise en matière de durabilité issues de leur carrière professionnelle. Si nécessaire, les institutions ont accès à des experts internes ou externes. De plus, des formations sont dispensées selon les besoins, par exemple sur le sujet de la conformité. Il n'existe pas de systèmes d'incitations et de rémunération liés à la durabilité pour les membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance.

### Déclaration de diligence raisonnable

L'aperçu suivant montre comment et où les aspects et étapes les plus importants du processus de diligence raisonnable sont pris en compte dans la déclaration de durabilité.

Éléments fondamentaux de la diligence raisonnable	Sections au sein de déclaration de durabilité
a) Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 : Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance pour les questions de durabilité
b) Implication des parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	ESRS 2 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités S1 : Procédures visant à impliquer les représentants du personnel et des employés de l'entreprise sur les impacts S1 : Canaux à destination du personnel pour exprimer ses préoccupations S2 : Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux à destination des travailleurs de la chaîne de valeur pour exprimer leurs préoccupations S3 : Procédures visant à impliquer les communautés affectées sur les impacts S3 : Canaux à destination des communautés affectées pour exprimer leurs préoccupations S4 : Procédures visant à impliquer les consommateurs et les utilisateurs finaux dans la gestion des impacts S4 : Canaux à destination des consommateurs et utilisateurs finaux pour exprimer leurs préoccupations
c) Identification et évaluation des impacts négatifs	ESRS 2 : Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités
d) Mesures contre ces effets négatifs	E1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique E1 : Mesures et moyens liés au changement climatique E3 : Mesures et moyens liés aux ressources hydriques et marines E5 : Mesures et moyens liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire S1 : Égalité des sexes et égalité salariale à travail égal : mesures et moyens liés à la main-d'œuvre de l'entreprise S1 : Santé et sécurité : mesures et moyens liés au personnel de l'entreprise S2 : Mesures et moyens liés aux travailleurs dans la chaîne de valeur

---

e) Suivi de l'efficacité de ces efforts et communication

E1 : Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

E1 : Chiffres clés

E3 : Objectifs liés aux ressources hydriques et marines

E3 : Chiffres clés

E5 : Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

E5 : Entrées et sorties des ressources

S1 : Formation continue et développement des compétences : Chiffres clés de la formation continue et du développement des compétences

S1 : Égalité des sexes et égalité salariale à travail égal : Chiffres clés

S1 : Santé et sécurité : Objectifs liés au personnel de l'entreprise

S1 : Santé et sécurité : Indicateurs de santé et de sécurité

S1 : Autres indicateurs : Incidents, plaintes et impacts en matière de droits humains

S2 : Objectifs liés aux travailleurs dans la chaîne de valeur

S4 : Objectifs liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

### Gestion des risques et contrôles internes

L'équipe centrale de durabilité a la charge du rapport de durabilité chez ZEISS. La rédaction du contenu thématique et la collecte des indicateurs-clés correspondants relèvent de la responsabilité des départements respectifs et sont consolidés par l'équipe centrale de durabilité.

Afin d'assurer l'exactitude des informations et des indicateurs-clés fournis, des actions préventives et des mécanismes de contrôle sont mis en place à différents niveaux, selon le domaine de compétence et le niveau de maturité. Cela inclut, par exemple :

- Formation des personnes impliquées aux obligations du rapport,
- Boucles d'approbation au sein des départements et au sein de l'équipe centrale de durabilité,
- Vérification de la plausibilité des informations par l'équipe centrale de durabilité,
- Principe de relecture à quatre yeux et vérification de la plausibilité (basée sur les systèmes) dans la collecte et la consolidation des indicateurs-clés, par exemple la comparaison avec les valeurs de l'exercice précédent et la notification automatique si certaines valeurs seuils sont dépassées (test des valeurs aberrantes)
- Collecte de preuves sous forme de factures et de reçus.

ZEISS travaille aussi à l'élargissement de son système de contrôle interne (ICS) pour inclure des rapports de durabilité. L'ICS intègre des mesures organisationnelles, procédurales et techniques afin d'assurer des opérations commerciales appropriées et des rapports corrects. Des risques clés définis pour les processus centraux ainsi que des mécanismes de contrôle définis sont évalués en fonction de leur efficacité. Lors de l'intégration du

rapport de durabilité dans l'ICS, la première étape consiste à décrire ses processus essentiels et à identifier les risques. Les risques sont évalués en fonction de leur étendue, de la probabilité d'occurrence et de la gravité des effets, puis priorisés selon le résultat de l'évaluation. Des contrôles appropriés sont ensuite développés pour minimiser les risques. Une partie de l'ICS consiste en une révision régulière des mécanismes de contrôle.

## Stratégie et modèle économique

### Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur de ZEISS en un coup d'œil

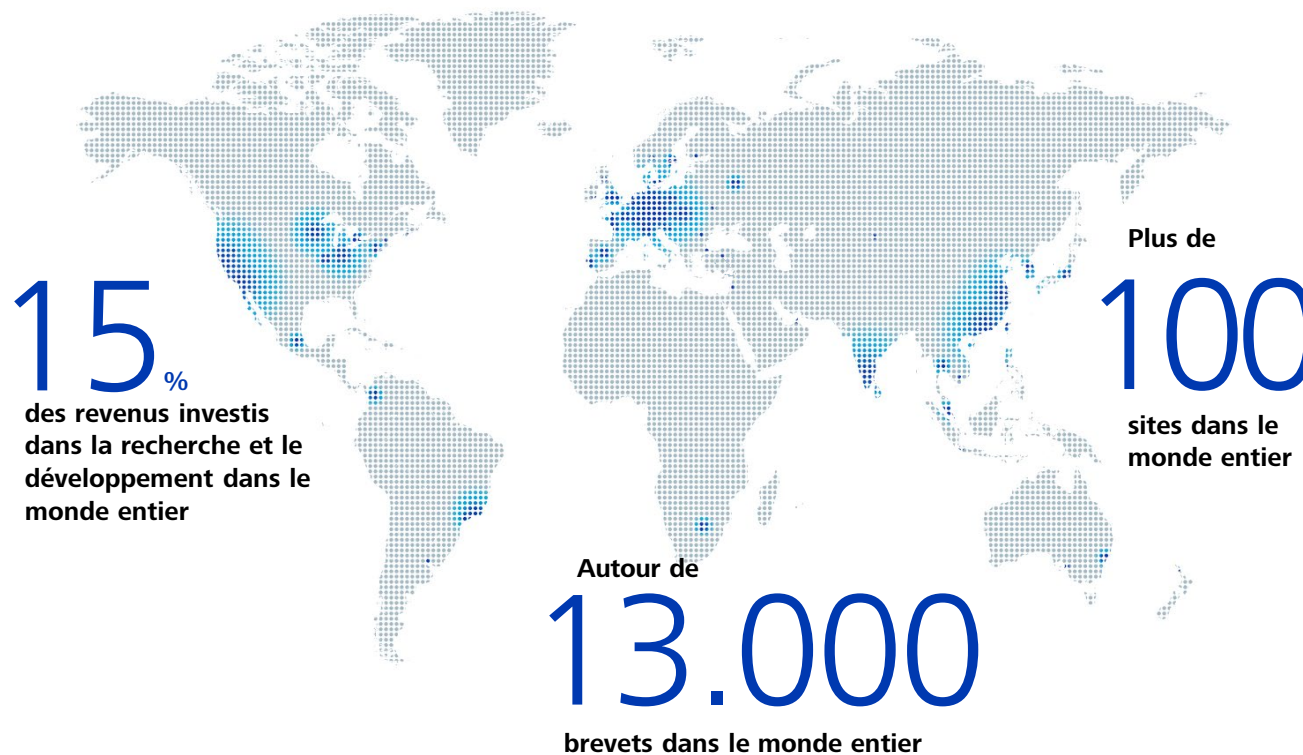
ZEISS développe, produit et vend des solutions hautement innovantes pour la métrologie industrielle et l'assurance qualité, des solutions de microscopie pour la recherche en sciences de la vie et des matériaux, ainsi que des solutions de technologie médicale pour le diagnostic et la thérapie en ophtalmologie et microchirurgie. ZEISS est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de lithographie optique, utilisée pour fabriquer des composants semi-conducteurs dans l'industrie des puces. De plus, des produits de marque tels que les verres de lunettes, les objectifs photo et les jumelles font partie du portefeuille principal de ZEISS.

Avec plus de 46 600 employés, ZEISS est actif dans environ 50 pays, avec plus de 60 sites de vente et de service, plus de 30 sites de production et environ 40 sites de recherche et développement. Fondée à Iéna en 1846, l'entreprise a son siège à Oberkochen, dans le Bade-Wurtemberg.

Presque

# 7.300

Collaborateurs en Recherche &  
Développement



### Modèle économique et chaîne de valeur

ZEISS dispose d'un portefeuille d'activités large et équilibré, orienté vers les marchés d'avenir que sont l'optique, la mécanique de précision et l'optoélectronique. L'objectif de la gestion de portefeuille est d'assurer un succès économique durable du Groupe. En conséquence, la stratégie d'entreprise est orientée vers la création continue de valeur. La mission de ZEISS est la suivante :

« En tant que pionniers de l'optique scientifique, nous avons toujours remis en question les limites de l'imagination. Avec notre passion pour l'excellence, nous créons de la valeur pour nos clients et inspirons le monde à voir les choses sous un nouvel angle. »

La stratégie d'entreprise #agenda25 se concentre sur trois axes principaux : façonner les marchés, créer des réseaux et créer un impact, fournissant un élan concret au développement stratégique de ZEISS. La stratégie ZEISS souligne l'ambition de l'entreprise d'être un leader technologique mondial et un façonneur de marché, et regroupe les éléments clés de la stratégie de portefeuille ainsi que ceux des quatre segments de l'entreprise. La stratégie d'entreprise est également orientée vers la durabilité : elle vise à améliorer l'impact social et environnemental des activités de l'entreprise, à considérer la durabilité comme un moteur de valeur et les défis liés au développement durable comme des opportunités.

### Portefeuille de produits dans les quatre segments ZEISS

ZEISS est divisé en quatre segments : Technologie de fabrication de semi-conducteurs, Qualité industrielle et Recherche, Technologie médicale et Marchés grand public. Le portefeuille d'activités de l'entreprise est divisé en huit unités d'affaires stratégiques réparties dans les segments correspondants.

#### Technologie de fabrication des semi-conducteurs

- Optiques de fabrication de semi-conducteurs
- Solutions de masquage pour semi-conducteurs
- Solutions de contrôle de processus



#### Technologie médicale

- Dispositifs ophtalmiques
- Microchirurgie



#### Marchés grand public

- Santé visuelle

#### Qualité industrielle et Recherche

- Solutions de qualité industrielle
- Solutions de microscopie de recherche

### Technologie de fabrication des semi-conducteurs

Grâce à son portefeuille de produits et à son expertise de premier plan à l'échelle mondiale, le segment de la technologie de fabrication des semi-conducteurs couvre une variété de processus clés dans la production de micropuces. ZEISS développe et fabrique des produits utilisant la technologie de fabrication des semi-conducteurs, notamment des systèmes optiques de lithographie, des systèmes de masques photographiques et des solutions de contrôle des processus, des technologies clés pour la fabrication de structures de circuits extrêmement fines sur des plaques de silicium - le matériau à partir duquel les micropuces sont fabriquées. Les technologies de ZEISS permettent la miniaturisation continue des structures semi-conductrices, ce qui se traduit par des micropuces plus petites, plus puissantes et plus économes en énergie. La majorité des puces électroniques dans le monde sont fabriquées à l'aide d'optiques de lithographie du partenaire stratégique et client ASML, dont le siège se trouve aux Pays-Bas. Les optiques de lithographie de ZEISS Semiconductor Manufacturing Technology sont au cœur des scanners de plaques de silicium. Les applications électroniques équipées de ces micropuces favorisent le progrès global dans différentes disciplines, notamment la technologie, l'électronique, les communications, le divertissement, la mobilité, l'énergie et l'intelligence artificielle.

### Qualité industrielle et recherche

Les produits et solutions développés dans le segment Qualité industrielle et Recherche sont axés sur l'assurance qualité dans la production, l'augmentation de la productivité et la visualisation des structures les plus fines dans les domaines de la science et de la recherche. Les gammes de machines de mesures tridimension-

nelles, de systèmes optiques et multisensoriels, de solutions logicielles, d'offres de services complètes et de technologies innovantes telles que la mesure 3D par rayons X dans l'assurance qualité, sont utilisées dans de nombreuses industries et constituent un outil important pour la transition énergétique. Les principaux domaines d'application sont les transmissions électriques, la production d'énergie, mais aussi l'aérospatiale, la technologie médicale, l'électronique et l'ingénierie mécanique. Dans les domaines de la science et de la recherche, le segment couvre également l'ensemble du spectre de la microscopie avec des microscopes optiques, électroniques et à rayons X. Les produits et les solutions sont utilisés dans les sciences biomédicales et la biologie moléculaire. Les produits et solutions sont utilisés aussi bien dans les sciences biomédicales et la recherche sur les matériaux que dans les processus de production de l'industrie électronique et pharmaceutique.

### Technologie médicale

Le segment Technologie Médicale développe, fabrique, commercialise et vend des systèmes de diagnostic et thérapeutiques ainsi que des implants et consommables pour l'ophtalmologie et la microchirurgie. Le portefeuille comprend également des systèmes de visualisation pour la neurochirurgie, la chirurgie de l'oreille, du nez et de la colonne vertébrale ainsi que pour la dentisterie. L'objectif de la division est d'utiliser les nouvelles technologies pour façonner le système de santé de manière à faire progresser la médecine et à soutenir la transformation numérique. En conséquence, les technologies de pointe dans les applications médicales sont faites pour être accessibles aux médecins et aux patients. Pour répondre aux exigences actuelles de sécurité et d'efficacité des traitements, la

division Technologie Médicale propose des solutions intégrées qui soutiennent la performance clinique et l'expérience patient tout au long du parcours de soin. Une compréhension approfondie des défis auxquels sont confrontés les clients et une gamme de services qui leur est adapté sont donc des conditions essentielles du succès à long terme du Groupe.

### Marchés grand public

Le segment des marchés grand public opère dans les domaines de la santé visuelle, de la photographie, de la cinématographie, de l'imagerie mobile, de l'observation de la nature et de l'optique sportive. ZEISS développe, produit et vend des solutions pour l'ensemble de la chaîne de valeur des lunettes. Outre les verres de lunettes de précision ZEISS, ce segment comprend des appareils pour l'examen de l'œil et le contrôle de la fonction visuelle, des applications numériques de conseil et de mesure ainsi que des services complets pour les opticiens. ZEISS est l'un des plus grands fabricants de verres de lunettes au monde et offre une compétence combinée en matière d'ophtalmologie et d'optique. Avec ses objectifs photo et cinéma, ses technologies pour la photographie sur smartphone ainsi que ses jumelles, caméras thermiques, longues-vues et optiques de chasse, ZEISS propose à ses clients exigeants des produits et des applications de grande qualité pour les loisirs et le travail. Au cours de l'exercice 2024/25, ZEISS a lancé la division stratégique Photonics & Optics, qui est responsable des activités liées aux jumelles, à l'optique sportive, aux objectifs d'appareils photo et de cinéma ainsi qu'à l'imagerie mobile.

### Intrants de production dans la chaîne de valeur amont

Les processus de création de valeur de la chaîne amont jouent un rôle essentiel dans le modèle économique de ZEISS. ZEISS fabrique ses produits en utilisant des intrants significatifs provenant de son réseau international de fournisseurs. Cela comprend, par exemple, les métaux, l'électronique et les plastiques, les produits semi-finis et intermédiaires, ainsi que l'énergie et l'eau. Pour la partie production, les divisions de l'entreprise coopèrent également avec des partenaires qui fournissent des produits complets ou des composants essentiels.

### Activités clés dans la chaîne de valeur aval

Selon l'activité, le marché et le segment de clientèle, ZEISS utilise différents canaux de vente pour fournir un accès aux solutions ZEISS dans toutes les régions. Les canaux de vente incluent plus de 60 entreprises de vente et de service sur tous les continents, des ventes en direct et des distributeurs. ZEISS s'appuie sur des partenariats de longue date avec des clients du monde entier et propose des modèles économiques dépendants du segment client, tels que des commandes de projet ou des processus de bout en bout, ainsi que diverses options de maintenance et de service.

### Objectifs et stratégie de durabilité de ZEISS

Dans le cadre de ses objectifs de durabilité, ZEISS a défini les sujets stratégiques suivants.



#### Action pour le climat

L'objectif de ZEISS était de réduire autant que possible les émissions des scopes 1 et 2 d'ici la fin de l'exercice 2024/25 et de compenser les émissions restantes qui ne pouvaient être évitées. Cet objectif a été atteint. Vous trouverez plus d'informations sur la manière d'atteindre ces objectifs dans le chapitre "E1 Changement climatique". ZEISS travaille actuellement à définir des objectifs basés sur la science qui couvrent les émissions issues de ses activités propres (scopes 1 et 2) ainsi que celles issues des chaînes de valeur amont et aval (scope 3). Pour ses opérations propres, ZEISS se concentre sur l'approvisionnement mondial en électricité verte et l'augmentation de l'efficacité énergétique et l'extension de ses capacités propres de production d'énergies renouvelables. Des approches collaboratives sont nécessaires tout au long de la chaîne de valeur, par exemple avec les fournisseurs, pour réduire les émissions.



#### Économie circulaire

ZEISS s'efforce de mettre en place une utilisation circulaire des ressources afin de réduire son impact sur l'environnement. Pour y parvenir, l'entreprise prévoit d'intégrer davantage d'énergies renouvelables et de matériaux recyclés dans ses produits et de boucler les cycles de production. Dans ce contexte, ZEISS se concentre sur ses produits les plus vendus et ceux qui nécessitent le plus de matériaux. La consommation d'eau et la quantité de déchets devraient également être encore réduites.



### Valeur pour la Société

ZEISS souhaite apporter de la valeur à la Société et aider à offrir au plus grand nombre de personnes possible un accès à l'éducation, à des soins de santé de qualité et à des opportunités d'emploi épanouissantes. À cette fin, l'entreprise soutient le secteur de l'éducation avec ses microscopes, par exemple, ou utilise des dispositifs médicaux et des verres de lunettes dans le secteur de la santé. ZEISS travaille actuellement sa nouvelle stratégie de durabilité pour la période allant jusqu'en 2030, qui sera adoptée au cours de l'exercice 2025/26. L'élaboration de la stratégie est menée par l'équipe centrale de durabilité en étroite coopération avec les divisions et les départements spécialisés concernés.

### Comment ZEISS soutient la réalisation des objectifs mondiaux de durabilité

ZEISS s'est engagé envers les Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par les Nations Unies à l'automne 2015. L'ensemble des 17 objectifs tracent la voie vers 2030 et appellent les entreprises, les acteurs politiques et la Société à apporter leur contribution. ZEISS souhaite apporter sa contribution et a identifié six objectifs pour lesquels l'entreprise peut avoir le plus grand impact sur les personnes, l'environnement et la Société à travers ses processus commerciaux, son portefeuille de produits et ses services.

### ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ZEISS monte le niveau dans le domaine de la santé grâce à ses solutions pour l'ophtalmologie et la technologie médicale, et contribue à stimuler les progrès médicaux en ophtalmologie et microchirurgie grâce à ses produits.

[Plus d'informations disponibles au chapitre "S4 Consommateurs et utilisateurs finaux"](#)

### ODD 4 : Éducation de qualité

ZEISS soutient le jeunes scientifiques en devenir – des enfants de maternelle jusqu'aux doctorants – à travers de nombreux programmes éducatifs et forme de manière continue plusieurs centaines de stagiaires professionnels et d'étudiants en alternance à travers le monde entier.

[Plus d'informations disponibles au chapitre "S3 Communautés affectées"](#)

### ODD 8 : Travail décent et croissance économique

En tant qu'entreprise technologique mondiale, ZEISS emploie plus de 46 600 personnes qui bénéficient d'un environnement de travail innovant et motivant, où le dur labeur et l'engagement sont salués et où l'avancement individuel est possible.

[Plus d'informations disponibles au chapitre "S1 Personnel de l'entreprise"](#)

### ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures

ZEISS investit dans la modernisation de ses sites à l'échelle mondiale et soutient le développement et la puissance d'innovation de l'entreprise en réalisant des investissements supérieurs à la moyenne – 15 % du chiffre d'affaires – en Recherche et Développement.

[Plus d'informations disponibles au chapitre "S3 Communautés affectées"](#)

### ODD 12 : Consommation et production responsables

ZEISS continue de travailler à trouver des moyens d'utiliser les ressources naturelles de la manière la plus efficace possible et de prévenir la pollution. Des aspects tels que l'économie circulaire, les matériaux alternatifs et les moyens d'augmenter l'efficacité énergétique et des ressources pour les phases de fabrication et d'utilisation des produits sont tous pris en compte

[Plus d'informations disponibles au chapitre "E5 Utilisation des ressources et économie circulaire"](#)

### ODD 13 : Action climatique

ZEISS reconnaît l'objectif mondial défini dans l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C, a fixé ses propres objectifs et prend des mesures continues pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

[Plus d'informations disponibles au chapitre "E1 Changement climatique"](#)



## Intérêts et points de vue

### Dialogue avec les parties prenantes

La réussite à long terme de l'entreprise nécessite un partenariat coopératif avec les parties prenantes. L'objectif est également d'inclure leurs intérêts dans les considérations stratégiques. ZEISS a donc identifié ses parties prenantes clés dans un processus systématique. Le dialogue se concentre sur les sujets pertinents pour les parties prenantes. Les intérêts et points de vue des parties prenantes sont continuellement évalués et pris en compte dans la stratégie et le modèle économique de l'entreprise. Les adapter en fonction des intérêts et des points de vue des parties prenantes est un processus continu chez ZEISS.

Les parties prenantes clés comprennent les clients, les travailleurs ZEISS ainsi que les externes, les travailleurs des chaînes de valeur amont et aval, les fournisseurs, les communautés affectées, les partenaires commerciaux, les concurrents et les parties prenantes financières telles que les banques et les investisseurs. ZEISS dialogue aussi avec le Conseil de surveillance, les comités d'entreprise et les syndicats, les associations industrielles, la *Carl Zeiss Foundation*, les instituts de recherche et universités, les gouvernements, les autorités, les municipalités, le grand public et les médias. Les modes de communication avec et à destination parties prenantes comprennent aussi bien des formats publics, telles que des collaborations, conférences, communiqués de presse, rapports et présences en ligne, que des formats personnalisés.

Avant toute chose, la stratégie d'entreprise de ZEISS se concentre sur les besoins des clients et les prend en compte dans le développement des produits. Les employés, en tant que force d'innovation et moteur de l'entreprise, sont par conséquent des parties prenantes importantes. C'est pourquoi ZEISS organise régulièrement une enquête auprès de ses employés et utilisent les résultats pour mettre en place des actions dans les différents départements et unités opérationnelles.

Si nécessaire, le Conseil exécutif et le Conseil de surveillance sont également informés des avis et intérêts des parties prenantes sur les impacts touchant à la durabilité de l'entreprise, par exemple lors des échanges entre le Conseil exécutif et le comité d'entreprise ou avec le service des Ressources Humaines du Groupe.

La transparence concernant les activités de durabilité de ZEISS est importante pour les parties prenantes internes et externes telles que les clients, les fournisseurs, le public intéressé et les employés. Le rapport annuel ZEISS sur la durabilité et le site web de l'entreprise sont des moyens clés pour y parvenir. Les parties prenantes peuvent faire part à ZEISS de leurs questions et préoccupations sur le sujet spécifique de la durabilité via le formulaire de contact accessible sur le site web de l'entreprise. Soit ils recevront une réponse de la part de l'équipe de durabilité, soit leur requête sera transmise à des experts internes.

### Sélection de parties prenantes de ZEISS et formats de communication, adhésions et initiatives

En tant qu'entreprise active à l'échelle mondiale, ZEISS est actif au sein d'initiatives régionales et participe à de nombreuses associations de parrainage d'universités, collèges et institutions scientifiques et culturelles. Le président du conseil

d'administration, Andreas Pecher, est président du conseil universitaire de l'Université Aalen. ZEISS est impliqué dans la coopération commerciale *Wissensfabrik* en Allemagne et est membre de longue date de la *Max Planck Society for the Advancement of Science*. En Allemagne, l'entreprise est l'un des signataires de la Charte de la Diversité, une initiative pour une plus grande diversité dans les entreprises allemandes.

Le laboratoire *ZEISS Vision Science Lab* collabore avec l'Agence internationale pour la prévention de la cécité (IAPB), une alliance mondiale consacrée à la santé oculaire et qui s'implique dans la prévention de la cécité et de la déficience visuelle. ZEISS soutient la lutte mondiale contre la tuberculose dans le cadre du partenariat avec l'initiative *Stop TB*. Le segment Qualité industrielle de ZEISS est également membre de l'Initiative *Blue Competence* de la Fédération allemande des ingénieurs (VDMA) qui vise à promouvoir le développement durable dans le secteur de la construction mécanique et des installations industrielles, et faire connaître les solutions plus durables proposées par ce secteur. De plus, ZEISS est membre du *Climate Protection Business Network* et d'*Econsense*, le réseau de durabilité de l'économie allemande.

Groupes de parties prenantes	Formats de communication clés
Clients (clients professionnels et consommateurs privés)	Consultations, formations, enquête mondiale de satisfaction des clients via le Net Promoter Score, canaux de communication externe tels que les bulletins d'information et les médias sociaux.
Fournisseurs	Réunions et audits des fournisseurs, dialogue thématique, développement des fournisseurs en fonction de la demande, séminaires et formations dans le cadre de partenariats de développement.
Employés	Canaux de communication interne, entretiens annuels, enquêtes de satisfaction, réunions d'entreprise et tournées d'entretien.
Parties prenantes financières (Investisseurs et banques)	Communications personnalisées avec le département <i>Investor Relations</i> , le rapport annuel, le site web ZEISS, le rapport de développement durable, le rapport extra-financier de Carl Zeiss Meditec AG.

### Impacts matériels, risques et opportunités ainsi que leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, ZEISS a identifié les impacts matériels, risques et opportunités (IRO) suivants. L'interaction des IRO avec la stratégie et le modèle économique est également décrite pour chaque thème. Pour ce rapport de durabilité, ZEISS a réalisé pour la première fois son analyse de double matérialité, conformément aux exigences de la CSRD. Les variations des principaux IRO par rapport à l'exercice précédent ne sont donc pas commentées.

#### E1 Changement climatique

En tant qu'entreprise appartenant à une fondation, la durabilité et la réussite commerciale sont inextricablement liées pour ZEISS. La responsabilité envers l'environnement, les employés et la Société fait partie intégrante de la philosophie d'entreprise de ZEISS. Cela inclut également la réduction progressive de l'impact négatif sur le climat et la contribution à l'expansion des énergies renouvelables. ZEISS investit donc dans la protection du climat et les mesures d'efficacité énergétique et travaille à des moyens de réduire les émissions dans ses chaînes d'approvisionnement amont et aval. Par ailleurs, ZEISS investit dans l'expansion de ses capacités de production d'énergie renouvelable et acquiert de l'énergie verte dans le monde entier via une sélection d'instruments tels que les garanties d'origine (EAC – Energy Attribute Certificates) et les accords d'achat d'électricité (PPA).

ZEISS n'a identifié aucun risque climatique significatif. Néanmoins, il existe des risques (non matériels) physiques et de transition liés au climat qui peuvent affecter son modèle économique. ZEISS identifie ces risques au travers de son système centralisé de

### E1 Changement climatique

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / Réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Atténuation du changement climatique, énergie	<b>Contribution au réchauffement climatique (scope 1)</b> Contribution au réchauffement climatique due aux émissions de GES* de scope 1 issues de la consommation de pétrole/gaz et l'utilisation de produits chimiques tels que les réfrigérants, et la flotte de véhicules	–	●	> 5 ans	⚙️
	<b>Contribution au réchauffement climatique (scope 2)</b> Contribution au réchauffement climatique due aux émissions de GES* de scope 2 issues de l'achat d'énergie pour les opérations propres de l'entreprise	–	●	> 5 ans	⚙️
	<b>Contribution au réchauffement climatique (scope 3)</b> Contribution au réchauffement climatique due aux émissions indirectes de GES* de scope 3 dans les chaînes de valeur amont et aval	–	●	> 5 ans	⏪ ⏩
	<b>Soutien à la transition énergétique</b> Soutien à la transition énergétique et à l'expansion des énergies renouvelables en créant une demande d'énergie renouvelable par l'achat de produits énergétiques correspondants	+	●	> 5 ans	⚙️

gestion des risques, qui est décrit en détail dans le rapport sur les risques et les opportunités. Selon les cas, les risques sont acceptés, régulièrement surveillés, transférés ou bien des mesures sont prises pour les atténuer. Pour minimiser les effets potentiels des impacts climatiques tels que les événements météorologiques extrêmes, ZEISS utilise des plans de continuité d'activité, qui sont régulièrement contrôlés et mis à jour.

Les risques physiques liés au climat découlent directement ou indirectement du changement climatique. ZEISS fait face à des phénomènes météorologiques extrêmes croissants, tels que la chaleur persistante, les inondations ou les incendies de forêt, qui peuvent également affecter les installations de production ou les chaînes d'approvisionnement de ZEISS. Des températures élevées persistantes peuvent avoir un impact négatif sur la productivité et la santé des employés, ainsi que sur les processus de fabrication et

les besoins en climatisation des bâtiments.

Des risques de transition découlent de la transformation vers une économie décarbonée. Chez ZEISS, cela comprend les évolutions réglementaires telles que la politique de taxation du carbone ou et les échanges de quotas d'émissions.

Chaîne de valeur	Horizon temporel	Potentiel/réel	Type d'impact
◀ Amont	< 1 an	● Réel	– Négatif
⚙️ Opérations propres	1 à 5 ans	○ Potentiel	+ Positif
▶ Aval	> 5 ans		

\* GES : Gaz à Effet de Serre

## E2 Pollution

Dans le cadre de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, les effets d'éventuelles interdictions de substances sont évalués.

L'interdiction prévue par l'Union Européenne de l'utilisation des substances per- et polyfluoralkylées (PFAS) a été identifiée comme un risque majeur pour la situation financière du Groupe.

En raison de leurs propriétés particulières, ces substances sont utilisées dans les produits ZEISS et les procédés de fabrication lorsque cela est techniquement nécessaire. Il n'existe pas à ce jour d'alternatives présentant des caractéristiques techniques identiques à celles des PFAS. ZEISS a mis en place un groupe de travail pour surveiller les développements en cours et prendre les mesures appropriées.

## E3 Ressources hydriques et marines

L'eau est une ressource de plus en plus rare, surtout dans les régions aux climats très secs, comme certaines parties du Mexique, de l'Inde, de la Chine et de la Californie, où ZEISS exploite plusieurs sites. C'est pourquoi ZEISS accorde une importance particulière à l'utilisation parcimonieuse de cette ressource et à la mise en œuvre de mesures innovantes d'économie d'eau. ZEISS a besoin d'eau dans ses procédés de production, notamment pour la fabrication de verres de lunettes. Mais il travaille continuellement à optimiser l'utilisation de l'eau, par exemple en filtrant et en réutilisant l'eau de traitement.

## E2 Pollution

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / Réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
PFAS (substances per- et poly-alkylés)	<b>PFAS – réglementations nouvelles ou en évolution</b> De nouvelles réglementations ou des changements concernant l'utilisation des PFAS peuvent entraîner une augmentation des coûts et des risques commerciaux	–	Risque	1 à 5 ans	⚙️

## E3 Ressources hydriques et marines

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / Réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Eau	<b>Contribution à la pénurie d'eau par prélèvement d'eau</b> Contribution à la pénurie d'eau dans les zones à forte pression hydrique en prélevant l'eau pour le processus de production	–	●	1 à 5 ans	⚙️

## E5 Economie circulaire

ZEISS utilise des matières premières telles que l'acier, l'aluminium ou les plastiques ainsi que des composants pour fabriquer ses produits. Les matériaux sont approvisionnés et traités au sein de la chaîne de valeur amont, entraînant des impacts négatifs pour l'environnement, par exemple sur le site d'extraction des ressources. Pour minimiser ces impacts négatifs, ZEISS souhaite avoir un usage responsable et efficace de ces matériaux et en accord avec les principes de l'économie circulaire. L'entreprise génère par ailleurs des déchets par ces processus de production, déchets qui doivent être gérés au sein de ses opérations et envoyés pour retraitement. Ceci entraîne des impacts négatifs, telles les émissions issues du recyclage thermique des déchets ou des procédés complexes d'élimination.

## E5 Économie circulaire

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / Réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Apports de ressources, y compris l'utilisation des ressources	<b>Extraction des ressources par l'approvisionnement et l'utilisation de matières premières particulièrement importantes</b> L'approvisionnement en matières premières importantes pour la fabrication des produits ZEISS et l'extraction des ressources associées, avec un impact négatif sur l'environnement dans la chaîne de valeur amont	⊖	●	< 1 an	◀
	<b>Extraction des ressources par l'acquisition et l'utilisation des composants nécessaires à la fabrication des produits ZEISS</b> Acquisition des composants nécessaires à la fabrication des produits ZEISS et à l'extraction des ressources associées, avec un impact négatif sur l'environnement dans la chaîne de valeur amont	⊖	●	< 1 an	◀
	<b>Extraction des ressources par l'acquisition et l'utilisation de ressources non renouvelables</b> L'acquisition de ressources non renouvelables pour la fabrication des produits ZEISS et l'extraction de ressources associées, avec un impact négatif sur l'environnement dans la chaîne de valeur amont	⊖	●	< 1 an	◀
Déchets	<b>Déchets dangereux – production</b> Impacts sur la santé humaine et l'environnement liés aux déchets lors de la production et de la manipulation de déchets dangereux dans les processus de production	⊖	●	< 1 an	⚙️ ▶️
	<b>Déchets non dangereux – production</b> Impacts sur la santé humaine et l'environnement liés à la génération et à la manipulation de déchets non dangereux dans les processus de production	⊖	●	< 1 an	⚙️ ▶️

## S1 Personnel de l'entreprise

Pour ZEISS, des employés motivés et qualifiés, qui se développent en continu, sont un facteur décisif pour le succès à long terme de l'entreprise. Entre autres initiatives, une gamme complète de programmes de formation et d'éducation vise à soutenir le développement individuel et à promouvoir l'apprentissage en continu. Ainsi, les employés et ZEISS travaillent ensemble pour garantir la force d'innovation et la viabilité future de l'entreprise.

ZEISS considère par ailleurs comme fondamental de garantir un environnement de travail sain et des lieux de travail sécurisés – pour les employés comme pour les travailleurs externes travaillant pour ZEISS dans le cadre d'un contrat de travail temporaire.

Même si les accidents au travail et les maladies liées au travail ne peuvent être totalement évités, les mesures de santé et sécurité au travail à l'échelle du groupe visent à minimiser les effets associés. Les impacts positifs identifiés sont étroitement liés à la stratégie de ressources humaines de ZEISS. Avec cette stratégie, ZEISS s'est fixé pour objectif d'être un employeur d'excellence, de développer ses spécialistes et managers, de créer un vivier durable

## S1 Personnel de l'entreprise

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / Réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Égalité de traitement et opportunités pour tous	<b>Apprentissage tout au long de la vie</b> Formation et développement des compétences pour permettre aux employés de ZEISS de devenir des apprenants permanents et d'assurer leur employabilité future, ce qui favorise leur épanouissement personnel et professionnel et leur satisfaction au travail	+	●	1 à 5 ans	⚙️
	<b>Formation et développement des compétences</b> Les évaluations régulières de performance offrent aux employés ZEISS une carrière et un parcours de développement professionnel clairs	+	●	< 1 an	⚙️
	<b>Inégalités de genre</b> La répartition inégale des sexes au sein des postes de direction et les écarts salariaux (injustifiés) entre les sexes peuvent entraîner des désavantages financiers pour les employés et réduire leur engagement	-	●	1 à 5 ans	⚙️
Conditions de travail	<b>Accidents du travail impliquant des employés</b> Blessures subies par des employés à la suite d'accidents liés au travail	-	●	< 1 an	⚙️
	<b>Accidents du travail impliquant des non-employés</b> Blessures subies par des non-employés à la suite d'accidents liés au travail	-	●	< 1 an	⚙️
	<b>Maladies des employés</b> Maladies (physiques et mentales) des employés dues à des conditions de travail inadéquates et/ou à une organisation du travail inadéquate.	-	●	< 1 an	⚙️

de talents et d'ancrer une culture de la sécurité psychologique au sein de l'entreprise. Ces valeurs reflètent les impacts positifs associés à l'apprentissage et à la formation tout au long de la vie ainsi qu'au développement des compétences. ZEISS met en œuvre cette stratégie, par exemple, dans le cadre mondial des entretiens de développement (PPD) et en collaboration avec la plateforme d'apprentissage CurioZ. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles au chapitre "S1 Personnel de l'entreprise".

Seul le personnel de ZEISS est concerné par les impacts et opportunités identifiés, à l'exception des blessures résultant d'accidents du travail, qui s'appliquent également aux employés mis à disposition de l'entreprise par des prestataires de services dans le cadre de contrats temporaires. Au sein de notre propre personnel, l'impact négatif lié à l'inégalité entre les sexes touche principalement le personnel féminin.

L'impact négatif associé aux inégalités de genre résulte, d'une part, de la proportion généralement plus faible de femmes formées ou diplômées en sciences, technologies, ingénierie ou mathématiques (STIM) et qui sont de facto des candidates pertinentes pour une entreprise axée sur la science comme ZEISS. D'autre part, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. A contrario, moins de femmes que d'hommes occupent des postes de direction chez ZEISS.

Les impacts négatifs liés aux accidents au travail impliquant des employés ou des travailleurs externes (dans le cadre d'un emploi temporaire) sont de nature individuelle. Les maladies causées par des conditions de travail inappropriées peuvent généralement survenir dans des activités exigeantes physiquement ou mentalement (par exemple, en raison de longues périodes assises ou de stress mental).

ZEISS intègre les intérêts, points de vue et droits de ses employés dans la stratégie et le modèle économique de l'entreprise. À cette fin, un sondage auprès des employés est régulièrement réalisé. ZEISS utilise ces résultats en particulier pour développer davantage la culture d'entreprise et l'orientation de l'entreprise. De plus amples informations sur l'enquête auprès des employés sont disponibles au chapitre S1 : Personnel de l'entreprise.

## S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

L'approvisionnement est un processus clé pour le succès à long terme de ZEISS en raison de sa contribution considérable à la valeur ajoutée au sein des Achats. Le groupe travaille avec son réseau mondial de fournisseurs afin de réduire l'impact négatif de ses activités commerciales sur les personnes et l'environnement. L'objectif est de minimiser les dommages causés à la santé des travailleurs de la chaîne de valeur amont.

L'impact négatif potentiel identifié est lié au modèle économique de ZEISS : en tant qu'entreprise manufacturière, ZEISS dépend par exemple de l'approvisionnement et du traitement des ressources. Cela peut s'accompagner de différents risques pour la santé des travailleurs de la chaîne de valeur amont.

Cet impact peut affecter des travailleurs d'entreprises externes fournissant des services tels que le conseil, le nettoyage, les travaux de construction et l'entretien des jardins sur les sites ZEISS peuvent être affectés par cet impact. Il peut également concerner les travailleurs de la chaîne de valeur amont. Cela inclut les travailleurs des secteurs de la (pré-)production, de la fabrication à façon, de la logistique, de la recherche et de l'extraction des matières premières.

Grâce à ses chaînes d'approvisionnement mondiales, ZEISS peut en mesure d'assurer l'efficacité, l'innovation et la haute qualité de ses produits et services. L'entreprise utilise des réseaux tels que le forum Econsense pour comprendre les intérêts et points de vue des travailleurs dans sa chaîne de valeur. ZEISS organise également des échanges réguliers avec des partenaires commerciaux stratégiquement importants et met en place des dispositifs d'interaction (tels que la Journée des Fournisseurs, les visites sur site, les questionnaires). ZEISS a ainsi parfois l'occasion

## S2 Travailleurs de la chaîne de valeur

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Conditions de travail	<p><b>Dommages impactant la santé des travailleurs de la chaîne de valeur amont</b></p> <p>Dommages impactant la santé des travailleurs de la chaîne de valeur amont à la suite d'accidents liés au travail ou conditions de travail dangereuses</p>	⊖	○	1 à 5 ans	◀

de discuter avec des employés et d'échanger des idées sur certains sujets.

L'entreprise souhaite également prendre en compte les intérêts et points de vue des travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement dans sa stratégie et son modèle économique. Le cadre central des décisions touchant à la stratégie et au modèle économique est défini par le Code de conduite de ZEISS. Les principes qu'il contient, tels que le respect des droits humains et le rejet des violations des droits humains, comme le travail forcé, excluent certains types de modèles commerciaux. ZEISS considère également qu'il est important de générer de la valeur ajoutée pour la Société. L'engagement à conduire ses affaires de manière responsable trouve son fondement dans les statuts de la Fondation ZEISS et profondément ancré dans la Déclaration de principes de ZEISS sur le respect des droits humains et la protection de l'environnement en tant que composante intrinsèque des activités commerciales.

### S3 Communautés affectées

Depuis 1889, les statuts de la *Carl Zeiss Foundation* ont défini une orientation claire : en plus de la croissance économique et de la responsabilité envers les employés, ils stipulent que l'engagement social ainsi que la promotion constante de la science et de l'éducation sont des tâches importantes de l'entreprise. De cette manière, ZEISS apporte une contribution positive au bien commun à travers de nombreux projets.

L'impact positif est directement lié aux statuts de la *Carl Zeiss Foundation*, qui imposent un engagement social.

Un grand nombre de groupes de personnes bénéficient de l'impact positif associé à l'engagement social de ZEISS dans le cadre de projets dans les domaines de la recherche scientifique et de l'éducation, de la santé et de la conservation de la nature. Cela inclut, par exemple, les écoliers, les chercheurs, les médecins et leurs patients à travers le monde. De plus, les communautés résidant à proximité des sites ZEISS à travers le monde entier bénéficient particulièrement de certaines activités d'entreprise. Plus d'informations sur ces projets sont disponibles au chapitre "S3 Communautés affectées".

Les intérêts et points de vue des personnes concernées par l'impact positif de ZEISS sont intégrés à la stratégie de ZEISS. L'objectif de ZEISS est de donner au plus grand nombre de personnes possible accès à des soins de santé de haute qualité et de stimuler l'innovation dans la technologie médicale. Grâce à un portefeuille très diversifié, ZEISS s'engage également en faveur de l'éducation et de la recherche, ainsi que dans les domaines des droits humains et de la diversité.

### S4 Communautés affectées

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / Réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	<b>Engagement social</b> L'engagement social de ZEISS et des employés de ZEISS crée une valeur ajoutée pour la Société	+	●	< 1 an	⚙️

#### S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

L'objectif explicite de l'entreprise ZEISS est que ses activités principales améliorent la qualité de vie des personnes à travers le monde. ZEISS, par exemple, contribue à l'amélioration continue du système de santé grâce à ses solutions en optométrie et technologie médicale, et favorise le progrès médical grâce à ses produits de microscopie.

Pour ZEISS, l'intérêt que présentent ses technologies et ses produits pour ses clients est une priorité absolue. L'impact positif lié à la promotion de la santé est donc étroitement lié au modèle économique de ZEISS et résulte, par exemple, de la fabrication de verres de lunettes ou d'appareils destinés au secteur médical.

L'impact positif lié à la promotion de la santé touche les utilisateurs de ZEISS, tels que ceux qui achètent des verres de lunettes ou bien le personnel médical qui utilisent les produits ZEISS sur les patients.

ZEISS intègre constamment les intérêts de ses clients dans son modèle économique. ZEISS entend consolider et renforcer sa position de fournisseurs de solutions technologiques de premier plan à l'échelle mondiale, en mettant fortement l'accent sur son orientation client. Pour ZEISS, une gestion responsable des produits signifie que les produits sont innovants, efficaces et sûrs. En particulier, ZEISS veille à ce que seuls des matières premières et des matériaux inoffensifs pour la santé humaine et l'environnement soient utilisés. Chez ZEISS, la sécurité des produits commence dès le développement, se poursuit dans les processus d'approvisionnement et de production et constitue un aspect essentiel de l'application et du service client.

#### S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Sous-thème ESRS	Description de l'impact	Type d'impact	Potentiel / réel	Horizon temporel	Chaîne de valeur
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou utilisateurs finaux	<b>Promouvoir la santé à travers les produits ZEISS</b> Impact positif sur la santé humaine et la qualité de vie grâce aux technologies et aux produits ZEISS	+	●	< 1 an	▶

## Identification et déclaration des impacts matériels, risques et opportunités

### Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités

Pour ce rapport de durabilité, ZEISS a réalisé pour la première fois une analyse de double matérialité basée sur les exigences de la CSRD, remplaçant ainsi l'analyse de matérialité existante qui était conforme à la *Global Reporting Initiative* (GRI). Selon la CSRD, l'analyse de double matérialité sera désormais révisée chaque année afin de s'assurer qu'elle est à jour. L'objectif de l'analyse était d'identifier tous les impacts matériels réels et potentiels sur la Société et l'environnement causés par ZEISS tout au long de sa chaîne de valeur ou auxquels ZEISS contribue par ses relations commerciales. Elle a aussi permis d'identifier les risques financiers importants et les opportunités liés aux questions de durabilité.

L'analyse de matérialité concerne l'ensemble du groupe ZEISS et ses unités opérationnelles. En raison de la diversité du portefeuille de produits de ZEISS, le processus a été conçu pour assurer l'implication de toutes les unités opérationnelles et départements concernés. ZEISS a réalisé son analyse de matérialité en trois étapes.

### Étape 1 : Comprendre le contexte

Le point de départ de l'analyse de double matérialité a été d'analyser les chaînes de valeur de chaque unité d'affaires. Cela comprenait :

- Identifier les modèles économiques respectifs et les activités commerciales respectives,
- Identifier les produits et/ou services essentiels proposés,
- Déterminer les marchés et groupes de clients importants,
- Identifier les sites et le nombre d'employés à considérer
- Considérer l'environnement géographique, géopolitique et réglementaire.

L'analyse de matérialité a aussi permis d'identifier les parties prenantes suivantes comme étant pertinentes pour ZEISS : le personnel de l'entreprise et les travailleurs externes, les travailleurs des chaînes de valeur amont et aval, les clients, les fournisseurs, les communautés affectées, les partenaires commerciaux, les concurrents et les parties prenantes financières telles que les banques et les investisseurs. Par ailleurs, la nature et l'environnement ont été considérés comme des « parties prenantes silencieuses ».

### Étape 2 : Identifier les impacts matériels, les risques et les opportunités (IRO)

Afin d'identifier les IRO matériels, une liste de base des IRO potentiels a d'abord été établie. ZEISS a pris en compte les facteurs suivants :

- Liste des thèmes ESRS,
- Anciens sujets matériels de ZEISS selon le GRI,
- Perspectives issues de l'analyse de la chaîne de valeur des unités opérationnelles,
- Perspectives issues du dialogue avec les parties prenantes (par exemple via le processus de diligence raisonnable dans le cadre du *German Supply Chain Act* (LkSG),
- Études et références pour les secteurs concernés,
- Connaissances des experts internes,
- Risques identifiés par le *Corporate Risk Management*
- Interdépendances entre les impacts, risques et opportunités.

La liste de base a été créée via un processus itératif impliquant des experts internes et des retours d'un cabinet de conseil externe.

### Étape 3 : Évaluer et déterminer les IRO clés

Dans la dernière étape, les experts respectifs des divisions ou les personnes issues de départements centraux tels que la Gestion de la Durabilité et de l'Environnement, les Ressources Humaines, les Achats, la Conformité, ainsi que la Gestion des Produits et de la Qualité ont évalué et priorisé les IRO à partir de la liste de base. Les évaluateurs ont reçu les informations contextuelles pertinentes ainsi qu'une échelle de notation. Les impacts négatifs réels ont été priorisés en fonction de leur niveau de gravité relative (échelle, portée et irréversibilité) et les impacts positifs selon leur échelle relative et leur portée. La probabilité de survenue a également été prise en compte pour les impacts potentiels. Les risques et opportunités ont été évalués en fonction de l'étendue financière et de la probabilité de survenue. Les évaluateurs ont également été invités à prendre en compte les points de vue des parties prenantes pertinentes pour ZEISS. En conséquence, les parties prenantes n'ont pas été consultées directement, mais leurs avis ont été pris en compte par les experts internes.

L'équipe centrale de durabilité a ensuite examiné et validé l'analyse et demandé aux évaluateurs les explications nécessaires. Enfin, l'équipe centrale de durabilité a consolidé toutes les évaluations, en veillant à leur plausibilité au sein du groupe ZEISS : par exemple, les impacts significatifs devaient être pris en compte et évalués lors de la consolidation, même s'ils ne concernaient qu'un seul segment. Tous les IRO de l'analyse consolidée qui ont obtenu une note supérieure au seuil fixé ont été classés comme matériels.

Lors de cette phase d'identification et d'évaluation des IRO, ZEISS a aligné autant que possible ses processus avec ceux de la procédure générale de gestion des risques. Les risques identifiés dans la gestion générale des risques ont été pris en compte lors de l'élaboration de la liste de référence afin de garantir que la liste soit complète. ZEISS a aussi aligné autant que possible les échelles d'évaluation des IRO sur celles de la gestion générale des risques. Par ailleurs, l'équipe générale de gestion des risques a participé à l'évaluation des risques et opportunités et a reçu les résultats après l'achèvement de l'analyse de matérialité.

ZEISS a essentiellement appliqué la procédure décrite ci-dessus pour l'analyse de matérialité au niveau de chaque thème. Les particularités de chaque norme thématique sont expliquées ci-après.

### Description des procédures permettant d'identifier et d'évaluer les principaux impacts, risques et opportunités liés au climat

Les IRO liés au climat ont été identifiés en cartographiant les chaînes de valeur des différents secteurs d'activité de ZEISS. De plus, les émissions des scopes 1 et 2 collectées depuis de nombreuses années ainsi que les analyses existantes des émissions du scope 3 ont été des éléments clés pour l'évaluation des impacts qui a été réalisé avec l'assistance des départements concernés dans le cadre de l'analyse de matérialité.

En conclusion, ZEISS a identifié la contribution de ses émissions de scopes 1 et 2 au réchauffement climatique comme étant un impact négatif significatif. Les émissions indirectes du scope 3 le long de la chaîne de valeur ont également été évaluées comme matérielles.

Dans l'analyse de matérialité, ZEISS a également pris en compte les risques physiques et de transition liés au climat. La première catégorie inclut, par exemple, les pertes de production dues à des événements météorologiques extrêmes, tant dans ses activités propres que le long de sa chaîne de valeur. La deuxième catégorie inclut les risques liés à des changements dans les exigences légales ou dans les besoins des clients. ZEISS n'a finalement identifié aucun risque ou opportunité matériels liés au climat au sens de l'ESRS.

Les opportunités liées au climat ont également été prises en compte. Cela prend en compte la demande croissante de produits économes en énergie ou encore la hausse des revenus provenant de clients des secteurs de l'e-mobilité et des énergies renouvelables. Dans le résultat global du Groupe, l'évaluation des opportunités est inférieure à la valeur seuil, mais ces opportunités liées au climat varient selon les segments de ZEISS. Il existe en particulier de réelles opportunités pour ZEISS d'étendre son activité dans des unités opérationnelles dont les clients opèrent dans les secteurs contribuant à la protection du climat. Les produits ZEISS, par exemple ceux de la gamme métrologie, peuvent également être utilisés pour rendre les processus clients plus efficaces et économes en ressources offrant ainsi des opportunités de renforcer nos relations clients ou de gagner de nouveaux clients.

Au cours de l'exercice 2024/25, ZEISS n'a réalisé aucune analyse de scénarios liés au climat. Des scénarios climatiques ont été déterminés pour dix sites à travers le monde lors de l'exercice 2021/22. Tous ensemble, ces sites sont responsables de 90 % de la consommation énergétique du Groupe et sont les plus importants pour notre activité. Un horizon temporel de 20 ans a été utilisé comme base et les trois risques de stress thermique, d'inondations et d'incendies de forêt ont été examinés. Les mesures d'adaptation nécessaires ont été tirées de ses résultats pour chacun de ces sites.

### **Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts matériels, risques et opportunités en matière de pollution**

Lors de la détermination des IRO matériels liés à la pollution environnementale, ZEISS a passé en revue ses sites et activités commerciales. Aucune consultation directe n'a été menée avec les communautés affectées dans le cadre de l'analyse de matérialité. Cependant, ZEISS participe à des consultations avec l'industrie électrique/électronique ou encore l'Institut fédéral allemand de sécurité et de santé au travail (BauA) sur l'utilisation de produits chimiques per- et poly-alkylés (PFAS).

### **Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts matériels, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines**

L'eau est essentielle dans le modèle économique de ZEISS, notamment pour la production de verres de lunettes et donc pour les sites ZEISS Vision Care en Chine, en Inde, au Mexique et aux États-Unis. ZEISS a donc complété le processus d'identification des IRO matériels liés aux ressources hydriques et marines par des étapes spécifiques. Les données de consommation des principaux sites de production ont été analysées afin d'évaluer les impacts réels et potentiels. ZEISS a aussi réalisé une analyse de site pour identifier les sites situés dans les régions à forte pression hydrique. Cette analyse s'est basée sur l'outil *Water Risk Filter* du WWF (World Wildlife Fund).

### **Description des procédures d'identification et évaluation des impacts matériels, risques, dépendances et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes**

L'identification des IRO matériels touchant à la biodiversité et aux écosystèmes a été réalisée dans le cadre de l'analyse de double matérialité décrite ci-dessus. Afin de mieux évaluer les impacts négatifs en termes de biodiversité et d'écosystèmes, ZEISS a réalisé une analyse de ses principaux sites de production et pris en compte les dépendances à la biodiversité, aux écosystèmes et à leurs bénéfiques sur ces sites. Les risques de transition, les risques physiques et les opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes ont également été considérés. ZEISS n'a pas inclus les risques systémiques dans l'analyse. Aucune consultation directe avec les communautés affectées n'a eu lieu. ZEISS possède quelques sites situés à proximité immédiate de zones sensibles sur le plan de la biodiversité.

### **Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts matériels, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire**

Dans le cadre de son analyse de matérialité, ZEISS a passé en revue ses actifs et activités commerciales. Toutes les unités d'affaires ont été impliquées. ZEISS a examiné en particulier ses achats de biens et services, le transport et la distribution amont, l'utilisation des produits vendus et ses investissements. L'entreprise a évalué en conséquence les impacts liés aux matières premières particulièrement importantes, aux ressources non renouvelables et aux composants nécessaires en tant que matériaux pour la production.

**Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts matériels, les risques et les opportunités liés à la gouvernance**

En identifiant et en évaluant les IRO matériels liés à la gouvernance, ZEISS a pris en compte les risques de corruption et de pots-de-vin associés à son modèle économique et à ses emplacements.

**Les exigences de divulgation incluses dans les ESRS sont couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise**

Le tableau ci-dessous contient toutes les exigences de divulgation qui ont été suivies lors de la préparation de ce rapport de durabilité sur la base des résultats de l'analyse de double matérialité. La sélection des informations matérielles et des points de données à publier a été réalisée au moyen d'une cartographie qualitative issue d'une analyse approfondie des IRO identifiés.

Indice ESRS Exigence de divuligation	Nom de l'exigence de divulgation	Omissions	Page Référence
<b>Informations générales</b>			
<b>ESRS 2</b>	<b>Informations générales</b>		p. 7
BP-1	Principes généraux pour la préparation des déclarations de durabilité		p. 7
BP-2	Informations relatives à des circonstances spécifiques		p. 41
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		p. 8
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes		p. 8
GOV-3	Intégration de la performance liée à la durabilité dans les programmes d'incitation	Non divulgué	
GOV-4	Déclaration de diligence raisonnable		p. 12
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes du Reporting de durabilité		p. 14
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		p. 15
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes		p. 20
SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités ainsi que leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		p. 22
IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts matériels, des risques et des opportunités		p. 30
IRO-2	Les exigences de divulgation incluses dans l'ESRS sont couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise		p. 34
<b>Environnement</b>			
<b>E1</b>	<b>Changement climatique</b>		p. 43
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique		p. 43
E1-2	Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique		p. 44
E1-3	Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique		p. 46
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique		p. 45
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique		p. 48
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de GES		p. 49
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone		p. 51
E1-8	Tarifification interne du carbone	Non divulgué	
E1-9	Effets financiers attendus des risques matériels et de transition et opportunités potentielles liés au climat	Option d'introduction progressive utilisée	

<b>E2</b>	<b>Pollution</b>	p. 52
E2-1	Politiques relatives à la pollution	p. 52
E2-2	Actions et ressources liées à la pollution	p. 54
E2-3	Objectifs liés à la pollution	p. 54
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	Non matériel
E2-5	Substances préoccupantes et très préoccupantes	Non matériel
E2-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	Option d'introduction progressive utilisée
<b>E3</b>	<b>Ressources hydriques et marines</b>	p. 55
E3-1	Politiques relatives aux ressources hydriques et marines	p. 55
E3-2	Actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines	p. 56
E3-3	Objectifs liés aux ressources hydriques et marines	p. 56
E3-4	Consommation d'eau	p. 57
E3-5	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés aux ressources hydriques et marines	Option d'introduction progressive utilisée
<b>E4</b>	<b>Biodiversité et écosystèmes</b>	Non matériel
<b>E5</b>	<b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b>	p. 58
E5-1	Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p. 58
E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p. 61
E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	p. 61
E5-4	Entrée des ressources	p. 62
E5-5	Sortie des ressources	p. 62
E5-6	Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Option d'introduction progressive utilisée
<b>Social</b>		
<b>S1</b>	<b>Personnel de l'entreprise</b>	p. 65
S1-1	Politiques relatives au personnel de l'entreprise	p. 66, 68, 70
S1-2	Processus visant à impliquer le personnel de l'entreprise dans la gestion des impacts	p. 74
S1-3	Processus de réparation des incidences négatives et canaux à destination du personnel pour exprimer ses préoccupations	p. 74
S1-4	Actions concernant les incidences matérielles, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités significatives et efficacité de ces actions et approches	p. 67, 69, 71
S1-5	Objectifs liés à la gestion des incidences négatives matérielles, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des opportunités et des risques significatifs	p. 66, 69, 71
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	p.65
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise	Option d'introduction progressive utilisée

S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	Non matériel	
S1-9	Indicateurs de diversité		p. 69
S1-10	Salaires décents	Non matériel	
S1-11	Protection sociale	Non matériel	
S1-12	Personnes en situation de handicap	Non matériel	
S1-13	Indicateurs de la formation continue et du développement des compétences		p. 67
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité		p. 72
S1-15	Indicateurs de l'équilibre vie professionnelle/vie privée	Non matériel	
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart salarial et rémunération totale)	Non divulgué	
S1-17	Incidents, plaintes et conséquences graves touchant aux droits humains	Non divulgué	
<b>S2</b>	<b>Travailleurs de la chaîne de valeur</b>		p. 75
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur		p. 75
S2-2	Processus visant à impliquer les travailleurs de la chaîne de valeur dans la gestion des impacts		p. 81
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux à destination des travailleurs de la chaîne de valeur pour exprimer leurs préoccupations		p. 81
S2-4	Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur et approches de gestion des risques et opportunités matériels liés aux travailleurs de la chaîne de valeur et à l'efficacité de ces actions		p. 79
S2-5	Objectifs liés à la prise en charge des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		p. 79
<b>S3</b>	<b>Communautés affectées</b>		p. 82
S3-1	Politiques relatives aux communautés affectées		p. 82
S3-2	Processus visant à impliquer les communautés affectées en relation avec les impacts		p. 85
S3-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux à destination des communautés affectées pour exprimer leurs préoccupations		p. 85
S3-4	Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées et les approches de gestion des risques et opportunités matériels liés aux communautés affectées ainsi que de l'efficacité de ces actions		p. 83
S3-5	Objectifs liés à la prise en charge des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		p. 83

<b>S4</b>	<b>Consommateurs et utilisateurs finaux</b>		p. 86
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux		p. 86
S4-2	Processus visant à impliquer les consommateurs et les utilisateurs finaux dans la gestion des impacts		p. 87
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux à destination des consommateurs et utilisateurs finaux pour exprimer leurs préoccupations		p. 88
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux ainsi que sur les approches de gestion des risques et opportunités significatifs liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, ainsi qu'à l'efficacité de ces mesures.		p. 87
S4-5	Objectifs liés à la prise en charge des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels		p. 87
<b>Gouvernance</b>			
<b>G1</b>	<b>Conduite des affaires</b>	Non matériel <sup>1</sup>	p. 90

<sup>1</sup>L'ESRS G1 a été identifié comme non matériel dans l'analyse de double matérialité ESRS. ZEISS rend néanmoins compte des politiques et actions dans ce domaine ainsi que des sujets de corruption et de corruption ainsi que d'influence politique et d'activités de lobbying, afin de cohérer avec les rapports des années précédentes.

Le tableau ci-dessous contient tous les points de données résultant d'autres législations européennes telles que listées dans l'Annexe B de l'ESRS 2. Les points de données qui ont été évalués comme non matériels, et qui ne sont donc pas déclarés dans ce rapport de durabilité, sont indiqués en conséquence.

#### Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques issues d'autres législations de l'UE

Exigence de divulgation	Point de données	Description	Règlement européen SFDR	Règlement Pilier III	Règlement européen BMR	Loi européenne sur le climat	Page Référence
ESRS 2 GOV-1	21e	Diversité des genres dans les organes de gestion et de contrôle	x		x		p. 8
ESRS 2 GOV-1	21e	Pourcentage d'administrateurs indépendants			x		p. 8
ESRS 2 GOV-4	30	Déclaration de diligence raisonnable	x				p. 12
ESRS 2 SBM-1	40d-i	Participation à des activités liées aux combustibles fossiles	x	x	x		Non matériel
ESRS 2 SBM-1	40D-II	Participation à des activités liées à la production de produits chimiques	x		x		Non matériel
ESRS 2 SBM-1	40d-iii	Participation à des activités liées aux armes controversées	x		x		Non matériel
ESRS 2 SBM-1	40d-iv	Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac			x		Non matériel
ESRS E1-1	14	Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050				x	Non divulgué
ESRS E1-1	16g	Entreprises exemptées des critères alignés sur les Accords de Paris		x	x		Non divulgué
ESRS E1-4	34	Objectifs de réduction des émissions de GES	x	x	x		p. 45
ESRS E1-5	37	Consommation d'énergie et mix énergétique	x				p. 48
ESRS E1-5	38	Consommation d'énergie provenant des combustibles fossiles, décomposée par source (secteurs à forte intensité climatique uniquement)	x				p. 48
ESRS E1-5	40-43	Intensité énergétique liée aux activités dans les secteurs à forte intensité climatique	x				p. 48
ESRS E1-6	44	Émissions brutes de GES et émissions totales de GES des scopes 1, 2 et 3	x	x	x		p. 49
ESRS E1-6	53-55	Intensité des émissions brutes de GES	x	x	x		Non divulgué
ESRS E1-7	56	Élimination des gaz à effet de serre et certificats de CO2				x	p. 51
ESRS E1-9	66	Exposition du portefeuille de référence à des risques physiques liés au climat			x		Option d'introduction progressive utilisée

ESRS E1-9	66a, c	Répartition des montants financiers par risque/localisation physique aigu et chronique où se trouvent des actifs importants présentant un risque physique important	x		Option d'introduction progressive utilisée
ESRS E1-9	67C	Répartition de la valeur comptable de l'immobilier par classe d'efficacité énergétique	x		Option d'introduction progressive utilisée
ESRS E1-9	69	Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat		x	Option d'introduction progressive utilisée
ESRS E2-4	28	Quantité de chaque polluant inscrit à l'annexe II du Règlement EPRTR (Registre européen des rejets et transferts de polluants) présente dans l'air, l'eau et le sol est émis	x		Non matériel
ESRS E3-1	9	Ressources hydriques et marines	x		p. 55
ESRS E3-1	13	Concept spécial	x		p. 55
ESRS E3-1	14	Océans et mers durables	x		Non matériel
ESRS E3-4	28c	Quantité totale d'eau récupérée et réutilisée	x		Non divulgué
ESRS E3-4	29	Consommation totale d'eau en m3 par revenu net issu de ses propres activités	x		Non divulgué
ESRS 2 SBM-3 – E4	16a-i		x		Non matériel
ESRS 2 SBM-3 – E4	16b		x		Non matériel
ESRS 2 SBM-3 – E4	16c		x		Non matériel
ESRS E4-2	24b	Pratiques ou concepts durables dans le domaine de l'utilisation des terres et de l'agriculture	x		Non matériel
ESRS E4-2	24c	Processus ou concepts durables dans le domaine des océans/mers	x		Non matériel
ESRS E4-2	24e	Concepts pour lutter contre la déforestation	x		Non matériel
ESRS E5-5	37e	Déchets non recyclés	x		p. 63
ESRS E5-5	39	Déchets dangereux et radioactifs	x		p. 63
ESRS 2 SBM-3 – S1	14f	Risque de travail forcé	x		Non matériel
ESRS 2 SBM-3 – S1	14g	Risque de travail des enfants	x		Non matériel
ESRS S1-1	20	Engagements dans le domaine de la politique des droits humains	x		Non matériel
ESRS S1-1	21	Règles de diligence raisonnable concernant les questions traitées dans les Conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail		x	p. 66
ESRS S1-1	22	Procédures et mesures pour lutter contre la traite des êtres humains	x		Non matériel
ESRS S1-1	23	Concept ou système de gestion pour la prévention des accidents au travail	x		p. 70
ESRS S1-3	32c	Gestion des plaintes	x		p. 74
ESRS S1-14	88b, c	Nombre de décès ainsi que nombre ainsi que taux d'accidents au travail	x	x	p. 72
ESRS S1-14	88e	Nombre de jours perdus en cas de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	x		Option d'introduction progressive utilisée

ESRS S1-16	97a	Écart salarial non ajusté entre les sexes	x	x	Non divulgué
ESRS S1-16	97b	Rémunération excessive des membres des organes de gestion	x		Non matériel
ESRS S1-17	103a	Cas de discrimination	x		Non divulgué
ESRS S1-17	104a	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains ainsi que des Lignes directrices de l'OCDE	x	x	Non divulgué
ESRS 2 SBM3 – S2	11b	Risque significatif de travail des enfants ou de travail forcé dans la chaîne de valeur	x		Non matériel
ESRS S2-1	17	Engagements dans le domaine de la politique des droits humains	x		p. 75
ESRS S2-1	18	Concepts relatifs à la main-d'œuvre de la chaîne de valeur	x		p. 75
ESRS S2-1	19	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains ainsi que des Lignes directrices de l'OCDE	x	x	Non divulgué
ESRS S2-1	19	Règles de diligence raisonnable concernant les questions traitées dans les Conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail		x	p. 75
ESRS S2-4	36	Questions et incidents liés aux droits humains au sein des chaînes de valeur amont et aval	x		p. 80
ESRS S3-1	16	Obligations dans le domaine des droits humains	x		Non matériel
ESRS S3-1	17	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains, des Principes de l'OIT ou des Lignes directrices de l'OCDE	x	x	Non matériel
ESRS S3-4	36	Questions et incidents liés aux droits humains	x		Non matériel
ESRS S4-1	16	Concepts relatifs aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	x		Non divulgué
ESRS S4-1	17	Non-respect des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains ainsi que des Lignes directrices de l'OCDE	x	x	Non divulgué
ESRS S4-4	35	Questions et incidents liés aux droits humains	x		Non matériel
ESRS G1-1	10b	Convention des Nations Unies contre la corruption	x		Non matériel
ESRS G1-1	10d	Protection des lanceurs d'alerte	x		Non matériel
ESRS G1-4	24A	Amendes pour infractions liées à la corruption et aux règles de corruption	x	x	Non matériel
ESRS G1-4	24b	Normes anti-corruption et corruption	x		Non matériel

## Informations relatives à des circonstances particulières

Ce rapport utilise les définitions de court, moyen et long terme données dans les ESRS. "A court terme" désigne une période inférieure à un an, "à moyen terme" une période de un à cinq ans, et "à long terme" une période de plus de cinq ans (dans chaque cas par rapport à l'exercice fiscal considéré dans ce rapport).

Les indicateurs-clés pour les scopes 2 et 3 (voir Chapitre E1 Changement climatique) contiennent des données estimées sur les chaînes de valeur amont et aval. Les indicateurs-clés ont été calculés en utilisant la méthodologie du *Greenhouse Gas Protocol* (GHG Protocol) et en utilisant des facteurs d'émission. Pour évaluer les émissions du scope 3, ZEISS a utilisé à la fois des données physiques existantes basées sur la masse et la méthode basée sur les dépenses, notamment pour les catégories les plus significatives. Cela s'applique en particulier à la catégorie 3.1 (biens et services achetés). L'approche "basée sur la masse" fait référence à la quantité réelle de matière consommée (par exemple, l'énergie consommée), tandis que l'approche "basée sur la dépense" estime les émissions en fonction des dépenses financières. Pour les catégories 3.4, 3.11 et 3.15, l'entreprise a également utilisé des données de meilleure qualité, au lieu de simplement considérer les montants financiers, afin d'assurer un calcul des émissions plus précis et significatif.

De manière générale, certains indicateurs-clés de ce rapport sont soumis à un degré élevé d'incertitude. Cela comprend d'une part les indicateurs-clés de scope 3, car ils contiennent des valeurs estimées. D'autre part, dans certains cas, il existe des lacunes dans la collecte des données de consommation pour l'énergie, l'eau et

les déchets qui ne peuvent être comblées à temps ou uniquement avec un effort disproportionné. Dans ce cas, ZEISS opte pour une estimation plausible. En cas d'absence de données de consommation pour certains mois, ceux-ci sont extrapolés à partir des données historiques ou des valeurs existantes. Si aucune donnée environnementale ne peut être déterminée, par exemple dans le cas d'un logement locatif à coûts forfaitaires, ZEISS estime les données de consommation correspondantes à partir d'informations telles que le type d'espace (par exemple bureau ou production), le nombre de mètres carrés ou le nombre d'employés travaillant dans cet espace.

## Environnement

- 43**     ESRS E1 : Changement climatique
- 52**     ESRS E2 : Pollution
- 55**     ESRS E3 : Ressources hydriques et marines
- 58**     ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire



## ESRS E1 : Changement climatique

### Impacts matériels, risques et opportunités

ZEISS a identifié deux impacts négatifs réels dans ses activités propres et un impact négatif réel dans les chaînes de valeur amont et aval liés au changement climatique. Cela s'explique par le fait que les activités commerciales de l'entreprise et celles de la chaîne de valeur contribuent au réchauffement climatique en émettant des gaz à effet de serre. Ces effets sont causés par :

- Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) issues de l'utilisation de combustibles fossiles et de produits chimiques (scope 1)
- Émissions indirectes de GES issues de l'achat et de l'utilisation d'énergie fossile (scope 2)
- Émissions de GES dans les chaînes de valeur amont et aval (scope 3), par exemple dans l'extraction des matières premières ou l'utilisation des produits

ZEISS a également identifié un impact réel positif dans le secteur de l'énergie au sein de ses activités propres :

- Soutien de la transition énergétique, par exemple en élargissant ses propres capacités de production d'électricité verte ou par l'approvisionnement mondial d'électricité verte, par exemple via des contrats à long terme (PPA – Accords d'achat d'électricité)

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, actions, objectifs et indicateurs-clés pertinents pour l'entreprise dans la gestion de ses impacts liés le changement climatique.

### Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Les effets du changement climatique obligent ZEISS à effectuer des ajustements de manière proactive et stratégique afin de rester compétitif à long terme. ZEISS reconnaît l'objectif mondial formulé dans l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C et a défini ses propres objectifs et mesures en vue de décarboner ses activités (voir les sections correspondantes dans ce chapitre). ZEISS prévoit également que les activités de protection du climat et les informations spécifiques aux produits, telles que l'empreinte carbone des produits, deviendront de plus en plus importantes dans les décisions d'achat à l'avenir. L'entreprise prend en compte dans sa planification stratégique les attentes fluctuantes des clients en matière de changement climatique ainsi que les exigences réglementaires.

ZEISS ne dispose actuellement pas d'un plan de transition global pour la protection du climat au sens de l'ESRS. Cependant, dans le cadre de son orientation stratégique, ZEISS travaille sur des éléments pour passer à une économie bas carbone. L'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions directes et indirectes de GES dans ses propres activités (scopes 1 et 2) d'ici la fin de l'exercice 2024/25 et prévoit de fixer des objectifs climatiques fondés sur la science, en ligne avec les exigences de l'initiative Science Based Targets (SBTi), au cours de l'exercice 2025/26. Ces objectifs concernent également les chaînes de valeur amont et aval (scope 3).

Pour les émissions de scopes 1 et 2, ZEISS a déterminé les leviers de décarbonation suivants :

- Investissements dans des systèmes économes en énergie
- Utilisation de sources d'énergie renouvelable pour la production de chaleur et d'électricité
- Électrification de la flotte de véhicules
- Expansion des capacités propres en énergie renouvelable
- Achat mondial d'électricité provenant de sources renouvelables

Pour les émissions de scope 3, l'entreprise voit dans sa coopération avec les fournisseurs et dans la composition des produits achetés des leviers de décarbonation. D'autres leviers concernent la chaîne logistique amont et la phase d'utilisation des produits ZEISS. ZEISS se concentre en priorité sur les catégories suivantes au sein des émissions du scope 3 :

- 3.1 Achats de biens et services
- 3.2 Biens d'équipement
- 3.4 Transport et distribution amont
- 3.11 Utilisation des produits vendus
- 3.15 Investissements

ZEISS a pour objectif d'adopter un plan de transition basé sur les leviers identifiés et les objectifs climatiques envisagés pour l'avenir au cours de l'exercice 2025/26.

## Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

En matière de réduction des émissions, ZEISS suit la trilogie d'évitement, de réduction et – s'il n'y a pas d'autre moyen ou d'options économiquement viables – de compensation.

### Décarbonation et efficacité énergétique

La stratégie climatique de ZEISS est à la base de la réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2 et donc de l'adaptation au changement climatique. Elle a été adoptée par le Conseil exécutif en 2020 et s'applique à l'ensemble du groupe ZEISS. La stratégie comprend des objectifs climatiques jusqu'à l'exercice 2024/25 ainsi que les principaux leviers et mesures, liés en particulier à l'utilisation des énergies renouvelables, un focus sur l'efficacité énergétique et la compensation des émissions résiduelles. Les unités opérationnelles de ZEISS ont contribué à définir les objectifs.

Une part significative des émissions de ZEISS provient de l'utilisation du gaz naturel pour la production de chaleur et d'électricité. Comme l'entreprise utilise principalement du gaz naturel en Allemagne, elle a élaboré une feuille de route de décarbonation pour les usines allemandes lors de l'exercice 2022/23. Elle vise à garantir que ZEISS puisse éliminer l'utilisation d'énergies fossiles aussi rapidement que possible. La mise en œuvre se fait à travers des projets de décarbonation. Par exemple, ZEISS s'appuie sur de nouvelles technologies telles que les pompes à chaleur pour les nouveaux bâtiments et les investissements de remplacement sur les sites d'Aalen, Wetzlar, Oberkochen et Jena. Dans la mesure du possible, l'entreprise investit également dans ses propres centrales de production haute performance. Par exemple, les centrales photovoltaïques et éoliennes prévues sont en phase d'approbation.

Pour réduire les émissions, la consommation d'énergie, qui peut générer des émissions selon la source, est un levier important. Ainsi, les économies d'énergie sont une priorité absolue chez ZEISS. La tâche de *ZEISS Energy Management* est de maintenir ou d'améliorer les indicateurs de performance liés à l'énergie, même si les volumes de production augmentent. Une directive sur la gestion de l'énergie, applicable à l'ensemble du Groupe, régle les rôles et responsabilités des unités ZEISS. Plus de 100 unités opérationnelles du groupe ZEISS situés dans l'Union européenne (UE), en Grande-Bretagne et en Chine sont également certifiées selon la norme internationale de gestion de l'énergie ISO 50001. Chacune de ces unités a nommé un responsable énergétique. Ces responsables sont garants de la constante optimisation des services liés à l'énergie. Au plus haut niveau, le conseil exécutif de Carl Zeiss AG est responsable de la mise en œuvre de la gestion de l'énergie. L'accent est mis sur tous les processus opérationnels, machines, systèmes, ressources opérationnelles ainsi que sur les bâtiments et infrastructures. Les unités opérationnelles de ZEISS sont impliquées dans la définition des objectifs relatifs à la gestion de l'énergie.

ZEISS compense certaines émissions de scopes 1 et 2 qui sont impossibles ou très difficiles à éviter – par exemple, l'utilisation du gaz naturel et du chauffage urbain – en achetant des certificats pour compenser les équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e). L'entreprise ne soutient que des projets sélectionnés qui répondent à des normes reconnues internationalement : *Gold Standard CER*, *Gold Standard VER*, *Verified Carbon Standard (VCS)* selon les normes *Climate, Community & Biodiversity (CCB)* ou *VCS* selon la norme *Social Carbon Standard*. Ces standards sont régulièrement revus et évalués par un cabinet de conseil externe.

Pour les prochains objectifs climatiques, ZEISS considérera les émissions de scope 3 en plus des émissions de scopes 1 et 2. Plus d'informations sont disponibles dans les sections "Objectifs et Actions".

### Expansion des énergies renouvelables

ZEISS continue à travailler à sa transition énergétique et à renforcer son impact positif en lien avec le changement climatique. ZEISS poursuit donc son approche qui est d'utiliser des énergies renouvelables dans tous les principaux sites de production du Groupe. ZEISS se concentre à la fois sur sa propre production et sur l'achat d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Pour sa production d'énergie, ZEISS s'appuie sur l'expansion de ses propres centrales photovoltaïques, éoliennes et géothermiques. Le conseil exécutif de Carl Zeiss AG est responsable de la mise en œuvre de cette approche. La planification et la mise en œuvre en Allemagne ont été réalisées par Carl Zeiss Energie GmbH. Le service *Achats* du Groupe est responsable de l'achat d'électricité provenant d'énergies renouvelables.

En matière de réduction de ses émissions, ZEISS adopte une approche en trois volets qui implique la prévention, la réduction et – s'il n'y a pas d'autres options ou, si ce n'est pas viable économiquement – la compensation.

## Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique

### Décarbonation et efficacité énergétique

ZEISS s'était fixé pour objectif de réduire autant que possible ses émissions absolues de scopes 1 et 2 d'ici la fin de l'exercice 2024/25 (comparé aux émissions de scope 2 *Market Based* de l'exercice 2018/19). À cette fin, l'entreprise s'est appuyée sur des mesures d'efficacité énergétique, l'achat d'électricité provenant d'énergies renouvelables et l'expansion de sa propre production d'énergies renouvelables. Depuis l'exercice 2021/22, l'approvisionnement en électricité (scope 2) des principaux sites de production a été converti en énergies renouvelables. À la fin de l'exercice écoulé, 68 % des émissions ont été réduites par rapport à l'exercice de référence 2018/19. Par rapport à la même période l'année dernière, les émissions de CO2 ont augmentées. ZEISS compense les émissions inévitables ou difficilement évitables – par exemple issues de l'utilisation du gaz et du chauffage urbain – en soutenant une sélection de projets. Pour l'exercice écoulé, des certificats ont été achetés pour compenser 66.719 tonnes d'équivalents CO2.

Concernant ses émissions de scope 3, ZEISS s'était fixé les objectifs qualitatifs suivants : améliorer le processus de collecte des données, élaborer des stratégies de réduction des émissions de scope 3, identifier les potentiels de réduction avec ses fournisseurs et définir des approches conjointes.

Dans le secteur de l'énergie, ZEISS s'était fixé pour objectif de réduire sa consommation d'énergie par rapport à sa propre valeur ajoutée – définie comme la somme du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement (EBITDA) et des charges de personnel – de 20 % d'ici la fin de l'exercice 2024/25. L'exercice de référence était l'exercice 2018/19. Au cours de l'exercice 2023/24, ZEISS a déjà réduit sa consommation énergétique relative de 30 % par rapport à l'exercice de référence 2018/19, atteignant ainsi provisoirement cet objectif. Au cours de l'exercice écoulé, la consommation relative d'énergie a diminué de 28 % par rapport à l'exercice de référence 2018/19. En conséquence, l'entreprise a pu maintenir cette progression. La consommation d'énergie absolue a augmenté de 15 % par rapport à l'exercice 2023/24.

### Informations contextuelles

ZEISS enregistre et consolide ses mesures d'émissions de GES et d'énergie à l'échelle mondiale et a aligné ses objectifs sur le même scope. Tous les principaux sites de production de ZEISS sont inclus, soit 73 sites de tailles et activités variées. L'entreprise collecte chaque année des données environnementales et évalue également chaque année les progrès réalisés dans l'atteinte de ses objectifs. Les valeurs de GES sont intégrées à l'outil de gestion stratégique du "*Balanced Score Card*" de ZEISS ; Cela permet de surveiller et de gérer de manière exhaustive la performance extra-financière et financière de l'entreprise. Depuis l'exercice 2021/22, l'entreprise a apporté diverses modifications à ses objectifs d'émissions, notamment en intégrant à l'objectif des catégories supplémentaires telles que les flottes de véhicules, les fluides de refroidissement et les solvants ainsi que d'autres gaz à effet de serre. Plusieurs sites supplémentaires ont été pris en compte et la

méthode de calcul a été alignée sur le *Greenhouse Gas Protocol* (GHG Protocol) et la norme ISO 14064. ZEISS ajuste continuellement les facteurs d'émission en se basant sur les dernières publications de l'Association allemande de l'industrie automobile (VDA) et les a également mis à jour depuis l'exercice 2021/22 conformément au dernier rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Par ailleurs, les indicateurs-clés ont été ajustés aux exigences ESRS pour l'exercice 2024/25 – en ajoutant, par exemple, le mix énergétique.

Les objectifs en place jusqu'à la fin de l'exercice 2024/25 n'étaient pas fondés sur la science tel que le SBTi le demande. Néanmoins, jusqu'à présent, l'entreprise s'était appuyée sur le consensus scientifique pour définir ses objectifs. Les données scientifiques confirment la nécessité de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C maximum par rapport au niveau préindustriel afin d'éviter les pires conséquences du changement climatique. Afin d'aligner davantage sa stratégie sur les efforts mondiaux visant à atténuer le changement climatique, ZEISS élabore actuellement des objectifs fondés sur des données scientifiques, conformément à l'initiative SBTi, pour 2030. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie d'entreprise 2030 et concerne les domaines des émissions et de l'énergie.

## Actions et ressources liées aux politiques en matière de changement climatique

### Décarbonation et efficacité énergétique

Au cours de l'exercice écoulé, ZEISS a été actif dans divers domaines pour réduire les émissions de GES dans ses activités propres (scopes 1 et 2) et ainsi contribuer à la décarbonation et à l'adaptation de l'entreprise au changement climatique. ZEISS souhaite y parvenir, par exemple, en réduisant la consommation de gaz et étend ses installations techniques à cette fin.

Plus précisément, ZEISS a mis en service une centrale énergétique efficace sur le site d'Oberkochen de la division Semiconductor Manufacturing Technology (SMT) au cours de l'exercice passé. Ce procédé novateur consiste à coupler des pompes à chaleur et des refroidisseurs avec des réservoirs spéciaux de stockage à charge stratifiée pour couvrir le besoin total en chaleur de la production. D'une part, le nouveau centre énergétique consomme moins d'énergie : comparé aux systèmes conventionnels, environ 70 % de l'énergie primaire est économisée. D'autre part, l'énergie est convertie et stockée plus efficacement. La centrale utilise aussi des sources d'énergies renouvelables, ce qui entraîne une réduction significative des émissions.

Sur le site d'Aalen, ZEISS a également commencé la construction d'une nouvelle chaufferie en mars 2025. Le nouveau concept de chauffage utilise une pompe à chaleur haute température qui recycle la chaleur résiduelle provenant de la réfrigération de l'usine et de la production d'air comprimé. Les chaudières au gaz naturel ne sont utilisées que comme réserve lors des jours très froids, ce qui tend à réduire considérablement leur temps d'exploitation. ZEISS prévoit que ces mesures réduisent les émissions de GES sur le site d'Aalen d'environ 80 %. La nouvelle chaufferie doit être mise en service en août 2026.

ZEISS a aussi investi dans ses propres capacités de production d'énergie renouvelable pour l'exercice 2024/25. Plus d'informations sont disponibles dans la section suivante : "Expansion des énergies renouvelables".

Dans le cadre des émissions de scope 3 de ses chaînes de valeur amont et aval, ZEISS a identifié un potentiel de réduction au cours de l'exercice écoulé et a élaboré en conséquence un plan de réduction des émissions du scope 3 aligné sur les exigences du SBTi. Cet objectif climatique est soumis au SBTi pour examen afin de valider sa conformité. Le plan de réduction repose sur une nouvelle analyse des émissions de scope 3, cette fois pour l'exercice 2023/24. Toutes les émissions de scope 3 pertinentes pour cet exercice fiscal ont été incluses de manière exhaustive dans le calcul. La plupart des émissions se situent dans les catégories 3.1, 3.2, 3.4, 3.11 et 3.15.

En plus de réduire les émissions, ZEISS se concentre sur une efficacité énergétique accrue afin d'atténuer son impact climatique négatif et d'adapter son activité au changement climatique. À cette fin, l'entreprise surveille sa consommation d'énergie et reçoit ainsi des données d'énergie et d'émissions fiables et uniformes pour contrôler sa consommation. Pour améliorer davantage le processus de collecte de données, ZEISS a mis en place une plateforme mondiale de données énergétiques auxquelles les sites concernés par ce rapport ont accès et sur lesquels ils déclarent leurs données énergétiques.

Des projets spécifiques visant à améliorer l'efficacité énergétique sont mis en œuvre localement par les unités opérationnelles sur leurs sites respectifs. Par exemple, les salles blanches à forte consommation d'énergie du segment SMT ont fait l'objet d'une optimisation énergétique au cours de l'exercice considéré. Cela a

consisté à adapter à la demande réelle le débit d'air extrait, et donc l'apport d'air de process, coûteux et gourmand en énergie, ce qui devrait permettre d'économiser environ 3,3 gigawattheures d'énergie par an.

### Expansion des énergies renouvelables

ZEISS souhaite acquérir de l'électricité provenant d'énergies renouvelables sur tous ses sites dans le monde ou, si possible, de la produire lui-même et ainsi soutenir la transition énergétique. Afin d'augmenter sa propre production d'énergie, ZEISS a mis en service de nouveaux parcs photovoltaïques d'une puissance de crête de 1,1 mégawatt au cours de l'exercice écoulé. Le parc photovoltaïque du site d'Oberkochen, en fonctionnement depuis 2013, a produit au total environ un gigawattheure d'électricité à des fins d'autoconsommation au cours de l'exercice 2024/25. Au total, la capacité interne de production photovoltaïque de la centrale est de près de trois mégawatts.

Dans l'acquisition d'énergies renouvelables, ZEISS privilégie l'énergie provenant de centrales neuves ou à l'efficacité prouvée qui n'ont pas plus de cinq ans. L'entreprise sélectionne l'énergie renouvelable achetée, qui est acquise via l'achat de garanties d'origine (EAC – certificats d'attributs énergétiques) ou par la conclusion de PPA individuels, selon des critères bien définis. ZEISS obtient l'électricité directement auprès de producteurs dans le cadre de contrats à long terme, par exemple auprès de parcs éoliens ou de fermes photovoltaïques. Les critères de durabilité, tels que la protection du climat, sont également pris en compte lors des appels d'offres et dans la sélection des prestataires. Au cours de l'exercice 2024/25, 337 sites dans le monde ont déclaré leur estimation de consommation d'électricité pour l'exercice complet. Il s'agit de sites dont la consommation d'énergie est

mesurable, c'est-à-dire pouvant être déterminée via des compteurs ou des factures. Celle-ci s'élevait au total à 522 gigawattheures pour l'exercice écoulé. La demande énergétique ainsi prédite a été entièrement couverte par des sources renouvelables<sup>1</sup>. Les volumes étaient couverts soit par des PPA locaux ou d'autres contrats d'énergie verte (28,5%), soit par l'achat de garanties d'origine (70%), soit par de l'autoproduction (1%).

### Rapport CDP

Pour souligner son engagement en faveur de la transparence en matière de durabilité, ZEISS a de nouveau participé à l'initiative de publication de l'organisation à but non lucratif CDP (anciennement *Carbon Disclosure Project*) pour l'exercice 2024/25. En plus du rapport sur la protection du climat, l'entreprise a également publié un rapport sur la sécurité de l'eau durant l'exercice passé – tous deux pour l'ensemble du groupe ZEISS. Pour le rapport CDP 2025 sur la protection du climat, le CDP a attribué à ZEISS la note "B" (2024 : "B") sur une échelle de A à D. Pour le rapport CDP 2025 sur la sécurité de l'eau, le CDP a attribué à ZEISS la note "B" (2024 : "B-") sur une échelle de A à D. Les résultats sont [disponibles publiquement](https://www.cdp.net) sous [www.cdp.net](https://www.cdp.net).

<sup>1</sup>179 MWh d'EAC pour la consommation d'électricité du site de Singapour respectent la norme locale « Singapore Standard SS 673 »

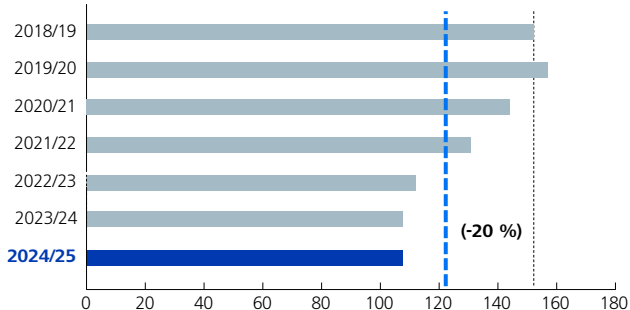
## Indicateurs

### Consommation d'énergie et mix énergétique

Les chiffres sont basés sur des valeurs remontées par environ 73 sites. ZEISS s'appuie sur des rapports fiables et précis fournis par ses sites. En cas de données incomplètes, des méthodes d'estimation conservatrices sont utilisées.

Pour l'électricité provenant de sources renouvelables, ZEISS s'appuie à la fois sur des accords contractuels avec des fournisseurs et sur des achats de certificats.

### Consommation d'énergie par rapport à la valeur ajoutée



■ Consommation d'énergie [MWh / M€ de valeur ajoutée]  
 - - - Objectif fixé pour 2024/25  
 ..... Exercice de référence 2018/19

### Consommation d'énergie et mix énergétique

	2024/25	2023/24	2018/19
<b>Consommation totale d'énergie [GWh]</b>	748	648	549
<b>Consommation d'énergie provenant de sources fossiles</b>	196	n.c.	n.c.
Incluant la consommation de combustible provenant du charbon et des produits dérivés du charbon	0	n.c.	n.c.
Incluant la consommation de carburant provenant du pétrole brut et des produits pétroliers	2	n.c.	n.c.
Incluant la consommation de carburant à partir du gaz naturel	162	n.c.	n.c.
Incluant la consommation de carburant provenant d'autres sources fossiles	1	n.c.	n.c.
Incluant la consommation d'électricité, chaleur, vapeur ou refroidissement, achetées ou acquises, issues de sources fossiles	32	n.c.	n.c.
<b>Consommation d'énergie provenant de sources nucléaires</b>	0	n.c.	n.c.
<b>Consommation d'énergie provenant de sources renouvelables</b>	552	n.c.	n.c.
Incluant la consommation de carburant pour les sources renouvelables, y compris la biomasse (composée également de déchets industriels et municipaux d'origine biologique), les biocarburants, le biogaz, l'hydrogène issu de sources renouvelables, etc.	0	n.c.	n.c.
Incluant la consommation d'électricité, chaleur, vapeur ou refroidissement, achetées ou acquises, issues de sources renouvelables	549	n.c.	n.c.
Incluant la consommation d'énergie renouvelable auto-produite non-fossile	4	n.c.	n.c.
Intensité énergétique (consommation totale d'énergie par unité de CA net) [MWh / M€]	63	59	85
Valeur ajoutée totale chez ZEISS [M €]	6.839	6.078	3.623
Consommation d'énergie par rapport à la valeur ajoutée [m³ / M€]	109	107	152
Variation relative par rapport à l'exercice de référence 2018/19 [%]	-28	-30	0

<sup>1</sup>Chez ZEISS, la valeur ajoutée est définie comme la somme du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement (EBITDA) et des charges de personnel

### Émissions de GES (scopes 1 et 2)

Depuis l'exercice 2018/19, ZEISS collecte les émissions de scopes 1 et 2, aussi bien en Market Based qu'en Location Based. Le calcul des émissions en Market based est réalisé en utilisant les facteurs d'émission spécifiques des fournisseurs d'énergie.

Pour l'évaluation en Location Based, les facteurs moyens d'émission du pays où la consommation d'électricité a lieu sont utilisés. À cette fin, ZEISS utilise les facteurs d'émission actuels de la liste VDA (de 2020, publiée en septembre 2024).

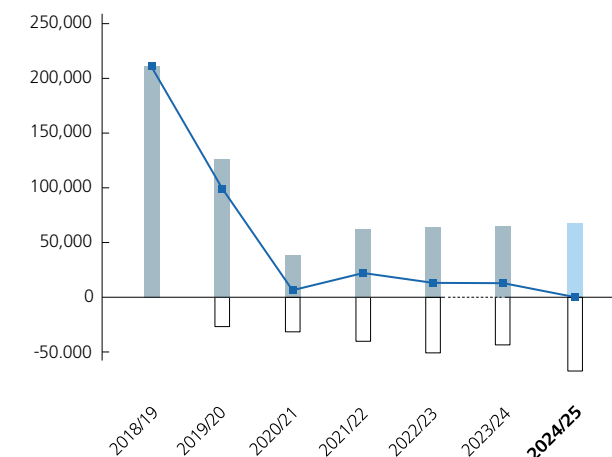
### Émissions carbone en tCO<sub>2</sub>e (scopes 1 et 2)

	2024/25	2023/24	2018/19
<b>Émissions de GES de scope 1</b>			
Émissions brutes de GES du scope 1	61.324	58.158	31.686
Émissions brutes de GES du scope 1 issues de la combustion stationnaire <sup>1</sup>	33.494	34.257	31.686
Émissions brutes de GES du scope 1 issues de la combustion mobile <sup>2</sup>	22.260	18.497	n.c.
Émissions brutes de GES du scope 1 issues des liquides de refroidissement et des solvants	5.571	5.404	n.c.
Pourcentage des émissions de GES du scope 1 issues des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émission [%]	0%	0%	0%
<b>Émissions de GES de scope 2</b>			
Émissions brutes de GES du scope 2 <i>Location Based</i>	198.602	183.031	204.366
Émissions brutes de GES du scope 2 <i>Market based</i>	5.395	5.829	177.720
<b>Émissions totales de GES (scopes 1 et 2)</b>			
Émissions totales de GES des scopes 1 et 2 (Location based)	259.926	241.189	236.052
Émissions totales de GES des scopes 1 et 2 (Market based)	66.719	63.987	209.406

<sup>1</sup>Inclut les émissions issues de la combustion du fioul et du gaz

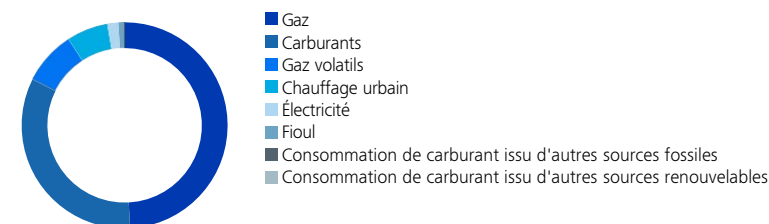
<sup>2</sup>Inclut les émissions issues de la combustion des carburants par la flotte de véhicules

### Émissions carbone et compensation en tCO<sub>2</sub>e (Scopes 1 et 2)<sup>2</sup>



- Compensation : Puisque ZEISS ne peut pas éviter toutes les émissions carbone, elle compense ses émissions résiduelles.
- Émissions nettes : Les émissions nettes désignent la différence entre les émissions carbone produites par ZEISS et celles qui ont été compensées. Le schéma ne tient compte que des émissions de scopes 1 et 2.
- ■ Émissions carbone

### Émissions carbone par sources en tCO<sub>2</sub>e 2024/25 (Scopes 1 et 2)



### Émissions de GES (scope 3)

ZEISS calcule les émissions de scope 3 pour l'ensemble de sa chaîne de valeur conformément au standard reconnu du *GreenHouse GHG Protocol*. Pour chaque catégorie du scope 3, la méthode la plus adaptée pour estimer les émissions a été choisie en fonction du volume d'émissions ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données d'activité. Pour garantir une couverture complète et fiable, des méthodes de calcul précises sont appliquées aux sources d'émissions significatives, tandis que des estimations sont utilisées pour les catégories plus petites.

Certaines catégories telles que 3.9, 3.13 et 3.14 sont exclues car elles ne sont pas matériellement pertinentes pour l'activité de ZEISS. La catégorie 3.8 est déjà couverte par les scopes 1 et 2.

Les facteurs d'émission issus d'analyses de cycle de vie certifiées sont utilisés pour extrapoler les émissions du scope 3. ZEISS utilise également des modèles statistiques multifactoriels basés sur les montants financiers, par exemple pour garantir des estimations valides et vérifiables. Les émissions amont sont également prises en compte dans ce contexte.

Cette approche méthodique garantit que le calcul du scope 3 de ZEISS est transparent, vérifiable et régulièrement mis à jour et publié dans le rapport CDP et le rapport de durabilité. En raison du temps et des efforts considérables nécessaires à la collecte de données et au calcul, les données du scope 3 ont actuellement une année de retard sur les émissions publiées des scopes 1 et 2. À partir de l'exercice 2025/26, il devrait être possible de déclarer simultanément les émissions de scopes 1, 2 et 3 grâce à l'outil de comptabilité carbone récemment mis en place.

### Émissions carbone en tCO<sub>2</sub>e (scope 3)

	2023/24
Émissions totales indirectes brutes (scope 3) de GES [tCO <sub>2</sub> éq]	1.993.729
1 Biens et services achetés	1.167.009
2 Biens d'équipement	251.145
3 Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le scope 1 ou 2)	30.825
4 Transport et distribution en amont	106.890
5 Déchets générés en exploitation	18.555
6 Voyages d'affaires	38.365
7 Travail domicile-travail des employés	23.228
10 Transformation des produits vendus	28.225
11 Utilisation des produits vendus	144.345
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	83.655
15 Investissements	101.487

### Projets d'élimination des GES et de réduction des GES, financés par des certificats de CO2

ZEISS participe à des projets externes visant à réduire les gaz à effet de serre. L'entreprise procède à un appel d'offres centralisé afin d'acquérir des crédits carbone destinés à compenser les sources d'émissions telles que le gaz naturel, le chauffage urbain, le fioul, les fluides de refroidissement et la flotte de véhicules. Ces crédits proviennent de projets de réduction hors UE et répondent à des normes reconnues (voir également la section intitulée "Décarbonation et efficacité énergétique" à la rubrique "Politiques"). Les projets se concentrent sur des domaines tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou le reboisement. Les décisions d'achat sont basées sur des prévisions et sont prises par les responsables énergie des sites concernés. Un nouvel appel d'offres est lancé pour compenser les différences restantes une fois toutes les données collectées.

### Aperçu des crédits carbone

2024/25

<b>Crédits carbone retirés durant le dernier exercice, hors chaîne de valeur</b>	
Total [t CO <sub>2</sub> e]	66.719
Part des projets d'élimination [%]	9
Part des projets de réduction [%]	91
Part reconnue par le standard 1 : Gold Standard [%]	91
Part reconnue par le standard 2 : VCS + CCBS [%] <sup>1</sup>	9
Part des projets hors UE [%]	100
Part des crédits carbone pouvant être considérés comme des ajustements correspondants [%]	0
<b>Crédits carbone prévus pour être retirés à l'avenir sur la base des accords contractuels existants</b>	
Total [tCO <sub>2</sub> égénéralisation]	0
Date des retraits planifiés	-

<sup>1</sup>Verified Carbon Standard + Climate, Community and Biodiversity Standards

## ESRS E2 : Pollution

### Impacts matériels, risques et opportunités

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, ZEISS a identifié un risque matériel associé à l'utilisation de substances per- et poly-alkylées (PFAS) :

- Une nouvelle réglementation ou une modification sur l'utilisation des PFAS pourrait entraîner une augmentation des coûts, des défis techniques et des impacts financiers négatifs associés.

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs et actions par lesquels l'entreprise souhaite atténuer le risque financier qui pourrait être associé à une interdiction européenne de l'utilisation des PFAS.

### Politiques relatives à l'interdiction de l'utilisation des PFAS

Les PFAS – généralement sous forme de PFAS polymères – sont présents dans les produits et procédés de fabrication ZEISS. Leurs propriétés particulières, telles que la résistance à la température, le faible dégazage ou la stabilité à la lumière UV, les rendent indispensables dans de nombreux produits et procédés de production. Parallèlement, certains PFAS (en particulier les PFAS solubles dans l'eau) sont soupçonnés d'avoir des effets nocifs sur la santé et l'environnement. Cinq pays européens, dont l'Allemagne, ont soumis en février 2023 une proposition de restriction pour l'ensemble de ce groupe des substances à l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA). Cette proposition de restriction est fondée sur le risque de persistance. Il s'agit d'une proposition d'interdiction d'un groupe de substances qui n'est pas conforme à l'article 68 du règlement REACH 1907/2006, qui prévoit une évaluation au cas par cas. Cette proposition d'interdiction est actuellement examinée par les instances de l'UE.

ZEISS souhaite contribuer à minimiser les risques à long terme et les impacts environnementaux pouvant découler de la présence de PFAS dans ses produits. En parallèle, une possible interdiction des PFAS représente un risque pour les opérations commerciales de ZEISS. Il n'existe pas à ce jour de substance alternative aux PFAS ayant les mêmes caractéristiques techniques. Bien que les règlements, découlant de l'interdiction prévue par l'UE de l'utilisation des PFAS, prévoient des périodes de transition pluriannuelles et spécifiques à chaque groupe de produits, il est nécessaire dès à présent de développer des substituts, de les intégrer dans les produits et procédés, ainsi que de recertifier les produits modifiés sur divers marchés. S'agissant d'un défi pour ZEISS, les concepts suivants ont été mis en place pour contrer le risque qui pèse sur les activités commerciales.

#### Système de gestion environnementale

Le strict respect des lois applicables dans le monde entier ainsi que des normes et directives internationales et nationales constitue le principe fondamental qui régit les activités quotidiennes de ZEISS. C'est une condition préalable pour tenir des promesses de qualité et un engagement fondamental envers toutes les parties prenantes. Cette approche inclut également une gestion responsable et conforme à la loi des interdictions et restrictions de substances, qui est ancrée dans le système de gestion environnementale de ZEISS. Le système de gestion environnementale permet à ZEISS de réagir de manière ciblée et prospective à tout changement réglementaire, comme ceux liés à l'interdiction à venir de l'utilisation des PFAS. À cette fin, ZEISS met en place dans chaque division des projets pour traiter le sujet des PFAS.

Le directeur financier de Carl Zeiss AG porte la responsabilité globale de la mise en œuvre du système de gestion environnementale du groupe ZEISS. Un responsable environnemental, nommé au niveau du Groupe, soutient les unités ZEISS dans la mise en œuvre et aide à identifier les mesures appropriées. Dans le cadre du système de gestion environnementale, qui fonctionne conformément à la norme internationale ISO 14001, les responsables environnementaux de chaque site ont pour mission de s'assurer que les réglementations et spécifications applicables sont documentées dans le système de gestion et que tous les processus sont conformes à la loi. S'il est nécessaire d'agir, les responsables de l'environnement doivent prendre les mesures appropriées. Cela peut se faire, par exemple, en émettant des procédures et des instructions de travail spécifiques au site. Des audits internes et externes réguliers ainsi que des contrôles de conformité permettent de vérifier la

conformité aux exigences légales et internes. Si ceux-ci révèlent des opportunités d'optimiser les processus et les démarches, ZEISS définit des actions concrètes pour y parvenir. La mise en œuvre est contrôlée lors d'audits de suivi réguliers, dont les résultats sont inclus dans les revues annuelles de direction. ZEISS attend également de ses fournisseurs et prestataires de services qu'ils respectent les lois et réglementations environnementales ainsi que les directives internes. La mise en œuvre des accords contractuels à cet égard est vérifiée lors d'audits sur site, qu'ils soient planifiés ou ponctuels.

### Gestion des produits chimiques

La gestion des produits chimiques chez ZEISS contribue également à garantir que les outils de travail et les substances dangereuses telles que les PFAS sont utilisés conformément aux règles, et à intégrer de nouvelles exigences. La gestion des produits chimiques vise à garantir une manipulation sécurisée des substances dangereuses tout au long de la chaîne de production et ainsi à protéger les employés et l'environnement. Les employés en charge de l'exploitation des usines, assistés par des spécialistes de la sécurité au travail et les agents de protection de l'environnement des sites, sont responsables de la manipulation sécurisée des produits chimiques. Une base de données sur les substances et une liste des matières dangereuses constituent la base du système central d'information sur les substances dangereuses utilisées au sein de l'entreprise. Ainsi, ZEISS souhaite s'assurer que seuls les produits chimiques enregistrés dans l'UE conformément au règlement REACH (Enregistrement, Évaluation et Autorisation des Produits Chimiques) sont utilisés. ZEISS prend soin également à ce que, dans la mesure du possible, aucune substance déclarée de très grande préoccupation ne soit utilisée. Les fiches de données de sécurité informent les utilisateurs sur une manipulation sécurisée des produits chimiques et contribuent ainsi à garantir des méthodes de travail respectueuses de l'environnement et de la sécurité. ZEISS impose à ses fournisseurs de fournir les fiches de données de sécurité les plus récentes. Avant d'introduire de nouvelles substances dangereuses, ZEISS s'assure que les fournisseurs respectent la liste des interdictions et déclarations énoncées dans un standard usine et demande les certificats de conformité correspondants. Ce système peut également être utilisé pour mettre en œuvre efficacement des modifications réglementaires dans la gestion des PFAS et pour atténuer le risque lié à une interdiction de l'UE.

Pour faire face aux interdictions et restrictions de substances, ZEISS utilise un logiciel pour contrôler les produits chimiques concernés. Celui-ci est utilisé par toutes les divisions ZEISS. Les fournisseurs doivent confirmer par écrit que les matériaux, substances et mélanges fournis sont conformes aux directives, lois et règlements. ZEISS surveille et évalue également les initiatives législatives sur les restrictions de substances.

Au cours de l'exercice écoulé, l'interdiction prévue par l'UE de l'utilisation des PFAS était une priorité. Les mesures mises en œuvre par ZEISS à cette fin au cours de l'exercice sont décrites à la section "Actions et ressources en lien avec l'interdiction de l'utilisation des PFAS".

## Objectifs liés à l'interdiction de l'utilisation des PFAS

Les politiques relatives à l'interdiction de l'utilisation des PFAS visent à réduire autant que possible le risque pour ZEISS. Au-delà de cela, il n'y a pas d'objectifs mesurables. Les effets réels d'une interdiction différenciée des PFAS ne sont pas encore prévisibles à ce stade, car aucune version publiée de la proposition finale d'interdiction de la Commission européenne n'existe. La base pour formuler des objectifs efficaces manque donc encore.

## Actions et ressources liées à l'interdiction de l'utilisation des PFAS

Au cours du dernier exercice, ZEISS a mis en place des mesures pour atténuer le risque identifié en lien avec l'interdiction à venir de l'utilisation des PFAS.

Un groupe de travail nouvellement créé a traité principalement deux sujets prioritaires : le suivi des évolutions politiques et leur publication interne, et la mise en œuvre technique de l'interdiction.

Pour le premier sujet, ZEISS surveille et évalue les initiatives législatives concernant les restrictions liées aux substances afin de rester à jour avec la législation la plus récente. Par ailleurs, les unités opérationnelles de ZEISS ont évalué les risques associés à une interdiction à un stade précoce et ont apporté des contributions fondées sur des preuves au processus de consultation publique de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). L'entreprise s'engage à adopter une approche réglementaire différenciée et basée sur les risques, avec des exemptions appropriées et des dispositions transitoires.

Pour le second sujet, ZEISS poursuit ses propres efforts pour remplacer dès à présent les PFAS dans les procédés et produits. À cette fin, les différentes divisions travaillent également en étroite collaboration avec des clients et fournisseurs spécifiques. Le potentiel de risque environnemental et sanitaire des PFAS au cours de son cycle de vie réside principalement dans sa production et son élimination ultérieure. Ces risques n'existent pas dans les procédés de production contrôlés ni dans l'utilisation prévue des produits contenant des PFAS. Néanmoins, ZEISS souhaite contribuer à minimiser les risques à long terme et les impacts environnementaux et s'engage fermement à remplacer les PFAS partout où cela est technologiquement faisable et économiquement viable.

Les segments de ZEISS participent à divers projets visant à vérifier si leurs produits respectifs contiennent des PFAS. Sur la base de ces conclusions, les segments entament des tentatives de substitution – lorsque cela est techniquement possible.

## ESRS E3 : Ressources hydriques et marines

### Impacts matériels, risques et opportunités

Dans le domaine des prélèvements d'eau, ZEISS a identifié un impact négatif réel dans ses activités propres :

- Contribuer à la pénurie d'eau dans les zones à forte pression hydrique en prélevant de l'eau pour son processus de production

Une utilisation économe de l'eau, en tant que ressource, est donc une priorité pour ZEISS. Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs, actions et indicateur-clés essentiels pour une gestion efficace de l'eau.

### Politiques relatives aux ressources hydriques et marines

L'eau est une ressource précieuse qui devient de plus en plus rare dans de nombreuses régions du monde en raison des changements climatiques. ZEISS a besoin d'eau dans ses processus de production. Gérer cela de manière responsable est donc une préoccupation importante pour ZEISS. L'entreprise s'y conforme grâce à un programme de gestion systématique de l'eau.

#### Système de gestion de l'eau

ZEISS prélève la majeure partie de son eau du réseau public d'eau potable et l'utilise pour les processus de fabrication et de nettoyage ainsi que pour le refroidissement et l'eau sanitaire. Les eaux usées résultantes sont traitées dans les stations de traitement des eaux usées propres à l'entreprise, puis rejetées dans les réseaux municipaux. Le système de gestion de l'eau ZEISS régule l'utilisation de l'eau dans ces processus. Il fait partie intégrante du manuel environnemental de ZEISS, qui est basé sur la norme ISO 14001. Le système de gestion environnementale de chaque unité d'affaires ZEISS est certifié conformément à cette norme ISO. Au 30 septembre 2025, 34 unités opérationnelles réparties sur 22 sites de production du groupe ZEISS étaient certifiées selon la norme ISO 14001 :2015. Dans la mise en œuvre locale du manuel environnemental, les unités opérationnelles développent des programmes environnementaux correspondant à leurs impacts spécifiques, risques et opportunités. Ces programmes incluent également les principaux indicateurs de performance pour l'eau. La responsabilité du système de gestion de l'eau incombe au directeur général de chaque unité commerciale ; le responsable environnemental du Groupe consolide les données au niveau du Groupe.

Le système de gestion de l'eau couvre les standards définis par les exigences légales et réglementaires locales pour tous les sites. ZEISS dialogue activement avec les autorités de surveillance compétentes et le responsable environnemental du groupe ZEISS maintient le contact nécessaire avec les autorités, par exemple, lors de la planification et l'approbation de site. La mise en œuvre de mesures d'économie d'eau – notamment en lien avec l'approbation des stations d'épuration – est une exigence légale claire que ZEISS respecte continuellement. Des contrôles internes réguliers aident à se conformer à ces normes.

ZEISS informe les parties prenantes concernées, y compris les employés et partenaires, sur les indicateurs-clés touchant au prélèvement de l'eau via son rapport annuel de durabilité. D'autres détails, par exemple sur les eaux usées, sont librement accessibles aux employés via le système de gestion ZEISS sur l'intranet. Depuis cet exercice, ZEISS mène une analyse complète de tous les sites afin d'identifier ceux situés dans les zones sujettes au stress hydrique. Pour cela, l'entreprise utilise l'outil *Aqueduct Water Risk Atlas* du *World Resources Institute*. Cette approche augmentée permet à ZEISS de mieux cibler ses efforts de conservation de l'eau et de répondre aux défis spécifiques de chaque site.

## Objectifs liés aux ressources hydriques et marines

Dans le cadre de son système de gestion de l'eau, ZEISS a défini un objectif de réduction volontaire et spécifique pour le prélèvement d'eau : celui-ci devrait être réduit de 15 % par rapport à sa propre valeur ajoutée – soit la somme du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement (EBITDA) et des charges de personnel – d'ici l'exercice 2024/25. La valeur de référence correspond au prélèvement d'eau de l'exercice 2018/19. L'objectif concerne les activités commerciales de l'ensemble du groupe ZEISS ; Les emplacements situés dans les zones à risque hydrique ne sont pas traités séparément.

ZEISS a surveillé et vérifié l'atteinte des objectifs par le biais d'une collecte annuelle de données.

Au cours de l'exercice écoulé, ZEISS a de nouveau atteint son objectif de réduction du prélèvement d'eau défini pour l'exercice 2024/25 : par rapport à l'exercice de référence 2018/19, le prélèvement relatif de l'eau a été réduit d'environ 55 %. Cette amélioration doit être maintenue ou développée. Le prélèvement absolu d'eau a également légèrement diminué sur la même période malgré l'augmentation de la valeur ajoutée. Ceci est dû à des gains significatifs d'efficacité dans l'utilisation des ressources en eau – par exemple grâce à la réutilisation de l'eau dans les processus de rinçage ainsi qu'à la circulation en circuit fermé au sein des installations de fabrication et de nettoyage.

## Actions et ressources liées aux ressources hydriques et marines

ZEISS soutient des mesures d'économie d'eau sur tous ses sites, avec une attention particulière pour les zones où le climat est sec.

Cela concerne des régions du Mexique, d'Inde et de Californie, où ZEISS exploite plusieurs sites. Ces dernières années, ZEISS a mis en œuvre avec succès des mesures importantes sur ces sites ainsi que d'autres. Par exemple, sur le site de production ZEISS Vision Care à Tijuana (Mexique), des projets d'économie d'eau dans les procédés de nettoyage et de traitement de surface ont considérablement réduit la consommation d'eau du site.

En Inde, un programme global comprenant des systèmes en circuit fermé et la récupération des eaux de pluie permet d'assurer le fonctionnement des installations avec une consommation d'eau minimale. De plus, sur le site de production Vision Care à Guangzhou (Chine), l'alimentation en eau de refroidissement ainsi que le fonctionnement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et de l'installation de traitement de l'eau ont été optimisés, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies d'eau.

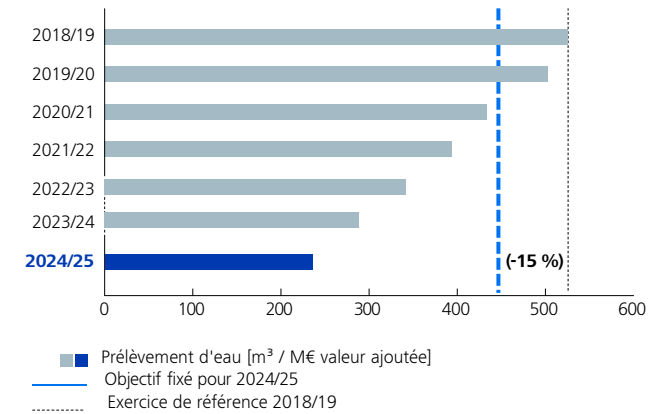
## Indicateurs

### Quantité d'eau prélevée

	2024/25	2023/24	2018/19
Prélèvement total d'eau [en 1.000 m <sup>3</sup> ]	1.623	1.784	1.901
Incluant les eaux souterraines	84	92	n.c.
Incluant les eaux de surface	7	8	n.c.
Incluant les eaux tierce partie	1.532	1.685	n.c.
Prélèvement d'eau dans les zones à risque hydrique, y compris les zones à forte stress hydrique	23	n.c.	n.c.
Valeur ajoutée totale chez ZEISS [M€]	6.839	6.078	3.623
Prélèvement d'eau rapportée à la valeur ajoutée [m <sup>3</sup> / M€]	237	294	525
Variation relative par rapport à l'exercice de référence 2018/19 [%]	-55	-44	0

<sup>1</sup>Chez ZEISS, la valeur ajoutée est définie comme la somme du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement (EBITDA) et des charges de personnel

### Quantité d'eau prélevée rapportée à la valeur ajoutée [m<sup>3</sup> / M€]



### Quantité totale d'eau prélevée

Les équipes locales collectent les données sur le volume total d'eau prélevé sur chaque site. Ces données, ainsi que les preuves, sont enregistrées dans un outil de développement durable appliquant le principe du double contrôle. En cas de lacunes dans les données, les points manquants sont extrapolés à l'aide de méthodes d'estimation définies.

### Quantité totale d'eau prélevée dans les zones à risque hydrique, comprenant les zones à forte stress hydrique

ZEISS utilise l'outil *Aqueduct Water Risk* du *World Resources Institute* (WRI) pour identifier les sites situés dans les zones à risque et les zones à forte stress hydrique. Les prélèvements d'eau de ces sites sont ensuite calculés.

### Quantité d'eau prélevée rapportée à la valeur ajoutée

Cet indicateur-clé fait référence à l'objectif que s'est fixé ZEISS. Pour le calculer, le montant total des prélèvements d'eau est divisé par la valeur ajoutée de l'entreprise – soit la somme du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement (EBITDA) et des charges de personnel.

## ESRS E5 : Utilisation des ressources et économie circulaire

### Impacts matériels, risques et opportunités

Dans son analyse de double matérialité, ZEISS a identifié cinq impacts négatifs importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

Trois impacts négatifs réels sur l'environnement découlent du champ d'action "utilisation des ressources" dans la chaîne de valeur amont :

- Approvisionnement en matières premières importantes pour la fabrication des produits ZEISS et extraction des ressources associées
- Approvisionnement des composants nécessaires à la fabrication des produits ZEISS et extraction des ressources associées
- Acquisition de ressources non renouvelables pour la fabrication des produits ZEISS et extraction des ressources associées

Dans le champ d'action des "déchets", deux impacts négatifs réels sur la santé et l'environnement proviennent des opérations propres de l'entreprise et de sa chaîne de valeur aval :

- Impacts liés aux déchets dus à la génération et à la manutention des déchets dangereux dans les processus de production
- Impacts liés aux déchets dus à la production et à la manutention de déchets non dangereux dans les processus de production

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs et actions par lesquels l'entreprise lutte contre ces impacts négatifs.

### Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

ZEISS s'efforce d'utiliser de manière responsable les ressources pour lesquelles la mise en place d'un principe d'économie circulaire est essentielle. ZEISS prend en compte tous les processus impliqués dans la fabrication d'un produit ainsi que l'ensemble de son cycle de vie. Les politiques suivantes, axées sur l'approvisionnement en matières premières et la gestion des déchets, constituent la base des approches d'économie circulaire de ZEISS.

#### Approvisionnement en matières premières

Pour traiter les effets négatifs dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières, ZEISS utilise le processus de génération de produits et solutions – PSGP en abrégé. Le PSGP relève du département *Corporate Research and Technology* de ZEISS. Les règles du PSGP sont contraignantes pour toutes les unités ZEISS et définissent les exigences minimales pour un processus de développement moderne. Elles sont disponibles sur l'intranet sous forme de listes de contrôle ou de modèles standardisés, accessibles à tous les employés. L'objectif du PSGP est de fournir exactement aux clients les produits et solutions qu'ils souhaitent. Cela s'applique aux attentes des clients, aux avantages produits, à la qualité, à la fiabilité et, enfin, à la durabilité. Dans les listes de contrôle obligatoires, deux catégories stipulent des aspects de durabilité à prendre en compte dans le développement des produits : l'impact environnemental du produit et l'évaluation des diverses exigences de durabilité à considérer au cours du cycle de vie complet du produit. ZEISS forme tous les employés impliqués dans le processus PSGP à sa mise en œuvre, et met à disposition des supports de formation sur l'intranet.

Un principe fondamental du PSGP est la tenue de réunions de passage de jalons, c'est-à-dire des contrôles internes obligatoires dans le processus de développement du produit. Les parties prenantes internes des différents départements déterminent le niveau d'implémentation des exigences du PSGP. Un jalon ne peut être franchi que si les départements spécialisés considèrent que les profils d'exigences préalablement définis sont suffisamment respectés au cours du développement du produit.

En choisissant des matériaux de haute qualité, l'entreprise cherche à garantir une longue durée de vie des produits et à les rendre aussi durables que possible grâce à des programmes de service, de réparation et de remise à neuf. ZEISS s'efforce de réduire l'impact environnemental qui survient tout au long du cycle de vie du produit, causé par exemple par une consommation de ressources ou une génération de déchets.

Cette approche d'une protection environnementale intégrée au produit, visant à remédier aux impacts négatifs issus de l'utilisation des ressources, trouve son fondement dans les principes environnementaux de l'entreprise, dont son engagement envers une gestion stricte des processus. Depuis l'exercice 2021/22, les unités opérationnelles de ZEISS sont tenues, lors du développement de nouveaux produits, d'élaborer des plans de durabilité et de les étayer, par exemple, par une analyse de l'empreinte carbone produit. Ce processus vise à garantir que tous les produits ZEISS respectent les réglementations et directives environnementales applicables. Une attention particulière est portée à ce que seuls des matières premières et autres

matériaux sûrs pour la santé humaine et l'environnement soient utilisés, et que la production et l'utilisation de ces produits génèrent le moins d'eaux usées, de déchets et d'émissions possible. ZEISS propose également à ses employés des formations sur le thème de l'écoconception des produits : une formation de base sur les critères de durabilité touchant aux produits, ainsi que des formations sur la contribution des produits durables à la protection du climat, sur la réalisation d'évaluations du cycle de vie (ACV) et au calcul de l'empreinte carbone d'un produit.

En marge du PSGP, ZEISS examine en permanence la compatibilité environnementale des matières premières, des technologies et des processus de production lors de leur sélection et de leur utilisation. La recyclabilité est également un critère clé dans le choix des matériaux afin d'obtenir des cycles fermés.

ZEISS poursuit ses efforts pour réduire l'utilisation des matières premières primaires, sous réserve que cela soit conforme aux exigences légales, par exemple pour les dispositifs médicaux. Les emballages des produits sont aussi optimisés et des efforts sont faits pour remplacer les matériaux primaires par des matériaux recyclés.

Au cours de l'exercice écoulé, ZEISS a intensifié ses efforts pour être plus transparent sur la substitution des matières premières dans les produits et la composition de chaque matière première achetée. Afin de prioriser et faire avancer ce sujet de manière appropriée, ZEISS a créé un nouveau poste dédié à l'efficacité des ressources et l'économie circulaire au sein de l'équipe centrale de durabilité. En complément de ces processus internes tels que le PSGP, ZEISS s'implique également dans l'atténuation des impacts négatifs liés à l'approvisionnement des matières premières importantes, des composants et des ressources non renouvelables au sein de sa chaîne de valeur.

ZEISS adhère au Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA) et exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment aussi au Code de conduite de la RBA. Le code fixe des normes en matière de droits humains, santé et sécurité, protection de l'environnement et éthique des affaires, qui reposent sur des accords internationaux. Bien plus, les Standards Fournisseurs de ZEISS, définis en 2023, contiennent des exigences touchant aux droits humains et à l'environnement qui vont au-delà du Code de conduite de la RBA. Ces standards internes obligent en particulier les fournisseurs à participer activement à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. Les Standards Fournisseurs sont progressivement introduits dans la gestion des fournisseurs à l'échelle du groupe. Plus d'informations sont disponibles au chapitre "S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur".

### Gestion des déchets

Afin de contrer les impacts négatifs identifiés dans le champ d'action des "déchets", ZEISS exploite un système de gestion des déchets dont l'objectif est de prévenir, minimiser, réutiliser ou valoriser les déchets. S'il n'est pas possible de prévenir ou de réutiliser les déchets, ceux-ci doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique dans la mesure du possible. Les déchets qui ne peuvent être ni évités ni valorisés sont éliminés de manière appropriée. ZEISS choisit la méthode d'élimination la plus respectueuse de l'environnement et la plus rentable.

La gestion des déchets chez ZEISS est régie par le manuel environnemental global. Le manuel environnemental s'applique à tous les sites ZEISS et contient un chapitre dédié à la gestion des déchets. Il définit de manière exhaustive des règles de gestion des déchets axées sur l'économie circulaire dans le but de préserver les ressources naturelles. Cela s'applique en particulier à :

- La provision, la collecte, le tri et le stockage provisoire,
- Le transport des déchets, y compris la coopération avec les transporteurs de déchets et les entreprises de recyclage et d'élimination,
- Le monitoring de la gestion des déchets jusqu'à leur destination finale,
- La planification des mesures de recyclage et d'élimination.

Le manuel environnemental définit les déchets comme étant tous les biens mobiliers que ZEISS souhaite ou doit éliminer sur chaque site de l'entreprise, que ce soit pour leur recyclage ou leur élimination.

Le but principal de la politique est d'éviter les déchets : Les objectifs de gestion des déchets, sont d'éviter les déchets ou de minimiser la quantité de déchets générée chez ZEISS. Cela doit être pris en compte dès la planification de la production et des procédés. Tous les managers sont appelés à œuvrer en ce sens. Ce faisant, le manuel environnemental se conforme aux objectifs d'économie circulaire en fixant les priorités suivantes :

- 1.Prévention des déchets
- 2.Préparation des déchets en vue de leur réutilisation
- 3.Recyclage des déchets
- 4.Autres formes de revalorisation, valorisation énergétique et remblayage
- 5.Élimination des déchets

Selon le manuel environnemental, chez ZEISS, la responsabilité ultime de la gestion des déchets incombe à la direction de chaque entité organisationnelle qui génère des déchets à recycler ou à éliminer.

Les employés peuvent accéder librement sur l'intranet à toutes les informations essentielles concernant la gestion des déchets et les exigences réglementaires via le système de gestion ZEISS. Les départements responsables rédigent des rapports annuels sur l'environnement et les déchets et intègrent les innovations réglementaires dans le système de gestion.

Le respect des lois environnementales, des exigences en termes d'approbation officielles et d'autres exigences environnementales est un défi central dans le domaine de la protection de l'environnement – notamment en ce qui concerne les déchets et les produits chimiques. Les responsables environnementaux de chaque site veillent à ce que les réglementations et spécifications

pertinentes soient documentées dans le système de gestion et que tous les processus soient conformes à la loi. S'il est nécessaire d'agir, les responsables de l'environnement doivent prendre les mesures appropriées. Cela peut se faire, par exemple, en émettant des procédures et des instructions de travail spécifiques au site. Des audits internes et externes réguliers ainsi que des contrôles de conformité sont réalisés pour vérifier la conformité aux exigences légales et internes. Si ceux-ci révèlent des opportunités d'optimiser les processus et les démarches, ZEISS définit des actions concrètes pour y parvenir. La mise en œuvre est contrôlée lors d'audits de suivi réguliers, dont les résultats sont inclus dans les revues annuelles de direction.

Grâce à son système de gestion des produits chimiques, ZEISS œuvre également à garantir une manipulation sécurisée des substances dangereuses et des marchandises dangereuses tout au long de la chaîne de processus, protégeant ainsi les employés et l'environnement. Les employés responsables de l'exploitation des usines sont responsables de la manipulation sécurisée des produits chimiques. Ils sont assistés par des spécialistes de la sécurité au travail et des agents de protection de l'environnement des sites.

## Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

### Approvisionnement en matières premières

Afin de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement liés à l'utilisation des ressources, un des objectifs globaux de l'entreprise est d'évaluer et d'améliorer continuellement l'efficacité énergétique, la recyclabilité des matières premières et l'utilisation de matériaux alternatifs dans le développement de nouveaux produits.

Actuellement, il n'existe pas d'objectifs quantitatifs spécifiques pour mesurer l'utilisation efficace des ressources selon les principes de l'économie circulaire. Au cours de l'exercice 2024/2025, dans le cadre de la définition de sa stratégie d'entreprise pour 2030, ZEISS a élaboré des objectifs relatifs aux ressources et à l'économie circulaire.

### Déchets

Au cours du dernier exercice, ZEISS a pu réduire le volume de déchets rapporté à la valeur ajoutée du groupe ZEISS d'environ 49 % par rapport à l'exercice de référence 2018/19. ZEISS a ainsi atteint son objectif de réduction de déchets qui était de 10 % d'ici l'exercice 2024/25. Cette amélioration du volume des déchets doit être maintenue et consolidée dans les années à venir. Sur la même période, la quantité absolue de déchets a légèrement diminué. De nouveaux objectifs seront prochainement définis au sein de la Stratégie d'entreprise pour 2030.

ZEISS a surveillé et vérifié l'atteinte des objectifs par le biais d'une collecte annuelle de données. Cet examen a couvert tous les déchets destinés à l'élimination et au recyclage.

## Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Au cours de l'exercice passé, ZEISS a mis en place diverses mesures pour réduire l'impact négatif lié à l'approvisionnement en matières premières et en déchets. Parallèlement, ces actions servent à poursuivre les objectifs du PSGP en matière de développement de produits et de gestion des déchets.

### Approvisionnement en matières premières

Depuis l'exercice 2022/23, ZEISS a mis en place une plateforme centrale pour les analyses du cycle de vie (ACV) comprenant des solutions logicielles de calcul d'ACV ainsi qu'un service dédié. En outre, ZEISS a créé une communauté d'experts ACV à l'échelle du groupe afin de promouvoir le partage d'informations entre les responsables ACV des différents segments. Les premières études ACV ont été réalisées en réponse aux demandes de clients. Elles servent également à analyser et à réduire potentiellement les points chauds d'émissions de GES et autres impacts environnementaux. Plusieurs de ces études ont été vérifiées par des prestataires de services externes. ZEISS prévoit d'étendre ces activités à l'avenir afin de pouvoir quantifier l'impact environnemental d'un nombre croissant de produits ZEISS.

L'équipe ACV a également défini une procédure opérationnelle standard (CSOP) décrivant comment créer une ACV selon des normes identiques pour l'ensemble de l'organisation. Cela permet de garantir des résultats comparables et cohérents. La procédure standard de création d'ACV vise à faciliter les optimisations futures des produits en identifiant les points d'amélioration qui pourront ainsi être intégrés dans les développements de produits ultérieurs grâce au PSGP. D'autres ACV ont déjà été développées sur la base de cette CSOP.

Les études ACV utilisent des bases de données de référence. Néanmoins, les chaînes de valeur sont géographiquement plus

complexes que les bases de données de référence existantes, ce qui implique l'utilisation de données régionales collectées indirectement. Dans la mesure du possible, ZEISS prend également en compte les différences géographiques. L'étude de la consommation d'énergie lors de l'approvisionnement en matières premières dans la chaîne de valeur amont utilise en particulier des jeux de données spécifiques à un pays ou à une région. Les ACV et les mesures associées sont réalisées de manière continue et ne sont actuellement pas liées à un horizon temporel défini. Grâce aux actions découlant des ACV, ZEISS espère, entre autres, une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une réduction de la pollution environnementale, ce qui bénéficiera au climat et aux écosystèmes.

Par ailleurs, des initiatives visent à remettre à neuf et à réutiliser des appareils ou certains composants grâce à des programmes de reconditionnement, afin d'éviter leur mise au rebut. Au cours de l'exercice, le programme de reconditionnement des microscopes s'est poursuivi : les appareils d'occasion sont remis à niveau, puis proposés à un prix réduit. Les clients bénéficient d'une garantie d'un an et la disponibilité des pièces de rechange est assurée pendant cinq ans. Au cours de l'exercice, six microscopes électroniques et 89 microscopes optiques ont été remis à neuf sur les principaux sites allemands.

## Flux de ressources entrants et sortants

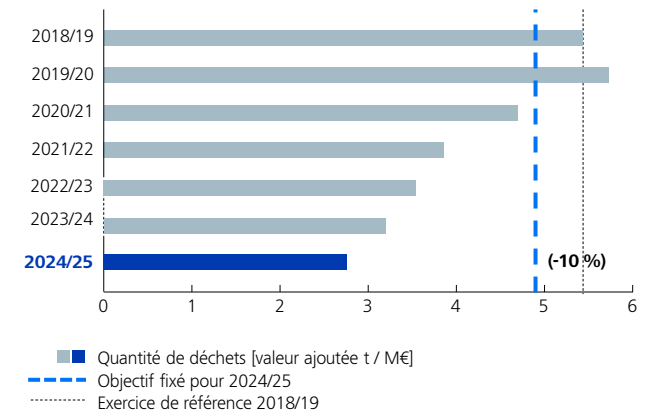
### Déchets

ZEISS met également en œuvre en permanence des mesures ou teste de nouvelles approches sur ses sites afin de réduire la production de déchets. Ainsi, au cours de l'exercice, un projet pilote a été lancé sur le site de Guangzhou (Chine) pour l'utilisation de conteneurs réutilisables destinés au transport interne des lentilles. Ces conteneurs peuvent accueillir plusieurs lentilles pour le transport et la transformation, puis sont réutilisés en circuit fermé. Auparavant, les lentilles devaient être emballées individuellement, ce qui génèrait autant de déchets d'emballage. Ce projet pilote doit désormais être optimisé et déployé à l'avenir sur plusieurs sites.

Pour l'analyse des principaux flux de ressources, ZEISS a regroupé les flux suivants pour ses calculs de scope 3 : l'acier et l'aluminium, les matières premières à base de plastique, ainsi que composants électroniques et optiques.

Chez ZEISS, les flux de sorties de ressources concernent principalement les matériaux suivants : émulsion de traitement, ferraille, copeaux d'acier, papier, déchets banaux mélangés, bois, déchets minéraux de construction, déchets organiques (issus de la restauration d'entreprise), huile de machine et déchets électroniques. Ces déchets sont détaillés dans le registre des déchets des sites d'Oberkochen, qui représentent 31 % du volume mondial de déchets chez ZEISS.

### Quantité relative de déchets par rapport à la valeur ajoutée [t / M€]



## Quantité de déchets

	2024/25	2023/24	2018/19
<b>Quantité totale de déchets générés [t]</b>	<b>19.064</b>	<b>19.480</b>	<b>19.684</b>
<b>Quantité totale de déchets dangereux</b>	<b>5.568</b>	<b>4.754</b>	<b>3.757</b>
Quantité totale de déchets dangereux détournés de l'élimination	4.582	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux : préparation pour la réutilisation	941	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux : recyclage	2.424	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux : autres opérations de récupération	1.217	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux destinés à l'élimination	986	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux : incinération	307	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux : décharge	66	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets dangereux : autres opérations d'élimination	613	n.c.	n.c.
<b>Quantité totale de déchets non dangereux</b>	<b>13.495</b>	<b>14.726</b>	<b>15.926</b>
Quantité totale de déchets non dangereux détournés de l'élimination	10.175	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux : préparation à la réutilisation	806	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux : recyclage	5.463	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux : autres opérations de récupération	3.906	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux destinés à l'élimination	3.320	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux : incinération	1.980	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux : décharge	941	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non dangereux : autres opérations d'élimination	368	n.c.	n.c.
Quantité totale de déchets non recyclés	4.306	n.c.	n.c.
Pourcentage de déchets non recyclés [%]	23	n.c.	n.c.
<b>Quantité totale de déchets radioactifs</b>	<b>0</b>	n.c.	n.c.
Valeur ajoutée totale chez ZEISS [M€] <sup>1</sup>	6.839	6.078	3.623
Gaspillage par rapport à la valeur ajoutée [t/€ m]	2,79	3,21	5,43
Variation relative par rapport à l'exercice de référence 2018/19 [%]	-49	-41	0

<sup>1</sup>Chez ZEISS, la valeur ajoutée est définie la somme du résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissement (EBITDA) et des charges de personnel

## Social

- 65 ESRS S1 : Personnel de l'entreprise
- 75 ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur
- 82 ESRS S3 : Communautés affectées
- 86 ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux



## ESRS S1 : Personnel de l'entreprise

Plus de 46 600 personnes dans environ 50 pays travaillent pour ZEISS. L'entreprise assume ses responsabilités envers ses employés et s'engage activement, à travers divers programmes, à garantir leur satisfaction et à leur offrir un environnement de travail sûr et propice à la santé. ZEISS s'attache à renforcer les compétences de ses collaborateurs et à promouvoir l'égalité entre les sexes, en s'appuyant sur leurs retours d'expérience pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise et prévenir les accidents et les maladies. Ci-dessous, ZEISS présente ses politiques, ses objectifs, ses actions et ses indicateurs concernant les impacts positifs et négatifs que l'entreprise a sur son propre personnel.

### Caractéristiques du personnel de l'entreprise<sup>1</sup> pour l'exercice 2024/25

#### Nombre total d'employés

Femmes	15.375
Hommes	31.236
Autres	12
<b>Nombre d'employés</b>	<b>46.622</b>

#### Nombre et taux de roulement<sup>2</sup>

Taux de roulement des employés 8,6 % (4 011 employés)

### Employés par type de contrat, répartis par région

	Amériques	APAC	EMEA (Hors Allemagne)	Allemagne	Total
Nombre d'employés	6.710	10.747	6.308	22.857	46,622
Nombre d'employés à temps plein	6.691	10.702	5.760	20.265	43.418
Nombre d'employés à temps partiel	19	45	548	2.592	3.204
Nombre d'employés temporaires	0	22	233	698	953
Nombre d'employés permanents	6.710	10.747	6.308	22.857	45.669

<sup>1</sup>Les données sont collectées selon un processus mensuel de Reporting dans toutes les entités consolidées de ZEISS et stockées dans le système mondial de Reporting RH *People Management*. Elles sont collectées au 30 septembre, date de déclaration (à la fin de l'exercice fiscal) et sont basées sur le nombre de personnes. ZEISS définit les employés (également appelés travailleurs ou personnel) comme étant toutes les personnes ayant un contrat de travail temporaire ou permanent au moment de la collecte des données. La définition n'inclut pas les contrats de travail particuliers, les apprentis, les stagiaires, les personnes rédigeant leur mémoire chez ZEISS, les travailleurs temporaires intragroupes, les employés saisonniers, les travailleurs occasionnels ou inactifs (par exemple en cas de congé maternité, de congé parental ou de service militaire).

<sup>2</sup>Le taux de roulement est calculé en divisant le nombre d'employés ayant quitté l'entreprise pendant l'exercice considéré par le nombre moyen d'employés durant le même exercice. Le nombre moyen d'employés est pris à partir des données à la fin de chaque mois. Toutes les sorties sont incluses, quelle que soit la raison, qu'il s'agisse d'une démission volontaire, d'un départ à la retraite, d'un licenciement ou d'un décès. Le nombre d'employés en début d'exercice correspond au 1er octobre, le premier jour de l'exercice fiscal.

## Formation continue et développement des compétences

### Impacts matériels, risques et opportunités

Dans le domaine de la formation et du développement des compétences, ZEISS a identifié deux impacts positifs réels dans ses activités propres :

- L'entreprise encourage ses employés à se former tout au long de leur vie et à assurer leur employabilité future.
- Des évaluations régulières des performances permettent de définir clairement les parcours professionnels et les perspectives d'évolution.

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs et actions qui lui permettent d'atteindre ces impacts positifs.

### Politiques relatives au personnel de l'entreprise

L'aspiration de ZEISS à être synonyme de précision, innovation et de la plus haute qualité ne peut être atteinte qu'avec des employés motivés, qualifiés et se développent en permanence. Ils constituent un facteur de réussite permettant à l'entreprise de relever avec succès les défis liés à la numérisation et aux nouveaux profils de tâches complexes. Grâce à un programme complet de formation et de développement, ZEISS favorise le développement des compétences des employés et contribue à leur développement personnel et professionnel. Ceci repose sur la stratégie RH de ZEISS appelée *People Vision 2030*. Avec cette stratégie, ZEISS s'est fixé pour objectif d'être un employeur d'exception, de développer ses spécialistes et managers, et de créer un vivier de talents durable. La stratégie RH de ZEISS est conforme au Code de conduite de ZEISS. Comme le Code de conduite lui-même, elle repose sur les exigences du Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA), sur les principes directeurs des Nations Unies en matière de conduite des

affaires et de droits humains, sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que sur les normes fondamentales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Au cœur de l'approche ZEISS pour le développement des employés se trouve la plateforme d'apprentissage CurioZ. Les offres conjointes de ZEISS et des segments s'adressent aux employés, mais aussi aux clients et partenaires commerciaux. Les formations sont proposées à la fois en ligne et sur les sites de ZEISS. Les employés peuvent planifier et mener leur apprentissage de manière autonome, en coordination avec leurs managers.

Grâce à des programmes supplémentaires également disponibles sur la plateforme d'apprentissage CurioZ, ZEISS s'attache à accompagner les professionnels chevronnés et les scientifiques en devenir dans leur parcours professionnel. L'entreprise accorde une attention particulière aux compétences individuelles et au développement des aptitudes. Outre un programme obligatoire destiné à préparer les cadres à leurs premiers défis de direction, ZEISS propose également des formations pour d'autres niveaux hiérarchiques ainsi qu'un accompagnement individuel. ZEISS accorde également une grande importance aux mesures de développement professionnel telles que la rotation des postes, y compris les missions à l'étranger.

La recherche & développement, l'innovation, ainsi que le service et l'assistance, sont à la base du succès commercial de l'entreprise. Afin de promouvoir spécifiquement l'excellence professionnelle dans ces domaines, ZEISS propose des parcours professionnels techniques individuels aux experts travaillant dans ces domaines afin de promouvoir leur excellence professionnelle, de renforcer la capacité d'innovation de l'entreprise et de garantir la qualité du service à long terme pour ses clients. Les parcours

professionnels techniques dans la recherche, le développement et l'innovation ont déjà été mis en place dans le monde entier ; des parcours professionnels techniques dans le service et l'assistance sont en cours de déploiement dans plusieurs pays. ZEISS propose également toute une gamme de formations professionnelles et collabore avec des universités proposant des programmes d'enseignement en alternance, qui, ensemble, couvrent plus de 30 métiers différents.

Le département *Corporate Human Resources* (CHR) est chargé du développement organisationnel et stratégique du personnel ainsi que de la gestion des talents ; il travaille en étroite collaboration avec les services RH locaux au sein des équipes fonctionnelles, des domaines de services et dans le cadre de projets. Le CHR entretient une liaison étroite avec le service CurioZ sur des thèmes tels que le développement du personnel, les stratégies d'apprentissage et les mesures envisageables. Ce dernier gère la plateforme d'apprentissage numérique qui contribue au développement des effectifs.

Afin d'affiner ses politiques de formation et de développement des compétences, ZEISS les évalue en permanence en examinant les conclusions des entretiens de plans de développement personnel (PDP), les indicateurs de formation de la plateforme CurioZ, les taux de rotation du personnel et les résultats de l'enquête régulière auprès des employés.

### Objectifs

ZEISS ne s'est pas encore fixé d'objectifs mesurables en matière de formation et de développement des compétences.

### Actions et ressources liées au personnel de l'entreprise

De manière générale, ZEISS examine attentivement toutes les décisions et pratiques commerciales liées aux affaires afin de voir si elles pourraient avoir un impact négatif sur les employés et s'efforce de les éviter si possible.

ZEISS entend également tirer parti de la formation et du développement des compétences pour avoir un impact positif sur ses propres collaborateurs à l'avenir. Dans cette optique, l'entreprise organise chaque année des entretiens de plans de développement professionnel (PDP) avec la plupart de ses collaborateurs afin d'identifier les opportunités de carrière et d'apprentissage. Le service CHR travaille également en étroite collaboration avec le département CurioZ pour proposer en permanence des formations adaptées. Cela témoigne de l'engagement de ZEISS à offrir à chacun des opportunités en matière d'employabilité, d'évolution de carrière et de développement professionnel.

ZEISS prévoit également de nouvelles actions pour promouvoir et développer ses managers. D'ici la fin de l'exercice 2025/26, divers programmes de formation pour tous les niveaux de direction seront introduits afin de soutenir les cadres à chaque étape de leur carrière dans l'entreprise.

L'objectif à moyen terme est de créer des parcours de formation personnalisés pour tous les employés, reflétant leur niveau de connaissances et leur parcours professionnel, afin qu'ils puissent améliorer leurs compétences en accord avec la stratégie de l'entreprise et leurs objectifs de développement individuels. Afin d'évaluer l'efficacité des formations et, si nécessaire, de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir les employés, ZEISS passe en revue une fois par an les

formations disponibles sur CurioZ et analyse les données relatives au développement des employés.

Les équipes concernées des ressources humaines et de CurioZ mettent en œuvre les actions décrites en utilisant les ressources à leur disposition et ne nécessitent aucune dépense opérationnelle ou d'investissement importante.

### Indicateurs-clés de la formation continue et du développement des compétences

Les indicateurs-clés suivants offrent un aperçu des résultats obtenus par ZEISS au cours de l'exercice écoulé dans le domaine de la formation continue et du développement des compétences.

#### Pourcentage d'employés ayant participé aux évaluations régulières de performance

Au cours de l'exercice écoulé, ZEISS a mené pour la première fois le PDP à l'échelle mondiale. 79 % des employés ont ainsi participé à une évaluation de performance. ZEISS enregistre les informations sur la mise en œuvre du PDP dans son système de gestion du personnel. La date limite pour cette évaluation était le 31 octobre 2025.

### Nombre moyen d'heures de formation par employé

Nombre moyen d'heures de formation par employé	
Femmes	12,87
Hommes	20,56
Autres	31,04

ZEISS présente ces indicateurs-clés à la fois de manière globale et répartie par catégorie de genre. Le nombre total d'employés correspond aux indicateurs-clés listés dans "Caractéristiques des employés de l'entreprise".

Pour calculer le nombre moyen d'heures de formation, ZEISS divise le nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des employés sur la plateforme d'apprentissage CurioZ par le nombre total d'employés et par le nombre total d'employés par genre. Les formations proposées via CurioZ comprennent à la fois des contenus d'apprentissage standardisés et sur mesure, destinés à l'épanouissement et au développement professionnel des employés.

## Égalité des sexes et égalité salariale pour un travail à valeur égale

### Impacts matériels, risques et opportunités

ZEISS a identifié un impact négatif réel lié à l'égalité des sexes dans ses activités propres :

- Désavantages financiers pour les employés et baisse de l'engagement des employés due à la répartition inégale des genres dans la direction et à l'inégalité salariale entre les sexes (non ajusté)

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs et actions par lesquels l'entreprise lutte contre cet impact négatif.

### Politiques relatives au personnel de l'entreprise

ZEISS s'engage expressément en faveur de la diversité et de l'égalité. L'entreprise défend la diversité, la tolérance et l'ouverture d'esprit dans le monde entier et rejette toute forme de violence. L'entreprise s'oppose à l'intolérance, au racisme, à la violence et à l'extrémisme. Cet engagement est inscrit dans le Code de conduite de ZEISS ainsi que dans la Déclaration de principes pour le respect et la promotion des droits humains et de la protection de l'environnement ainsi que dans les statuts fondateurs de la *Carl Zeiss Foundation*. De plus, le Code de conduite interdit toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine ethnique ou sociale, la couleur de peau, le genre, l'âge, l'état civil, le handicap, la religion, la nationalité, l'identité sexuelle ou d'autres caractéristiques. Avec ces principes, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe, ZEISS s'engage expressément à se conformer à la législation applicable. En particulier, ZEISS prend en compte les exigences du Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA), les Principes directeurs des Nations Unies en matière de conduite des affaires et de droits humains, les normes fondamentales du travail de

l'Organisation internationale du travail (OIT) et les droits énoncés dans la Charte internationale des droits humains.

Par le passé, ZEISS a également renforcé son engagement envers la diversité, la tolérance et l'ouverture d'esprit au niveau de l'Allemagne à travers des initiatives externes – par exemple en signant la Charte de la Diversité en juillet 2017 – et continue de le faire. Pour échanger des idées avec d'autres acteurs économiques sur la diversité et l'inclusion, ZEISS a rejoint le réseau *Employers for Equality*. L'entreprise souhaite bénéficier du partage d'expériences entre entreprises et permettre aux membres du réseau ZEISS de développer davantage leurs compétences grâce à des formations et ateliers. ZEISS souhaite également faire encore plus pour promouvoir les opportunités d'avancement des femmes. L'entreprise est membre de l'initiative *Chef: innensache* – un réseau visant à promouvoir l'équilibre des genres dans les postes de direction.

Afin de promouvoir l'égalité des sexes en interne, ZEISS a mis en œuvre diverses politiques. ZEISS utilise par exemple des processus d'évaluation méthodique des postes et de détermination des salaires ainsi que des systèmes de rémunération sous-jacents pour garantir une évaluation des fonctions qui soit objective et indépendante du genre. Le cadre de base s'applique à l'échelle mondiale et est complété par des méthodologies locales si nécessaire. Cette procédure vise à garantir que les employés de ZEISS soient rémunérés de manière appropriée et comparable. Les experts locaux et mondiaux en rémunération surveillent la conformité au processus pour les nouvelles recrues, les promotions et transferts internes, ainsi que par des contrôles ponctuels sur les contrats existants dans le cadre d'évaluations et de révisions régulières de la rémunération.

Parallèlement, ZEISS souhaite davantage renforcer l'égalité des sexes, notamment dans les fonctions de direction. À cette fin, ZEISS veille à ce que les femmes soient suffisamment représentées lors du processus de sélection visant à pourvoir les postes vacants.

Le *CHR* est responsable de la gestion à l'échelle de l'entreprise des activités de promotion de la diversité et de l'égalité des sexes dans le processus de recrutement. Le département est soutenu par plusieurs comités et rend compte directement au comité exécutif. ZEISS a par ailleurs créé en 2024 une nouvelle mission pour ces questions au sein de l'entreprise : « Responsable de la diversité, de l'équité, de l'inclusion, de l'appartenance (DEIB) ». Tous les cadres sont tenus de donner l'exemple en matière d'intégrité et de respect mutuel, de veiller au respect des règles et de montrer la voie à suivre. Afin de promouvoir le respect de ces valeurs, tous les employés sont également tenus de suivre régulièrement des formations sur le Code de conduite de ZEISS. Ces formations indiquent également les instances auxquelles les éventuelles infractions peuvent être signalées.

Les statuts de la *Carl Zeiss Foundation*, le Code de conduite de ZEISS et la Déclaration de principes pour le respect et la promotion des droits humains et de la protection de l'environnement sont accessibles à tous les employés de ZEISS sur l'intranet. Les résultats de l'enquête annuelle auprès des employés ont été pris en compte lors de la définition des politiques mentionnées dans cette section.

### Objectifs liés au personnel de l'entreprise

ZEISS ne s'est pas encore fixé d'objectifs mesurables en termes d'égalité des sexes. L'entreprise évalue actuellement les actions existantes afin de déterminer si des objectifs spécifiques pour promouvoir l'égalité des sexes sont nécessaires.

### Actions et ressources liées au personnel de l'entreprise

ZEISS s'engage à garantir que tous les employés puissent travailler ensemble avec succès et de manière respectueuse – quel que soit leur parcours professionnel, leur âge, leur genre, leur origine, leur religion ou leur culture professionnelle. L'entreprise prend donc des mesures concrètes pour atténuer son impact négatif matériel dans le domaine de l'égalité des sexes.

ZEISS procède en permanence à des évaluations objectives des postes selon des critères tels que la responsabilité, la complexité et le profil de compétences requis, afin de déterminer le cadre de rémunération. Cela vise à garantir que la rémunération fixée pour chaque poste est appropriée et équitable – quel que soit le genre des personnes qui exercent ou sont appelées à exercer cette fonction. Lorsque cela est nécessaire, des mesures d'adaptation sont prises.

D'ici fin 2026, l'entreprise souhaite mettre en place un processus de gestion des talents harmonisé à l'échelle mondiale. Ce processus s'appuie sur les PDP individuels, dans lesquels ZEISS recense les compétences de ses collaborateurs. Cette base permet à ZEISS d'identifier et de promouvoir les talents. Cette procédure standardisée vise ensuite à garantir un processus de recrutement aussi impartial que possible.

Parallèlement, ZEISS travaille jusqu'au début de l'année 2026 à l'amélioration de son catalogue mondial des postes. Cette refonte jette les bases d'une plus grande transparence et d'une comparabilité objective des postes, de leur pourvoi et de leur rémunération. Le classement en familles, profils et niveaux de chaque poste existant au sein de ZEISS à l'échelle mondiale permet de créer une base de données vaste et solide. La disponibilité systématique de ces informations facilite l'analyse des données, par exemple la mise en évidence des inégalités, et favorise ainsi la mise en place de mesures correctives appropriées.

Depuis début 2025, ZEISS évalue également le personnel d'encadrement sur la base d'une compétence fondamentale qui est de "construire des équipes diverses et performantes". Pour enseigner cette compétence fondamentale, ZEISS a intégré un module sur la diversité et les biais inconscients dans ses formations au développement du leadership destinées aux managers.

Les actions décrites ci-dessus sont mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe – à l'exception de la formation en développement du leadership destinée à l'encadrement, qui fait l'objet d'un projet pilote en Allemagne, avant d'être déployée à l'échelle du Groupe.

Les équipes RH concernées mettent en œuvre les mesures décrites en utilisant les ressources dont elles disposent, sans que cela n'entraîne de dépenses opérationnelles ou d'investissement importantes.

### Indicateurs

Les indicateurs suivants offrent un aperçu de la situation actuelle en matière d'égalité des sexes et de d'égalité salariale pour un travail à valeur égale.

#### Indicateurs de diversité

##### Répartition des genres au niveau de la haute direction

	2024/25
Femmes	46
Hommes	287
Autres	0

##### Répartition des employés par tranche d'âge

	2024/25	2023/24
Moins de 30 ans	7.674	8.671
30 à 49	29.103	28.105
50 ans et plus	9.848	9.709

La répartition par genre des cadres dirigeants et celle par tranches d'âge des employés ont été recueillies à la fin de l'exercice fiscal (date de déclaration : 30 septembre). ZEISS comprend dans "haute direction" les trois premiers niveaux de direction. Le terme "employé" est défini dans la section "Caractéristiques du personnel de l'entreprise".

## Santé et sécurité

### Impacts matériels, risques et opportunités

En matière de santé et de sécurité, ZEISS a identifié les impacts négatifs réels suivants dans ses opérations propres :

- Blessures subies par des employés et des travailleurs externes à la suite d'accidents au travail
- Maladies physiques ou mentales des employés dues à de mauvaises conditions de travail et/ou à une mauvaise organisation du travail

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs et actions pour corriger ces impacts négatifs.

### Politiques relatives au personnel de l'entreprise

ZEISS considère comme une obligation fondamentale envers ses employés de garantir un environnement de travail sain et des lieux de travail sécurisés. Cette obligation s'applique également aux travailleurs externes travaillant pour le compte de l'entreprise. ZEISS promeut la santé et la performance de ses employés grâce à des mesures complètes de santé et sécurité au travail ainsi qu'à des soins de santé au travail dans le cadre de sa gestion de la santé au travail. Les impacts négatifs potentiels pour les employés – par exemple dus à des accidents au travail – doivent être minimisés.

La sécurité au travail et la protection de la santé de tous les employés sont des principes inscrits dans le Code de conduite de ZEISS et dans les statuts de la *Carl Zeiss Foundation*. L'entreprise dispose d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail fondé sur les exigences de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de la norme ISO 45001. Ce système de gestion sert à établir une norme minimale applicable à l'échelle mondiale pour ZEISS. Deux politiques à l'échelle du groupe viennent compléter ce système de gestion : la politique en matière de santé et de sécurité au travail et la

politique relative aux incidents liés à la santé et à la sécurité au travail.

La première définit les exigences fondamentales en matière de santé et de sécurité au travail, notamment la mise en place et le maintien d'une structure dédiée à la santé et à la sécurité au travail, la définition des procédures et mesures d'urgence, ainsi que la formation et l'information de tous les employés sur ces questions. Cette politique vise à garantir que ZEISS respecte l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Elle prévoit également la mise en place de comités de santé et de sécurité au sein de chaque entité ZEISS, composés d'au moins un représentant de chaque équipe de direction, de membres du comité d'entreprise (en fonction de la disponibilité locale ou des dispositions légales), de médecins du travail et de responsables de la santé et de la sécurité au travail (SST). Ces comités fournissent des conseils et prennent des décisions en matière de santé et de sécurité au travail et de prévention des accidents.

Au cours de l'exercice 2024/25, ZEISS a mis en place la politique relative aux incidents de santé et de sécurité au travail, qui régit la déclaration initiale des accidents du travail entraînant plus d'un jour d'arrêt de travail, l'analyse des causes profondes ainsi que la définition et la mise en œuvre de mesures de protection.

Des réglementations supplémentaires spécifiques à chaque pays sont intégrées au système de gestion des segments et des sites concernés. Au total, 23 unités opérationnelles réparties sur cinq sites allemands et 10 sites internationaux sont certifiées ISO 45001, la norme internationale relative aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail

(exercice précédent : 23 unités opérationnelles).

Tous les collaborateurs de ZEISS sont invités à contribuer activement à la sécurité au travail et à signaler tout danger à leurs supérieurs hiérarchiques ou aux responsables SST compétents. Les accidents du travail, les presque accidents et les situations à risque sont signalés et suivis via le logiciel de gestion de la sécurité au travail Quentic. La déclaration globale des accidents du travail facilite l'échange d'informations sur les causes des accidents et les mesures de protection qui en découlent, afin de prévenir des accidents similaires. Sur les sites allemands, après le signalement d'un presque accident ou d'une situation critique, les responsables concernés sont tenus de mener une analyse des causes et, si nécessaire, de définir et de mettre en œuvre des mesures. Si besoin, les spécialistes de la sécurité au travail ou les médecins du travail apportent leur soutien.

En Allemagne, il existe également un système de gestion de la santé en entreprise : tous les employés peuvent l'utiliser pour bénéficier de services de santé tels que l'aide en situation de stress aigu (via des services médicaux), le portail de santé numérique *HEALTHZONE* ou la formation en ligne de *HelloBetter*. La gestion de la santé en entreprise est mise en œuvre par un comité de pilotage ainsi que par douze groupes de travail composés de représentants des comités d'entreprise, des représentants des personnes en situation de handicap, des départements *Safety Germany*, *Medical Services Germany*, *Wellbeing Germany* et le *CHR*. Sur ses sites internationaux, ZEISS propose, dans le cadre de ses obligations légales, des offres similaires, telles que des campagnes de vaccination ou des initiatives en faveur de la santé mentale.

Au niveau du comité de direction, la question de la santé et de la sécurité au travail relève de la responsabilité du directeur financier. Le responsable Santé, Sécurité et Bien-être est chargé de la gestion des questions de santé et de sécurité au travail à l'échelle mondiale. Dans toutes les entités ZEISS, les dirigeants concernés sont responsables de l'amélioration continue des performances en matière de santé et de sécurité au travail ainsi que de la mise en œuvre des directives du groupe. De plus, un responsable SST est désigné dans chaque entité ZEISS. Les missions des responsables SST varient d'une entité à l'autre, mais comprennent toujours le conseil à la direction et l'évaluation des risques en matière de santé et de sécurité au travail. Des réunions de travail régulières entre le directeur financier, la direction de la fonction centrale *Auditing, Risk and Quality Management* et le responsable de la santé, de la sécurité et du bien-être, assurent un échange continu sur la santé et la sécurité au travail. À cette occasion, le directeur financier est notamment informé de la fréquence et de la gravité des accidents du travail chez ZEISS.

Lors de l'élaboration des normes minimales en matière de santé et de sécurité au travail, ZEISS a pris en compte les intérêts des parties prenantes internes et a coordonné les contenus avec celles-ci. Ces concertations ont notamment eu lieu avec les départements spécialisés de la protection de l'environnement, des ressources humaines, de la protection contre les incendies, de la sécurité, de la fonction Audit et Gestion des risques, ainsi que de la gestion de la qualité. ZEISS met ces contenus à la disposition des collaborateurs via l'intranet.

### Objectifs liés au personnel de l'entreprise

Dans l'ensemble, ZEISS souhaite réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail, ainsi que créer et maintenir des

conditions de travail saines. D'ici la fin de l'exercice 2024/25, ZEISS s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIFR) inférieur à 1,95. Avec un LTIFR de 4,9 pour l'exercice 2016/17, ZEISS a défini cet objectif en tenant compte des références d'entreprises comparables. Au cours de l'exercice considéré, le LTIFR s'élevait à 1,52. L'objectif fixé a donc été atteint. Outre l'élargissement du périmètre de ce rapport à d'autres sites mondiaux, le nombre de cas d'accidents avec arrêt de travail (LTI) a baissé au cours de la période considérée, passant de 160 (exercice 2023/24) à 147 cas, ce qui a contribué à une réduction correspondante du LTIFR. Une adaptation de l'objectif est en cours dans le cadre de la définition de la stratégie d'entreprise ZEISS 2030 et n'était pas encore achevée à la fin de l'exercice reporté ici. Le LTIFR décrit le nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées. Pour réduire davantage le nombre d'accidents, des mesures plus poussées sont nécessaires, visant avant tout à développer de manière cohérente la culture de la sécurité et de la protection de la santé.

La commission économique du comité d'entreprise a approuvé le précédent objectif avant que le membre du directoire chargé de la sécurité ne l'ait validé.

### Actions et ressources liées au personnel de l'entreprise

ZEISS entend atténuer les impacts négatifs en matière de santé et de sécurité à l'aide de diverses mesures. Afin de réduire le risque de blessures liées aux accidents du travail pour ses collaborateurs et les travailleurs externes, ZEISS a élaboré, au cours de l'exercice considéré, les normes minimales mondiales susmentionnées en matière de santé et de sécurité, ainsi que la directive relative aux incidents dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Depuis l'exercice 2024/25, ZEISS réagit aux accidents du travail graves et aux incidents susceptibles d'entraîner un accident du travail grave par une communication ad hoc. Dans ce cadre, les responsables mondiaux de la santé et de la sécurité au travail sont informés de l'incident et des mesures qui en découlent lors de réunions spéciales. Cette communication ciblée vise à favoriser l'échange d'expériences et à contribuer à éviter des incidents similaires à l'avenir.

Des analyses des causes sont également menées pour tous les accidents du travail entraînant un arrêt de travail d'un jour ou plus et pour les incidents susceptibles d'entraîner un arrêt de travail d'un jour ou plus. ZEISS définit alors des mesures individuelles adaptées à l'activité et/ou au poste de travail et les met en œuvre en conséquence.

Lorsque la loi l'exige, l'entreprise réalise des évaluations des risques afin d'identifier et d'évaluer les dangers potentiels pour ses collaborateurs et les travailleurs externes, et d'en déduire des mesures de protection. ZEISS prévoit d'introduire une directive minimale mondiale à cet égard au début de l'exercice 2026/27. L'objectif est de mettre en œuvre à l'avenir des évaluations des risques même sur les sites où elles ne sont pas encore obligatoires légalement. En Allemagne, ZEISS a par ailleurs commencé à introduire une approche de "sécurité basée sur le comportement". Cette approche vise à prévenir les accidents du travail liés au comportement et à contribuer à une culture de la sécurité et de la santé. ZEISS entend utiliser les enseignements tirés de ce projet pour étendre cette approche à d'autres secteurs du groupe.

La réunion des responsables SST (OHS Officer Meeting) a également lieu chaque année. Au cours de l'exercice écoulé,

plus de 50 responsables SST (exercice 2023/24 : 37 responsables SST) des sites ZEISS du monde entier se sont réunis en ligne. Ils ont échangé sur différents thèmes liés à la sécurité et à la santé au travail et ont participé à divers ateliers.

Afin d'aborder de manière éclairée les maladies psychiques, ZEISS prend des mesures pour informer sur le thème de la santé mentale et sensibiliser les collaborateurs à cette question. Au cours de l'exercice, l'entreprise a mis en place une formation obligatoire à l'échelle mondiale sur le thème du "Healthy Leadership" (leadership sain) pour tous les cadres du groupe ZEISS.

Dans toute l'Allemagne, ZEISS propose notamment à ses collaborateurs des mesures de santé numériques, telles qu'un portail dédié à la santé, proposant des cours en ligne pour favoriser l'activité physique, la détente et le regain d'énergie, ou encore une pause active en ligne. L'offre comprend également des séminaires en ligne sur des thèmes tels que le leadership bienveillant, une alimentation saine ou les techniques de relaxation.

En complément des mesures mises en place à l'échelle nationale, ZEISS propose à ses employés sur certains sites allemands, en partenariat avec la caisse d'assurance maladie BARMER, des offres (en ligne) sur divers thèmes liés à la santé. Le portefeuille comprend des mesures individuelles destinées à différents groupes d'employés, tels que les collaborateurs de la production, ceux travaillant en équipe ou sur le terrain, ou encore les apprentis. En collaboration avec la caisse d'assurance maladie, l'entreprise a également créé une boîte à outils. Les groupes de travail sur la santé peuvent utiliser cette boîte à outils pour sélectionner des mesures de santé préventives destinées aux

employés et les mettre en œuvre sur les sites, telles que des cours de prévention, des modules pour des journées de la santé ou des offres spécifiques à certains groupes cibles. Parmi les mesures proposées sur les sites au cours de l'exercice 2024/25, l'accent a été mis sur les conférences et les bilans de santé mentale.

Les sites internationaux de ZEISS ont eux aussi déjà mis en œuvre diverses initiatives en matière de santé. Au cours de l'exercice écoulé, le département *Wellbeing* a lancé une analyse mondiale de la situation actuelle, qui a donné lieu à des entretiens avec 20 experts en santé et bien-être dans 38 pays. L'objectif était d'acquérir une compréhension approfondie des offres locales et de jeter les bases du développement continu des programmes.

L'efficacité des mesures décrites fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation par le biais d'un contrôle juridique mené par le département Environnement, Santé et Sécurité (HES), d'une revue de direction et d'audits réalisés par la fonction centrale Audit et Gestion des risques (CAR). Dans le cadre du contrôle juridique, le niveau de mise en œuvre des exigences légales est vérifié à l'aide d'un outil logiciel sur l'ensemble des sites ZEISS à travers le monde.

### Indicateurs de santé et de sécurité

Les indicateurs-clés suivants offrent un aperçu de l'évolution de la santé et de la sécurité chez ZEISS au cours de l'exercice écoulé.

#### Indicateurs de santé et de sécurité

	2024/25	2023/24
Pourcentage de personnes couvertes par le Système de gestion de la santé et de la sécurité	100	Non divulgué l'année dernière
Nombre de décès résultant de blessures professionnelles et problèmes de santé	0	0
Nombre d'accidents liés au travail enregistrables (Blessures avec perte de temps de travail, LTI)	147	160
Taux d'accidents liés au travail enregistrables (Taux de fréquence des blessures avec perte de temps de travail, LTIFR)	1,52	2,12
Taux de gravité (SVR)	12,51	12,17

Tous les sites ZEISS à travers le monde communiquent leurs données relatives aux incidents liés à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'aux horaires de travail. Le service Santé et Sécurité examine ces données et s'en sert pour calculer les indicateurs présentés ci-dessus, qui sont régulièrement communiqués au membre du comité de direction chargé de la sécurité, au moins deux fois par an. Ces indicateurs sont abordés lors de diverses réunions avec les responsables et les experts afin de souligner l'importance de la sécurité au travail au sein de l'entreprise.

» **Pourcentage de personnes couvertes par le système de gestion de la santé et de la sécurité** : Pourcentage d'employés ZEISS couverts par les exigences et directives de base du système de gestion du Groupe ZEISS.

» **Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles** : Nombre de décès causés par des accidents du travail et des maladies professionnelles signalés au service compétent, à condition que ZEISS soit informé que ces décès sont dus à des maladies professionnelles.

» **Nombre d'accidents du travail déclarables (Lost Time Injury LTI)** : Accident du travail grave nécessitant des soins prodigués par un médecin qui n'est ni employé par ZEISS ni sous contrat avec ZEISS, et qui empêche la personne concernée de travailler le lendemain (absence pour cause d'accident  $\geq 1$  jour civil).

» **Taux d'accidents du travail déclarables (Lost Time Injury Frequency Rate LTIFR)** : Accidents liés au travail par million d'heures travaillées attendues (correspondant à 500 employés à temps plein) au cours d'un exercice fiscal (fréquence). Les accidents de trajet domicile-travail ne sont pas inclus.

» **Taux de gravité (SVR)** : Décrit la gravité moyenne de tous les accidents survenus sur une période donnée.

## Processus visant à impliquer des représentants du personnel et les travailleurs dans la gestion des impacts

ZEISS s'efforce en permanence de faire en sorte que ses collaborateurs se sentent impliqués dans l'entreprise et, par conséquent, motivés dans leur travail. Chez ZEISS en Allemagne, le système de cogestion contribue notamment à cet objectif. Celui-ci est régi par la loi allemande sur l'organisation des entreprises (BetrVG). Il existe des comités d'entreprise locaux, des comités d'entreprise généraux et un comité d'entreprise du groupe, avec lesquels les questions relevant de la cogestion sont négociées en fonction des compétences respectives.

En tant qu'entreprise active à l'échelle mondiale, ZEISS tient également compte des réglementations internationales en matière de cogestion. L'entreprise dispose de comités d'entreprise locaux dans certains pays ainsi que d'un comité d'entreprise européen au sein du segment Consumer Markets (COM). ZEISS recueille en outre régulièrement, dans le cadre d'enquêtes mondiales auprès des collaborateurs, un aperçu de l'état d'esprit concernant la satisfaction des collaborateurs (ZEISS Mood Meter) ainsi que l'engagement des collaborateurs et les principaux facteurs d'influence. Vous trouverez de plus amples informations sur l'enquête auprès des collaborateurs dans la section "Canaux à destination du personnel pour exprimer ses préoccupations".

Le département *CHR* est le partenaire central de dialogue et de négociation pour les représentants du personnel et le point de contact pour les départements des ressources humaines des unités ZEISS. En coopération avec les responsables RH et les représentants des départements, elle définit des normes et des procédures dans les domaines d'action stratégiques et globaux. Elle met en œuvre ces mesures à l'échelle mondiale dans le cadre de sa gestion fonctionnelle.

En Allemagne, le programme de gestion des idées *ideas@ZEISS* est accessible à tous les employés. Il offre à chacun l'opportunité de contribuer activement au développement futur de l'entreprise et de contribuer à façonner les idées et la culture d'entreprise chez ZEISS. ZEISS évalue les idées soumises en fonction de leur faisabilité et de leur efficacité. Les idées mises en œuvre avec succès sont récompensées financièrement. À l'international, la division *Industrial Quality Solutions* propose également la gestion des idées pour les employés sur ses sites de Minneapolis (États-Unis) et Shanghai (Chine).

Pour atténuer son impact négatif en lien avec l'égalité des sexes, ZEISS soutient divers réseaux internes, tels que *Women@ZEISS* ou *Proud@ZEISS*. *Women@ZEISS* est un réseau axé sur la carrière et le développement, le réseautage et la visibilité pour les employées, les personnes qui s'identifient comme femmes et leurs alliés. *Proud@ZEISS* est un réseau visant à promouvoir la diversité dans l'intérêt de la communauté LGBTQIA+.

## Canaux à destination du personnel de l'entreprise pour exprimer ses préoccupations

En principe, tous les collaborateurs de ZEISS peuvent signaler leurs préoccupations via la *ZEISS Integrity Line*. Ces canaux de signalement, ainsi que d'autres, sont présentés aux employés lors de la formation obligatoire sur la conformité et dans le Code de conduite. Vous trouverez de plus amples informations sur l'*Integrity Line* au chapitre "G1 Gouvernance d'entreprise".

ZEISS réalise en outre régulièrement une enquête mondiale auprès de l'ensemble des collaborateurs (*Employee Survey*) afin de tirer des enseignements des retours reçus sur les points forts et les axes de développement de l'organisation. L'enquête couvre un large éventail de thèmes tels que l'engagement, le leadership, l'inclusion et les valeurs. Dans le cadre de cette enquête, les collaborateurs peuvent également exprimer leurs préoccupations concernant d'autres questions liées au travail dans des champs de texte libre. Afin de pouvoir obtenir des impacts positifs tangibles sur la base des résultats de l'enquête, la planification de mesures ciblées fait partie intégrante de l'approche. En 2025, l'*Employee Survey* a remplacé l'ancien *Pulse Check*, que ZEISS menait jusqu'alors tous les deux ans – la dernière fois en 2022.

## ESRS S2 : Travailleurs dans la chaîne de valeur

### Impacts matériels, risques et opportunités

ZEISS a identifié un impact négatif potentiel pour les travailleurs de sa chaîne de valeur amont lors de son analyse de double matérialité :

- Dommages à leur santé résultant d'accidents du travail ou de conditions de travail dangereuses

Dans ce qui suit, ZEISS rend compte des politiques, objectifs, actions et procédures par lesquels l'entreprise lutte contre cet impact potentiel et promeut le respect des droits humains – tant au sein de l'entreprise que tout au long de la chaîne de valeur.

### Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

#### Politiques

En tant qu'entreprise internationale disposant de chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales, ZEISS est consciente de sa responsabilité envers les personnes et l'environnement. Cette responsabilité est solidement ancrée dans le Code de conduite ZEISS à l'échelle du groupe. Le Code souligne l'importance que ZEISS accorde aux droits humains dans sa propre entreprise et dans sa chaîne d'approvisionnement. Il respecte également pleinement les exigences du Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA), auquel les fournisseurs ZEISS doivent se conformer. Le Code de conduite de la RBA établit des normes en matière de droits humains, de santé et sécurité, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, alignées sur les accords internationaux. Ces standards sont élargis par les normes ZEISS appelées Standards Fournisseurs (*Supplier Standards*) pour inclure d'autres exigences en matière de droits humains et d'environnement ainsi que des obligations de coopération de la part des fournisseurs.

Les responsables des départements achats des unités opérationnelles sont responsables de l'implémentation au niveau local des Standards Fournisseurs ZEISS et des accords associés avec les fournisseurs.

Le conseil exécutif de Carl Zeiss AG a par ailleurs adopté une déclaration de principes sur le respect des droits humains en septembre 2023, mise à jour en septembre 2024. Elle complète le Code de conduite de ZEISS et précise clairement que ZEISS considère le respect et la promotion des droits humains et de la protection de l'environnement comme une partie intégrante de ses activités commerciales et attend la même chose de ses partenaires commerciaux.

La déclaration de politique est accessible en allemand et en anglais [sur le site web de l'entreprise](#). Au sein de ZEISS, c'est la direction qui est chargée de la mise en œuvre de la déclaration de principes.

L'approche de ZEISS est basée sur les lignes directrices de l'OCDE et les principes directeurs des Nations Unies en matière de conduite des affaires et de droits humains. Dans sa déclaration de politique, ZEISS s'engage expressément à se conformer à la législation applicable et à respecter les Principes directeurs des Nations Unies en matière de conduite des affaires et de droits humains ainsi que les droits énoncés dans la Charte internationale des droits de l'Homme. Les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le droit de l'Homme à un environnement propre sont également d'une importance particulière pour ZEISS. ZEISS transmet ces obligations aux fournisseurs à travers ses Standards Fournisseurs. Aucun cas de non-conformité n'a encore été signalé. ZEISS informe les travailleurs de la chaîne de valeur de ces principes en rendant les droits humains visibles et exécutoires à leur égard, par exemple via le canal de signalement *Integrity Line*, un point de contact dédié aux droits humains et des formations en ligne.

Les Standards Fournisseurs et le Code de conduite ZEISS s'appliquent à l'ensemble du groupe ZEISS. La déclaration de principes s'applique à toutes les entités du Groupe sur lesquelles ZEISS exerce une influence décisive (participation > 50 %).

## Gestion des fournisseurs

ZEISS utilise son réseau mondial de fournisseurs pour réduire l'impact négatif de ses activités commerciales sur les personnes et l'environnement. ZEISS s'efforce de promouvoir les normes environnementales et les droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de relations commerciales justes et durables, et de créer des emplois respectant ces standards. L'entreprise rejette résolument toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants. L'entreprise utilise une approche fondée sur les risques pour gérer systématiquement ses fournisseurs en matière de durabilité matérielle. Cela inclut la prise en compte des questions de sécurité au travail et de prévention des risques pour la santé des travailleurs dans la chaîne de valeur amont. ZEISS travaille également avec des fournisseurs stratégiquement importants pour mettre en œuvre son propre programme de durabilité des fournisseurs. Les aspects environnementaux et sociaux jouent un rôle important dans la sélection des fournisseurs et la collaboration avec eux-ci.

ZEISS considère aussi nécessaire de sensibiliser aux exigences de durabilité sa chaîne d'approvisionnement, d'identifier les risques et de poursuivre systématiquement les infractions, tant en interne qu'en externe. ZEISS a ancré la durabilité dans la gestion de ses fournisseurs grâce aux processus et outils suivants :

- Les nouveaux fournisseurs sont sélectionnés sur la base d'une auto-déclaration relative à la sécurité au travail, la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique, ainsi que la reconnaissance des Standards Fournisseurs ZEISS. Les fournisseurs doivent également reconnaître et respecter le Code de conduite de la RBA ou équivalent. Les fournisseurs de l'entreprise sont également tenus de partager ces standards à leurs fournisseurs et sous-traitants. Par principe, ZEISS n'engage pas de relations commerciales avec des entreprises si elle est

consciente que des violations des droits humains ont eu lieu. Le portail fournisseurs permet à ZEISS de gérer le partage d'informations concernant les normes et facilite la mise en place d'accords relatifs aux services, à la qualité et à diverses exigences en matière de développement durable.

- En tenant compte des indices de risque établis et des risques sectoriels, ZEISS évalue ses fournisseurs afin de déterminer s'il existe des risques de durabilité, notamment au regard de la loi sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (LkSG). L'évaluation des risques est basée sur le *Corruption Perceptions Index*, l'*Human Development Index*, le *Global Slavery Index* et l'*Environmental Performance Index*. Depuis l'exercice 2023/24, ZEISS utilise également l'*ITUC Global Rights Index* and le *Children's Rights in the Workplace Index* pour évaluer les fournisseurs. De plus, le statut de ratification de diverses conventions de l'OIT ainsi que des conventions de Minamata, de Stockholm et de Bâle est pris en compte dans l'analyse des risques potentiels chez les fournisseurs. Afin de planifier d'autres actions, l'entreprise procède à une hiérarchisation des fournisseurs en fonction du risque identifié, en concertation avec les entités ZEISS, et détermine les options d'action disponibles. Dans un deuxième temps, ZEISS complète ces informations par une analyse de risques concrète, à laquelle l'entreprise peut accéder via un outil ou au cas par cas. Les résultats sont ensuite évalués de manière approfondie. Les risques identifiés qui persistent malgré les mesures de prévention sont ensuite classés par ordre de priorité sur la base des critères d'adéquation prescrits par la loi.
- Pour les fournisseurs directs, les résultats sont analysés plus en détail dans le cadre de l'analyse des risques concrets, basée sur des facteurs tels que la capacité d'influence, le volume d'affaires et la complexité, et hiérarchisés en conséquence. Des

questionnaires de durabilité sont disponibles sur le portail fournisseurs ZEISS et sont utilisés par ZEISS pour obtenir une auto-évaluation des fournisseurs afin d'évaluer leur niveau de risque ou comme mesure préventive.

- ZEISS soumet les fournisseurs stratégiques à une évaluation annuelle à l'aide d'un outil logiciel. Cette évaluation inclut des critères de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de gestion de l'énergie. Au cours de l'exercice 2023/24, ZEISS a intégré le critère général de durabilité afin de pouvoir prendre en compte les performances des fournisseurs en matière de durabilité dans l'évaluation globale. Des aspects tels que la sécurité au travail, la prévention des incendies et la gestion environnementale font partie des audits de qualité des fournisseurs menés à l'échelle de l'entreprise depuis 2012.
- En cas de conformité insuffisante aux exigences en matière de développement durable, ZEISS convient de plans d'action avec les fournisseurs concernés. ZEISS assure le suivi de leur mise en œuvre. ZEISS propose en outre à ses fournisseurs et à leurs collaborateurs une formation en ligne sur le Code de conduite de la RBA. ZEISS souhaite ainsi s'assurer que les exigences en matière de développement durable sont connues et que les fournisseurs sont sensibilisés à l'importance du développement durable au sein de l'entreprise et tout au long de la chaîne de valeur. Le respect des droits humains constitue l'un des axes prioritaires. D'autres formations en ligne sont également disponibles pour les employés de la chaîne d'approvisionnement, par exemple sur des thèmes tels que la gestion des émissions.

Les responsables des départements achats des unités opérationnelles sont responsables de la mise en œuvre des processus de gestion des fournisseurs.

### Mise en œuvre des obligations de diligence raisonnable Plan d'action national pour l'économie (NAP) et loi sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement (LkSG)

Ces dernières années, ZEISS a poursuivi la mise en œuvre des cinq principes fondamentaux du Plan d'action national pour l'économie et les droits humains (NAP) en complément du Code de conduite. L'entreprise applique la loi allemande sur la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG), fondée sur les principes NAP, depuis son entrée en vigueur en janvier 2023. Les processus définis s'appliquent à tout le Groupe.

ZEISS documente systématiquement le respect des obligations de diligence raisonnable conformément au LkSG. ZEISS fournit aussi des informations sur l'état actuel et l'avancement de ses efforts pour protéger les droits humains et l'environnement dans son rapport annuel de durabilité. Le rapport décrit, entre autres, les risques ainsi que les plaintes et les incidents touchant aux droits humains dans la chaîne d'approvisionnement et sur les sites propres de l'entreprise.

#### Gestion des minerais de conflit

Dans le cadre de ses obligations de diligence raisonnable, ZEISS a également mis en place un processus de gestion des minerais de conflit. L'objectif est d'identifier et d'évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement. Les minerais dits "de conflit" sont exploités dans des zones de conflit ou à haut risque, parfois dans des conditions illégales et inhumaines. ZEISS n'achète pas directement de métaux particulièrement à risque comme le tantale, le tungstène, l'étain ou l'or. L'entreprise exige de ses fournisseurs directs qu'aucun minerai de conflit ne soit utilisé. Pour pouvoir évaluer si cette exigence est respectée, ZEISS collecte des informations basées sur les risques. Dans le cadre de son

rapport annuel, l'entreprise utilise également les normes mondialement reconnues de la *Responsible Minerals Initiative* (anciennement Conflict Free Sourcing Initiative) pour communiquer avec les fournisseurs concernés. ZEISS utilise les moyens à sa disposition et les informations fournies par ses fournisseurs pour vérifier les données relatives aux fonderies présentes dans leurs chaînes d'approvisionnement, afin d'identifier les risques potentiels et de sensibiliser ses fournisseurs à cette question. Le rapport sur les minerais de conflit couvre les fournisseurs des sites ZEISS où des matériaux de production sont achetés. Le responsable des services centraux d'ingénierie est responsable de la mise en œuvre du rapport sur les minerais de conflit.

#### Organisation et responsabilités

Depuis l'exercice 2023/24, l'équipe *Human Rights & Supply Chain* nouvellement créée au sein du département central de durabilité de ZEISS gère la mise en œuvre des obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains, en particulier la mise en œuvre du LkSG. L'équipe a également la charge de définir les approches stratégiques touchant aux questions de durabilité dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de ZEISS et de développer les concepts permettant de se conformer à d'autres exigences juridiques. De cette manière, l'équipe soutient les unités opérationnelles concernées et crée un cadre inter-départements. *Human Rights & Supply Chain* est soutenu par l'équipe d'experts chargée des données fournisseurs et des processus d'achat, qui est basée au département central des achats.

Pour assurer le suivi de la gestion des risques liés aux droits humains et à l'environnement, ZEISS a créé le poste de responsable des droits humains. Ce poste s'inscrit dans les processus existants de conformité et de Reporting de ZEISS et

rend compte, au moins une fois par an et en fonction des besoins, au comité de direction du groupe ainsi qu'à la direction de chacune des filiales relevant de plein droit du champ d'application de la LkSG. En 2023/24, la fonction de coordinateur LkSG a également été créée. La personne désignée à ce poste a pour mission de coordonner les adaptations de processus et les procédures liées à la LkSG au sein de la division concernée. L'objectif est ainsi de mettre en place une gestion des risques liés aux droits humains efficace et efficiente pour les entités commerciales concernées

Au sein des services achats des entités ZEISS, les responsables du développement durable sont chargés de la mise en œuvre opérationnelle des aspects liés au développement durable dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ils participent à plusieurs projets à l'échelle du groupe et font avancer la mise en œuvre de mesures permettant à ZEISS d'atteindre ses objectifs concrets. Cela comprend, par exemple, la communication avec les fournisseurs concernant le Reporting carbone de la logistique et l'évaluation des emballages. De plus, des échanges réguliers ont lieu avec les responsables de la conformité des sociétés concernées au sujet du respect des lois et réglementations internationales en matière de droits humains. Le comité de pilotage de la direction des achats prend des décisions concernant les objectifs et les approches visant à ancrer les aspects de développement durable dans les achats.

Depuis l'exercice passé, les responsables du développement durable des unités opérationnelles échangent chaque trimestre avec la direction du développement durable au sein du Conseil du développement durable (voir aussi "ESRS 2 Divulgations générales").

C'est également par le biais de cette instance et du comité de direction des achats que s'effectue la gestion des aspects liés au développement durable dans la chaîne d'approvisionnement. Les objectifs de développement durable relatifs à la chaîne d'approvisionnement sont adoptés par le Directoire.

En tant qu'instance suprême chez ZEISS, la direction est responsable de la mise en œuvre de la LkSG et des obligations de diligence qui en découlent.

ZEISS a associé ses parties prenantes à la prise de décision concernant les différents concepts. À cette fin, ZEISS a utilisé les formats de dialogue et d'interaction existants, des analyses comparatives ainsi que les échanges avec des entreprises industrielles et des responsables du développement durable d'autres entreprises, par exemple via le réseau de développement durable *econsense* (Forum pour le développement durable de l'économie allemande). ZEISS met ces concepts à disposition dans le cadre de son rapport sur le développement durable et sur son site web. En outre, la déclaration de principe de ZEISS est également accessible aux parties prenantes potentiellement concernées.

## Objectifs liés aux travailleurs de la chaîne de valeur

ZEISS souhaite prévenir tout impact négatif réel sur les travailleurs de la chaîne de valeur. En approfondissant son analyse de la situation et en examinant le sujet de manière plus approfondie, ZEISS entend avant tout instaurer la transparence et mieux comprendre les répercussions négatives potentielles. Il s'agit notamment de mettre en évidence la contribution spécifique de ZEISS et l'influence de ses activités commerciales sur la chaîne de valeur. À cette fin, l'entreprise examine l'efficacité de ses concepts et mesures, notamment lors d'entretiens directs avec les parties prenantes concernées. Les collaborateurs du service Achats apportent ainsi le point de vue des fournisseurs et de leur main-d'œuvre au sein des groupes de travail compétents, notamment sur la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement. Ces experts sont également placés aux interfaces avec d'autres systèmes de gestion ou outils pertinents afin d'évaluer l'efficacité des mesures en termes d'impacts, de risques et d'opportunités liés au développement durable.

## Actions et ressources liées aux travailleurs de la chaîne de valeur

Pour contrer l'impact négatif potentiel sur la santé des travailleurs de la chaîne de valeur, ZEISS a mis en place diverses actions au cours de l'exercice passé.

ZEISS a évalué les risques liés au développement durable de ses fournisseurs au sens de la loi allemande sur la chaîne d'approvisionnement (LkSG) à l'aide de l'analyse des risques décrite précédemment. Cette évaluation a été adaptée afin de tenir compte des exigences nouvelles et évolutives. Pour contrer ces risques, ZEISS met en œuvre différentes mesures auprès des fournisseurs identifiés au cours de l'exercice passé. Concrètement, Dans un premier temps, les fournisseurs sont invités à confirmer leur conformité aux Standards Fournisseurs de ZEISS. En outre, si nécessaire, des questionnaires d'auto-évaluation sur la performance en matière de durabilité sont demandés ou des audits de qualité des fournisseurs sont réalisés, qui couvrent également des aspects liés à la sécurité au travail et à la gestion environnementale.

ZEISS souhaite également mieux comprendre son impact négatif potentiel sur la main-d'œuvre dans la chaîne de valeur et, à cette fin, échanger des informations avec les interlocuteurs adéquats dans les principales régions et secteurs concernés. L'objectif est de comprendre les intérêts et points de vue des travailleurs concernés et de prendre des mesures appropriées. Ce faisant, l'entreprise met l'accent sur l'éducation et souhaite sensibiliser les fournisseurs aux normes sociales (en particulier en matière de sécurité au travail) et à ses attentes. ZEISS s'attend à ce que ces actions minimisent et évitent efficacement les risques. Ces mesures visent aussi à accroître la transparence afin d'harmoniser les normes à l'échelle mondiale et de créer un environnement sûr pour les travailleurs de la chaîne de valeur amont.

Les plans d'action correctifs définis dans le cadre des audits des fournisseurs incluent un examen de l'efficacité des mesures. D'autres actions et processus de gestion, tels que l'analyse des risques, sont soumis au principe de l'amélioration continue et sont examinés en interne et en externe pour leur efficacité et leur adéquation sur la base du dialogue. ZEISS utilise également des benchmarks et est guidé par les normes et les meilleures pratiques du secteur.

Environ 6.650 fournisseurs représentent 97 % du volume total des achats de ZEISS. À la fin de l'exercice 2024/25, environ 38 % de ces fournisseurs avaient confirmé, via le portail des fournisseurs, qu'ils respectaient les nouvelles normes de ZEISS applicables aux fournisseurs, le code de conduite de la RBA ou un code de conduite équivalent. Les fournisseurs avec lesquels des accords spécifiques sur les exigences en matière de développement durable ont déjà été conclus couvrent ensemble environ 63 % du volume d'achat.

### Planification, mise en œuvre et évaluation des actions

ZEISS met en œuvre ces mesures en fonction des risques, sans pour autant cibler spécifiquement certaines activités commerciales ou certaines zones géographiques. Les mesures préventives se concentrent sur les fournisseurs directs de ZEISS, c'est-à-dire ceux avec lesquels ZEISS entretient une relation commerciale directe.

Les mesures nécessaires sont déterminées à l'aide d'une approche fondée sur les risques, ainsi que par des analyses comparatives et des échanges avec le secteur. Par ailleurs, les lignes directrices issues d'initiatives sectorielles, des autorités (BAFA) ou de normes telles que celles de la RBA et du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que les données issues des systèmes de conformité et de

gestion, sont utilisées pour notre propre secteur d'activité et le processus d'amélioration continue. La planification des mesures dépend également de l'orientation stratégique de ZEISS, en particulier de la définition des objectifs de développement durable de l'entreprise. Les capacités mises en place au sein du département *Human Rights & Supply Chain* sont disponibles pour la planification et l'évaluation des mesures. Des formations régulières et des échanges réguliers avec les services achats y contribuent également. Dans le cadre des meilleures pratiques existantes, des discussions ont également lieu avec d'autres responsables du développement durable ainsi qu'avec les clients concernant les exigences.

Les capacités mises en place au sein du département *Human Rights & Supply Chain* sont mises à disposition pour la planification et l'évaluation des mesures. Des formations régulières et des échanges réguliers avec les services achats y contribuent également. Dans le cadre des bonnes pratiques existantes, des discussions sont également menées avec d'autres responsables du développement durable ainsi qu'avec les clients concernant les exigences.

ZEISS continue de mettre en place des groupes de travail afin de définir des mesures correctives si nécessaire. Ceux-ci comprennent des experts, des collaborateurs des services achats ainsi que des interlocuteurs chez les fournisseurs et d'autres entreprises concernées. Le responsable des droits humains chez ZEISS doit être informé de tout impact négatif réel, joue un rôle consultatif et contrôle l'efficacité des mesures mises en place à l'aide des moyens appropriés.

L'objectif des mesures est de prévenir, mettre fin ou minimiser l'ampleur de la violation. Si elle dispose d'informations étayées,

ZEISS prendra également ces mesures dans le cas de fournisseurs indirects dans le cadre de ses possibilités légales. Selon la gravité de la violation, ZEISS se réserve le droit de réagir de manière appropriée. L'entreprise s'engage à améliorer la situation sur le terrain avant de mettre fin à des relations contractuelles en dernier recours. Les actions à ce sujet incluent des formations et des demandes de certification.

Les actions correctives prises par ZEISS dépendent du type d'impact, de son ampleur et de sa cause. Les impacts réels nécessitent une analyse des causes profondes pour déterminer les mesures appropriées. En règle générale, il est nécessaire de réviser les processus (par exemple, l'adaptation ou la mise en place de procédures et mesures de sécurité au travail) ainsi que les conditions-cadres (par exemple, conditions de travail transparentes et responsabilités) afin de réduire, d'éviter ou de mettre fin aux impacts.

#### Contrôle de l'efficacité

Dans le cadre des revues régulières d'efficacité, ZEISS examine au moins une fois par an et de manière ponctuelle si le système de gestion des risques en place prévient ou contrebalance efficacement les risques touchant aux droits humains et à l'environnement. En particulier, l'entreprise utilise les résultats d'enquêtes auprès des parties prenantes, d'audits internes, de revues ainsi que d'audits fournisseurs et d'analyses de risques. Si l'on détermine au cours de ces audits que les processus existants n'ont pas suffisamment identifié les risques ou que les mesures introduites n'ont pas eu d'effet, les changements nécessaires sont initiés par les départements spécialisés.

Au cours du dernier exercice, aucune violation des droits humains n'a été détectée dans les chaînes de valeur amont et aval.

Si de tels cas devaient se présenter, ZEISS met à disposition du personnel composé d'experts spécialisés. Ce personnel se penche sur la question et traite les cas afin de définir des mesures correctives appropriées et de les mettre en œuvre avec les parties concernées.

En ce qui concerne les impacts, les risques et les opportunités liés au développement durable, ZEISS a alloué des ressources financières et humaines afin de faire avancer les différentes mesures. Cela couvre également les plans d'action et les développements de concepts qui vont au-delà des impacts, risques et opportunités significatifs. Aucune information plus précise n'est disponible pour le moment.

## Processus visant à impliquer les travailleurs de la chaîne de valeur dans la gestion des impacts

À l'heure actuelle, il n'existe pas de procédure générale pour impliquer les travailleurs dans la chaîne de valeur. ZEISS vise à développer et à piloter une procédure qui sera déployée par étape et basée sur le risque pour les unités opérationnelles ZEISS. Dans le cadre des audits, ZEISS réalise également des entretiens avec les employés des fournisseurs. Plus d'informations sur l'implication des travailleurs dans leur propre entreprise sont disponibles au chapitre "S1 Personnel de l'entreprise".

ZEISS souhaite prévenir les impacts négatifs réels sur les travailleurs de la chaîne de valeur grâce à des mesures de prévention et de remédiation. Ces mesures reposent sur des processus et des structures établis de longue date issus de la conformité et de la gestion des risques liés à la gestion des fournisseurs.

## Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux à destination des travailleurs de la chaîne de valeur pour exprimer leurs préoccupations

### Mesures préventives

Outre des formations régulières sur le contenu du Code de conduite ZEISS, des formations spécifiques à chaque domaine et à chaque thème transmettent les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre efficacement des processus de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement. Dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs, les fournisseurs de ZEISS sont soumis systématiquement à un contrôle d'approbation approfondi avant d'établir des relations commerciales. Pour plus d'informations, consultez la section "Gestion des fournisseurs".

### Mesures correctives

Si ZEISS constate, par exemple à la suite de signalements, d'audits ou dans le cadre de sa procédure de gestion des réclamations, qu'une obligation en matière de droits humains ou d'environnement a été violée ou est sur le point de l'être chez un fournisseur, ZEISS prend les mesures qui s'imposent. De plus amples informations sur les mesures correctives sont fournies dans la section "Planification, mise en œuvre et évaluation des mesures".

### Procédure de réclamation

Les parties prenantes internes et externes ont la possibilité d'utiliser la *ZEISS Integrity Line* – le système de signalement disponible dans un grand nombre de langues – pour effectuer des signalements ouverts ou anonymes, tels que des violations des droits humains ou des violations environnementales de la conformité. Plus d'informations sur la *ZEISS Integrity Line* sont disponibles au chapitre "G1 Conduite des affaires". Les signalements relatifs aux droits humains et à l'environnement peuvent également être adressés directement par courriel à

[humanrights@zeiss.com](mailto:humanrights@zeiss.com) par des collaborateurs ou des personnes externes, dans le respect de la plus grande confidentialité. La boîte aux lettres dédiée aux droits humains a été mise en place par l'équipe Développement durable de ZEISS en collaboration avec le service Conformité. L'accès est limité à quelques personnes qui ont préalablement signé une déclaration de confidentialité. La communication n'est pas anonyme, mais les destinataires sont tenus au secret. Le suivi est assuré par l'équipe *Human Rights & Supply Chain* en collaboration avec les services concernés. Les Standards Fournisseurs ZEISS intègrent les exigences de la RBA, qui imposent la mise en place de tels canaux et procédures. ZEISS soutient ainsi la mise à disposition de ces canaux sur le lieu de travail des employés de la chaîne de valeur. Un contrôle de l'efficacité de ces canaux est effectué régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la LkSG.

ZEISS agit ici selon une procédure courante dans le secteur. Les audits de durabilité font également référence à la *ZEISS Integrity Line*.

## ESRS S3 : Communautés affectées

### Impacts matériels, risques et opportunités

Dans son analyse de double matérialité, ZEISS a identifié un impact réel positif sur les communautés affectées dans ses opérations propres :

- Création de valeur ajoutée pour les personnes et l'environnement grâce à l'engagement social de ZEISS dans les domaines de la promotion de l'éducation et de la recherche, de la santé et de la conservation de la nature

Dans ce qui suit, ZEISS fait rapport sur les politiques, objectifs et actions par lesquels l'entreprise et ses employés contribuent activement au bien commun et à un développement plus durable de la Société.

### Politiques relatives aux communautés affectées

Depuis 1889, les statuts de la *Carl Zeiss Foundation* définissent une orientation claire : outre la croissance économique et la responsabilité envers les collaborateurs, ils consacrent l'engagement sociétal et social ainsi que la promotion constante de la science et de l'éducation comme des missions essentielles de ZEISS. Ainsi, l'objectif explicite de ZEISS est d'améliorer la qualité de vie des personnes dans le monde entier grâce à son cœur de métier. ZEISS établit par exemple de nouvelles références dans le secteur de la santé grâce à ses solutions en optique ophtalmique et en technologie médicale, et favorise le progrès médical avec ses produits microscopiques. Le bien commun est au cœur de la stratégie de développement durable de ZEISS, au même titre que la protection ciblée du climat et le développement de l'économie circulaire (voir également "ESRS 2 Informations générales"). Il s'agit de l'un des trois thèmes prioritaires de la stratégie de développement durable de ZEISS, comme en témoignent les différentes activités de mécénat et initiatives de ZEISS.

ZEISS poursuit ses activités de financement selon une approche systématique à trois niveaux. Ces niveaux incluent : la *Carl Zeiss Foundation*, le groupe ZEISS et leurs employés.

Le premier niveau est créé par la *Carl Zeiss Foundation* en tant qu'unique actionnaire des sociétés Carl Zeiss AG et SCHOTT AG. Ses activités de financement sont régies par les statuts de la Fondation et financées par les dividendes versés par les deux entreprises. L'un des principaux objectifs est de veiller à ce que les subventions soient accordées de manière équilibrée et s'inscrivent dans une perspective à long terme. Les subventions sont destinées principalement aux universités et aux institutions scientifiques travaillant dans les domaines de l'intelligence artificielle (IA), de l'efficacité des ressources et des technologies des sciences de la vie.

Le deuxième niveau regroupe toutes les activités de soutien du groupe ZEISS. Il comprend notamment le *ZEISS Promotion Fund* qui est composé du *Science Fund* et du *Site Fund*. Le *Science Fund* se concentre sur des subventions liées à la recherche, et met l'accent sur les sciences naturelles et l'ingénierie, en particulier sur l'optique et la photonique. Le *Site Fund* se consacre à la promotion de l'éducation dans les disciplines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technologie (STIM) ainsi qu'au financement de projets dans les domaines de la culture, du social, du sport de masse et de l'environnement. Au cours de l'exercice 2024/25, Carl Zeiss AG a soutenu 200 projets pour un montant total de 3,5 millions d'euros. Depuis sa création en 2011, le *ZEISS Promotion Fund* a soutenu plus de 1 800 projets à hauteur d'environ 13,5 millions d'euros. Le deuxième niveau comprend également les aides d'urgence accordées par le comité de direction en cas de catastrophes naturelles et de situations de crise, ainsi que les activités des divisions stratégiques. Les gestionnaires de fonds gèrent les budgets et les demandes de subvention du groupe ZEISS. En collaboration avec les collaborateurs responsables de différentes fonctions du groupe, ils statuent, selon des critères fixes, sur les demandes de subvention, de dons ou de parrainage. Si nécessaire, ils associent le comité de direction du groupe ZEISS à leurs décisions. Au plus haut niveau, le directeur général Andreas Pecher supervise les activités de soutien de ZEISS.

Le troisième niveau des activités de soutien de ZEISS comprend l'engagement bénévole des collaborateurs. Cela inclut, par exemple, l'initiative internationale des collaborateurs « A Heart for Science ».

## Objectifs liés aux communautés affectées

À travers ses initiatives et ses actions de soutien, ZEISS s'engage activement en faveur du bien commun. Depuis l'exercice 2023/24, le groupe ZEISS a mis en place un rapport RSE dans lequel les activités sont présentées chaque année au comité de direction. Ce rapport contient des indicateurs qui mesurent systématiquement l'efficacité des retombées positives sur les communautés concernées. L'accent est mis sur le soutien direct aux communautés ; les mesures doivent pouvoir être adaptées de manière flexible à leurs besoins spécifiques.

## Actions et ressources liées aux communautés affectées

### Engagement des collaborateurs

Partout dans le monde, les collaborateurs de ZEISS s'engagent bénévolement dans l'initiative "A Heart for Science" et suscitent l'intérêt des jeunes pour les disciplines STEM. À la fin de l'exercice 2024/25, plus de 600 collaborateurs avaient participé à des projets destinés aux enfants et aux jeunes de moins de 18 ans :

- À Séoul (Corée), des cours sur l'utilisation des microscopes sont organisés régulièrement depuis 2023 dans les écoles primaires et secondaires.
- Le Centre d'innovation ZEISS de Dublin (États-Unis) a accueilli chaque mois des classes comptant jusqu'à 40 élèves. Au cours d'ateliers, ceux-ci ont notamment analysé des fossiles de dinosaures au microscope ou manipulé des robots de neurochirurgie.
- À Tokyo (Japon), les collaborateurs de ZEISS ont notamment proposé aux enfants et aux adolescents de participer à des ateliers sur la protection de l'environnement et du climat ainsi que sur la biodiversité, et de mieux comprendre les enjeux écologiques locaux.
- Les employés de la division ZEISS Semiconductor Manufacturing Technology se sont engagés dans le cadre des « Science Days 2024 » à Europapark à Rust. Pendant trois jours, environ 10 000 visiteurs du salon ont pu, sur le stand ZEISS, de manière ludique, découvrir les salles blanches, construire des microprocesseurs à partir de briques Lego et se familiariser avec les technologies de fabrication des semi-conducteurs.

Au cours de l'exercice écoulé, la division Technologie de Fabrication des Semi-Conducteurs de ZEISS a organisé une école d'été pour les étudiants et les scientifiques – avec environ 50 participants venus de toute l'Europe.

À la fin de l'année 2024, les collaborateurs se sont mobilisés aux côtés du comité d'entreprise pour la collecte de dons "Gift of Joy" sur le site d'Oberkochen. Plus de 300 enfants issus de familles à faibles revenus ont reçu des cadeaux et l'ambulance "Herzenswunsch" de l'Ordre de Malte a permis d'exaucer les derniers vœux de patients gravement malades. Sur les sites de Iéna, Berlin et Wetzlar, des cadeaux ont également été collectés et distribués à des personnes défavorisées.

À l'occasion de la Journée de la Terre, le 22 avril 2025, les collaborateurs de différents secteurs d'activité ont organisé 34 actions environnementales dans 16 pays. En Inde, des emballages en bois ont été recyclés et transformés en bancs d'école. Plus de 1.200 élèves bénéficient désormais de ces bancs d'école. Depuis, le taux d'abandon scolaire sur place a diminué de 20 %. À Singapour et au Vietnam, les collaborateurs de ZEISS ont nettoyé les plages des déchets plastiques. Plusieurs sites en Allemagne ainsi qu'aux États-Unis, au Canada et en Chine ont organisé des actions de ramassage de déchets et de plantation d'arbres.

### Santé

Grâce à ses solutions dans les domaines de l'optique ophtalmique et des technologies médicales, ZEISS contribue au progrès médical dans le secteur de la santé. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des patients.

Une bonne formation médicale est la base d'une bonne prise en charge de santé. C'est pourquoi le groupe Carl Zeiss Meditec soutient depuis de nombreuses années des programmes de bourses destinés aux jeunes ophtalmologistes issus de régions défavorisées et mal desservies. Depuis 2020, l'entreprise soutient l'*International Ophthalmological Fellowship Foundation* (IOFF). Cette organisation permet à ses boursiers d'effectuer des stages

de plusieurs mois dans des cliniques européennes, où ils peuvent approfondir leurs connaissances et compétences dans le domaine de l'ophtalmologie.

Depuis 2022, le groupe Carl Zeiss Meditec entretient également un partenariat étroit avec l'Association européenne des sociétés de neurochirurgie (EANS). Dans le cadre de ce partenariat, l'entreprise promeut l'éducation et la formation des neurochirurgiens. L'entreprise contribue aussi au progrès scientifique dans le domaine de la neurochirurgie en tant que sponsor du *EANS Research Fund* et a soutenu trois bourses de recherche depuis 2022.

Depuis 2015, ZEISS met en place, dans le cadre du programme *Aloka Vision*, des services d'optique et d'ophtalmologie destinés aux communautés défavorisées des régions rurales de l'Inde, du Népal et du Bangladesh, qui, sans cela, n'auraient pas accès à des tests de la vue, à des examens ophtalmologiques, à la fourniture de lunettes ou à des soins ophtalmologiques. En collaboration avec des partenaires, notamment des organisations non gouvernementales, des universités et des cliniques ophtalmologiques, le programme permet d'assurer des soins de base de haute qualité dans des zones jusqu'alors non desservies. L'objectif est de proposer des services abordables, fiables et facilement accessibles dans le cadre d'une entreprise sociale. Au cours de l'exercice 2024/25, 1,5 million de patients ont pu être pris en charge (contre 1,2 million l'exercice précédent). Plus de 98 % d'entre eux se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des services proposés par le programme *Aloka Vision*.

Dans le cadre de ce programme, ZEISS prend en charge les dépistages et les tests de la vue réalisés par du personnel spécialisé sur place, ainsi que la production et la distribution de

lunettes sur mesure, et contribue aux frais de traitement ophtalmologique. Les partenaires se chargent de la mobilisation pour l'organisation de campagnes de dépistage sur place ainsi que des services locaux pour les communautés. Les cliniques ophtalmologiques participantes apportent leur soutien pour les traitements ophtalmologiques.

En mars 2025, le programme a été transféré à la fondation à but non lucratif *Aloka Vision Foundation*. Aloka fait partie de l'initiative SPECS 2030 de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Leur objectif est d'assurer des services optiques dans les régions de l'Inde où aucun examen de la vue n'a été proposé jusqu'à présent et où aucune fourniture de lunettes n'a été possible.

### Recherche scientifique et éducation

Les Centres d'Innovation ZEISS à Karlsruhe et Dresde contribuent également au progrès technologique. Ils collaborent étroitement avec des partenaires issus de la recherche et de l'industrie, par exemple en ce qui concerne des traitements novateurs en ophtalmologie ou des technologies de capteurs innovantes pour l'industrie alimentaire.

Le *ZEISS Innovation Hub* de Dresde, en collaboration avec l'université technique de Dresden, l'hôpital universitaire de Dresde, l'Institut Leibniz et l'Institut Max Planck, met en œuvre le premier projet de recherche dans le domaine des modèles organoïdes. Ce sont des microstructures organiques produites artificiellement qui ouvrent, par exemple, de nouvelles perspectives dans le développement de médicaments. L'équipe de l'*Innovation Hub* de l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT) travaille sur les futurs domaines de la photonique miniaturisée et de la robotique médicale ainsi que sur des projets liés à

l'économie circulaire. Elle étudie notamment de nouvelles solutions optiques permettant le recyclage des matériaux – des emballages plastiques aux eaux usées et aux batteries. Une autre mission des pôles est de promouvoir la formation. C'est pourquoi des étudiants et doctorants sont spécifiquement embauchés. En outre, les pôles participent activement aux activités pédagogiques des universités respectives, par exemple avec la conférence "*Innovation in Optics & Photonics*" et le "*Student Innovation Lab*" à l'Institut de technologie de Karlsruhe. Depuis la fondation des hubs en 2020 et 2021, le nombre d'employés est passé à près de 40.

## Processus visant à impliquer les communautés affectées dans la gestion des impacts

Selon l'activité et le projet, les communautés locales, les organisations ou les établissements d'enseignement participent à la planification ou à la mise en œuvre des mesures de soutien décrites ci-dessus. Cela vise à garantir que les approches et actions répondent aux besoins des communautés affectées.

## Canaux à destination des communautés affectées exprimer leurs préoccupations

Les parties prenantes internes et externes ont la possibilité d'utiliser la *ZEISS Integrity Line* pour fournir des informations ouvertes ou anonymes sur d'éventuelles violations de la conformité, par exemple sur des questions de droits humains ou environnementales. Pour plus d'informations sur la ligne d'intégrité ZEISS, voir le chapitre "G1 Conduite des affaires".

## ESRS S4 : Consommateurs et utilisateurs finaux

### Impacts matériels, risques et opportunités

Dans son analyse de double matérialité, ZEISS a identifié un impact réel positif sur la chaîne de valeur aval sur les consommateurs et les utilisateurs finaux (ci-après également appelés "clients") :

- Effets positifs sur la santé humaine et la qualité de vie grâce à la technologie et aux produits ZEISS

Dans ce qui suit, ZEISS présente les politiques, objectifs et actions par lesquels l'entreprise contribue à la santé et au bien-être des consommateurs et des utilisateurs finaux.

### Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les clients sont au cœur de la stratégie d'entreprise de ZEISS (voir "Stratégie des Ventes" dans le rapport de gestion du groupe). L'entreprise développe des produits innovants adaptés aux besoins de ses clients. Grâce à son portefeuille de produits, ZEISS offre ainsi à un nombre croissant de personnes un accès à des soins de santé de haute qualité. Par exemple, les solutions technologiques médicales pour le diagnostic et la thérapie en ophtalmologie et microchirurgie contribuent à la promotion de la santé et de la qualité de vie. Les systèmes de microscopie permettent aux chercheurs du monde entier d'acquérir de nouvelles perspectives sur les maladies, et des verres de haute qualité et individualisés créent une expérience visuelle optimale. ZEISS obtient ainsi un impact positif directement sur ses clients grâce à son modèle économique.

Le processus interne de création de produits et de solutions (PSGP) à l'échelle du groupe est essentiel pour garantir la qualité et les avantages des produits et solutions ZEISS. Le PSGP est contraignant pour toutes les entités ZEISS et définit les exigences minimales pour le processus de développement. Son objectif est de fournir aux clients des produits et des solutions parfaitement adaptés à leurs besoins et apportant une valeur ajoutée. Ce processus est supervisé par le département Recherche et technologie de l'entreprise. Vous trouverez plus d'informations sur le PSGP au chapitre "E5 Utilisation des ressources et économie circulaire".

En plus du PSGP, le système de gestion de la qualité est un outil clé pour garantir la qualité des produits. Elle est basée sur la norme internationale pour les systèmes de gestion de la qualité ISO 9001. De nombreuses entreprises du groupe ZEISS font certifier leurs systèmes et processus sur leurs sites par des

laboratoires d'essais agréés conformément aux exigences de l'ISO 9001. Afin de répondre aux exigences spécifiques des dispositifs médicaux, divers sites ont mis en place un système de gestion de la qualité certifié conformément à la norme ISO 13485. Le respect des exigences est démontré dans tous les sites certifiés par des audits de surveillance indépendants réguliers.

## Objectifs liés aux consommateurs et utilisateurs finaux

ZEISS s'engage à produire des produits sûrs, fiables et de haute qualité. Grâce à des solutions innovantes et un accent mis sur la recherche et le développement, l'entreprise vise à répondre aux besoins de ses clients et à améliorer leur qualité de vie. Cette revendication se reflète également dans les brevets détenus par ZEISS. A la fin de l'exercice écoulé, ZEISS possède environ 12.500 brevets dans le monde (exercice précédent : environ 11.300). ZEISS a également déposé des demandes de brevet initiales pour 740 inventions environ (exercice précédent : autour de 670).

## Actions et ressources liées aux consommateurs et utilisateurs finaux

Afin de déterminer si ZEISS répond aux exigences élevées imposées à ses produits et solutions, l'entreprise recueille les retours de ses clients par différents moyens. Citons par exemple le contact direct avec les collaborateurs ZEISS des services commerciaux et après-vente, les formations sur les produits ou encore les échanges en présentiel, notamment lors de salons professionnels. De plus, ZEISS mesure le Net Promoter Score (NPS), l'indicateur utilisé à l'échelle du groupe pour évaluer la satisfaction client. ZEISS recueille les retours de ses clients par le biais d'enquêtes systématiques. L'analyse des résultats de ces enquêtes aide ZEISS à identifier les potentiels d'amélioration et à mettre en œuvre des optimisations ciblées.

Par ailleurs, les divisions de ZEISS mettent en œuvre en continu le développement de produits conformément aux exigences du PSGP. Elles identifient les besoins des clients dès le début du processus et les intègrent dans le perfectionnement ou le développement de nouvelles solutions. Les améliorations continues ou les nouveaux développements des produits et technologies ZEISS renforcent les effets positifs et la valeur ajoutée pour les clients.

ZEISS consacre 15 % de son chiffre d'affaires mondial à la recherche et au développement. Cela revêt une importance particulière pour la promotion de la santé et du bien-être de ses clients, car bon nombre des innovations de ZEISS peuvent y contribuer, par exemple les appareils de chirurgie oculaire au laser destinés à corriger les troubles de la vision ou les technologies de microscopie utilisées dans la recherche sur le cancer.

## Processus visant à impliquer les consommateurs et utilisateurs finaux dans la gestion des impacts

ZEISS place les besoins de ses clients au cœur de ses solutions. Afin que ses produits et solutions y répondent de manière optimale, l'entreprise recueille et analyse systématiquement les points de vue et les remarques de sa clientèle via différents canaux, puis les intègre dans le développement des produits. Conformément au PSGP, cette implication et ces coopérations sont ancrées dans les différentes phases du développement des produits. La mise en œuvre relève de la responsabilité de la direction de chaque unité. Les produits ZEISS ne sont commercialisés que si les exigences définies ont été prises en compte dans le processus de développement.

De plus, ZEISS recueille les retours de ses clients, par exemple via des formations sur les produits et diverses offres d'assistance et de dialogue. Grâce à ces offres, ZEISS aide les utilisateurs à manipuler les produits en toute sécurité avant et pendant l'utilisation.

ZEISS mesure l'efficacité de ses efforts en matière de satisfaction client via le score NPS (voir section précédente).

## Canaux à destination des consommateurs et utilisateurs finaux pour exprimer leurs préoccupations

ZEISS se caractérise par une forte orientation client et accorde une grande importance à un échange continu avec ses clients. Ils disposent de différentes possibilités pour faire part de leurs préoccupations et de leurs besoins à ZEISS. Ils peuvent par exemple contacter l'entreprise via le site Web de ZEISS, les adresses électroniques d'assistance ou les réseaux sociaux. Les porteurs de lunettes équipées de verres ZEISS peuvent également s'adresser aux opticiens, avec lesquels ZEISS échange des commentaires des clients. Les clients professionnels peuvent généralement joindre l'entreprise par l'intermédiaire des responsables grands comptes ZEISS concernés. En outre, les clients peuvent signaler des violations de conformité à l'entreprise via la *ZEISS Integrity Line*. De plus amples informations sur ce canal de signalement sont fournies au chapitre "G1 Conduite des affaires".

ZEISS encourage ses clients à prendre contact de leur propre initiative via les canaux mentionnés. Parallèlement, ZEISS sollicite de manière proactive et systématique des retours d'expérience et des suggestions d'amélioration.

# Gouvernance

**90** ESRS G1 : Conduite des affaires



## ESRS G1 : Conduite des affaires

### Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires

La conduite des affaires dans le respect des lois et des règles internes fait partie intégrante de la culture d'entreprise de ZEISS. Cette exigence d'agir avec intégrité repose sur les valeurs historiques de l'entreprise fondée par la fondation. Le respect des règles ainsi que les relations équitables avec les partenaires commerciaux et les collaborateurs sont, pour ZEISS, indispensables à la réussite de ses activités. La culture d'entreprise ouverte et respectueuse chez ZEISS revêt une importance tout aussi grande. La responsabilité globale de cette approche à l'échelle du groupe incombe aux membres du directoire et aux directions des sociétés ZEISS. ZEISS souhaite ainsi garantir que le respect des règles soit ancré dans toutes les activités commerciales de l'entreprise.

En effet, tout manquement aux lois et aux règles comporte des risques considérables en matière de réputation et de responsabilité. Grâce à un processus de gestion des risques à l'échelle du groupe, ZEISS vise à prévenir ou à atténuer les risques de non-conformité. Il s'agit notamment des risques liés à la législation sur le contrôle des exportations, à la protection des données, à la prévention de la corruption, à la sécurité au travail et à la sécurité des produits, ainsi qu'au droit de l'environnement. Afin de gérer efficacement ces risques, ZEISS dispose d'un système complet de gestion de la conformité.

#### Système de gestion de la conformité ZEISS

Les valeurs incarnées par la culture d'entreprise de ZEISS se reflètent dans le système de gestion de la conformité de l'entreprise. Ce dernier a pour mission de mettre en œuvre des normes et des processus à l'échelle du groupe afin de garantir le respect des règles dans le quotidien professionnel et d'entretenir des relations positives avec les partenaires commerciaux et les collaborateurs. Le système de gestion de la conformité permet de

répondre aux exigences réglementaires croissantes et aux attentes des partenaires commerciaux.

Le système de gestion de la conformité de ZEISS est mis en place dans toutes les entités du groupe ZEISS. Il couvre au total 15 domaines de risque, dont la responsabilité incombe à des responsables thématiques spécifiques. Il comprend en outre plusieurs éléments de conformité, dont la culture d'entreprise. Cet élément englobe notamment la définition d'objectifs de conformité et l'importance du *"Tone from and at the Top"*, c'est-à-dire le devoir d'exemplarité des dirigeants, ainsi que le comportement de chaque collaborateur.

Le système de gestion de la conformité comprend également des descriptions de processus pour la gestion des risques de conformité, ainsi que des notes, des directives et des mesures de formation liées à la conformité. Afin de surveiller et d'améliorer le système de gestion de la conformité et ses processus, des contrôles continus sont prévus à l'aide d'évaluations ainsi que d'audits internes et externes.

Le document le plus important au sein du Système de gestion de la conformité ZEISS est le Code de conduite de ZEISS, publié pour la première fois en 2007 et révisé pour la dernière fois lors de l'exercice 2023/24. Le Code de conduite décrit les risques liés aux activités commerciales, spécifie des règles et recommandations spécifiques de conduite et est contraignant pour tous les employés de ZEISS dans le monde entier. Il contient notamment des dispositions relatives à la protection des données, à la sécurité des produits, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption. Des directives d'entreprise plus détaillées existent pour tous les domaines abordés dans le Code de conduite ZEISS. Il s'agit par exemple de directives concernant la

vérification des partenaires commerciaux, l'octroi et l'acceptation de cadeaux ou le comportement approprié en matière de concurrence.

Tous les employés, y compris les membres du Conseil exécutif, doivent suivre, au moins tous les deux ans, une formation de base sur le Code de conduite de ZEISS, comprenant un test final. Les employés travaillant dans des zones particulièrement exposées aux risques de conformité doivent suivre des formations supplémentaires sur la lutte contre la corruption et la concurrence loyale. Cela inclut, par exemple, les achats, les ventes et le marketing ainsi que les managers. La majorité des employés ont accès à des formations en ligne sur la conformité via la plateforme d'apprentissage ZEISS CurioZ. Les formations sont disponibles en 13 langues. D'autres informations sont disponibles au chapitre "S1 Personnel de l'entreprise". Les employés qui n'ont pas accès aux formations en ligne reçoivent une formation en présentiel.

L'organisation de la conformité chez ZEISS est structurée comme suit : au niveau du groupe, le *Chief Compliance Officer* est responsable du système de gestion de la conformité de ZEISS et rend compte directement au conseil exécutif du groupe ZEISS. Le directeur de la conformité est soutenu par le responsable de la conformité d'entreprise et l'équipe associée. Ce domaine de responsabilité inclut en particulier la conception et la mise en œuvre du système de gestion de la conformité.

Tous les secteurs d'activité stratégiques ont en outre désigné des responsables de la conformité par segment : ceux-ci coordonnent les activités de conformité de leur secteur respectif et des sociétés qui en relèvent. De plus, toutes les filiales de ZEISS disposent de responsables de la conformité locaux, qui se tiennent à la disposition des collaborateurs et de la direction locale sur place en

tant qu'interlocuteurs pour les questions de conformité. Les responsables de la conformité sont notamment chargés de mettre en œuvre les mesures de formation et peuvent être contactés par les collaborateurs pour signaler d'éventuelles violations de la conformité.

Afin de garantir un traitement responsable des signalements d'infractions, ZEISS a mis en place un processus de gestion des cas de conformité. Les éventuelles infractions à la conformité peuvent être signalées de manière ouverte ou anonyme par des parties prenantes internes ou externes via le système d'alerte *ZEISS Integrity Line*. La *ZEISS Integrity Line* est accessible sur le site web officiel dédié à la conformité : [www.zeiss.de/compliance](http://www.zeiss.de/compliance), dans le Code de conduite ainsi que sur l'intranet de ZEISS, TEAM ZEISS. La *ZEISS Integrity Line* est disponible en 23 langues. Les collaborateurs sont informés des canaux de signalement existants lors de la formation de base obligatoire sur la conformité. Chez ZEISS, il n'existe actuellement aucune procédure permettant d'évaluer la confiance des collaborateurs dans les canaux de signalement.

Conformément à la législation en vigueur transposant la directive européenne (UE) 2019/1937, ZEISS protège les lanceurs d'alerte contre toute mesure de représailles, toute discrimination ou toute sanction, à condition qu'ils agissent de bonne foi lorsqu'ils signalent des violations potentielles de la loi ou des directives internes.

Une directive définit le traitement et le suivi standardisés des signalements reçus. Ces informations sont communiquées aux lanceurs d'alerte par différents canaux. Les collaborateurs peuvent également adresser leurs signalements de violations de la conformité par courriel, par courrier postal, par téléphone ou en

personne aux responsables de la conformité du site concerné. Il est également possible d'utiliser les canaux de signalement des responsables thématiques compétents ou de contacter l'équipe de conformité de l'entreprise directement ou par courriel. Pour toute question relative à la conformité, les collaborateurs peuvent également s'adresser à leurs supérieurs hiérarchiques, au service des ressources humaines ou au service spécialisé compétent, ainsi qu'aux représentants du personnel.

L'objectif principal de ZEISS en matière de conformité est d'agir en permanence dans le respect des dispositions légales et des règles internes. Compte tenu de l'évolution rapide des technologies et de la réglementation, ainsi que de l'apparition de nouvelles formes d'infractions, il est essentiel d'actualiser en permanence la gestion de la conformité. À cette fin, ZEISS réexamine en permanence les directives et les processus existants et les fait évoluer si nécessaire. Au cours de l'exercice 2024/25, ZEISS a introduit à cet effet deux nouvelles directives à l'échelle du groupe : la directive relative au système de gestion de la conformité ainsi qu'une directive sur la gestion des cas de conformité, qui définit des normes uniformes pour le traitement des signalements de non-conformité. En outre, la formation de base à la conformité, révisée au cours de l'exercice précédent, a été mise en place dans toutes les sociétés ZEISS.

## Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

ZEISS s'est fixé des règles claires pour prévenir et combattre la corruption. Elles constituent un élément essentiel du système de gestion de la conformité ZEISS décrit ci-dessus et sont communiquées aux employés par le biais de politiques internes à l'entreprise touchant à l'octroi et à l'acceptation d'avantages tels que des cadeaux ou des invitations. Une formation de base à la conformité et des formations spécifiques à certains groupes cibles sensibilisent les employés et les cadres aux obligations prévues par ces politiques. Une liste de contrôle comportant des exemples concrets, aide les employés à évaluer en toute confiance si des avantages particuliers sont autorisés ou non.

Il existe en outre des directives internes relatives à la vérification des partenaires commerciaux. Pour soutenir ces processus de vérification, ZEISS utilise l'outil d'un prestataire externe. L'objectif est de déterminer si les partenaires commerciaux se sont déjà fait remarquer par le passé pour des faits de corruption, d'ententes illicites, de contrôle des exportations, de blanchiment d'argent ou d'autres infractions similaires, ou s'ils présentent d'autres risques susceptibles de nuire à la réputation de l'entreprise.

## Influence politique et activités de lobbying

La sphère politique établit les fondements et les règles essentiels à l'activité entrepreneuriale. Dans ce cadre, les associations et les groupes d'intérêt contribuent à la négociation de normes et d'objectifs de développement communs. C'est pourquoi ZEISS est membre d'associations scientifiques, professionnelles et patronales. L'entreprise s'engage expressément en faveur de l'indépendance et de l'intégrité des parlements, des partis et des gouvernements en tant que fondements de l'ordre démocratique et souligne qu'un cadre libéral et démocratique est nécessaire à la réussite économique dans un monde globalisé.

ZEISS ne fait aucun don ni aucun autre avantage aux partis ou institutions politiques. En effet, les statuts de la *Carl Zeiss Foundation* exigent que tout financement soit accordé tout soutien soit accordé dans le respect de la neutralité politique et religieuse.

*« Nous continuons à privilégier les initiatives à long terme, les prises de décision fondées sur les données et les investissements ciblés afin de réduire efficacement nos émissions et de mieux mesurer l'impact de nos actions en faveur du développement durable. »*

**Dr Nicole Ziegler**

Responsable du développement durable chez ZEISS

# Mentions légales

Carl Zeiss AG  
73446 Oberkochen, Germany  
Téléphone : +49 73 64 20-0  
Fax : +49 73 64 20-68 08  
[www.zeiss.com](http://www.zeiss.com)

## Rédacteurs en chef

Florian Proksch, Elisabeth Gigler,  
Tamara Bock  
*Strategic Corporate Development*

Marlene Gluma, Judith Walter,  
Silke Hauber, *Corporate Brand &  
Communications and Public Affairs*

## Conception

Jona David Glomb,  
*Corporate Brand, Communications  
and Public Affairs*

Marcus Mantel, *Design Office*

## Conseil, Concept et Texte

Forvis Mazars ESG GmbH & Co. KG

## Traduction (français)

Agnès Magniez, Hortense Tétard,  
*RSE - ZEISS France*  
Courriel : [RSE.fr@zeiss.com](mailto:RSE.fr@zeiss.com)  
Version : FR 2026-03-23

## Avertissement

Ce rapport contient certaines déclarations prévisionnelles concernant le développement du groupe ZEISS. A l'heure actuelle, ZEISS part du principe que ces déclarations prévisionnelles sont réalistes. Cependant, ces déclarations prévisionnelles sont basées sur des hypothèses et des estimations soumises à des risques et des incertitudes, ce qui peut conduire à des résultats réels sensiblement différents des résultats attendus. ZEISS n'assume donc aucune responsabilité pour de tels écarts. Il n'est pas prévu de mettre à jour les déclarations prévisionnelles pour les événements qui se produiront après la fin de l'exercice considéré dans ce rapport.

Des écarts d'addition visibles peuvent apparaître dans ce rapport de durabilité en raison des arrondis mathématiques.

## Avertissement lié à la version française

Ce document est une traduction du [Rapport annuel 2024/25 original](#) rédigé en allemand. Seul ce dernier fait foi en matière d'allégations. Tous les liens contenus dans ce document renvoient vers des sites internationaux ou des documents rédigés en anglais ou allemand. Pour toute demande de documentation en français, veuillez-vous rapprocher de [ZEISS France](#).